

50

COMPTES RENDUS

du

GROUPE LINGUISTIQUE
D'ÉTUDES
CHAMITO-SÉMITIQUES
(GLECS)

TOME IV

Années 1945-1948

GLECS

École Pratique des Hautes-Études
A la Sorbonne — Paris V^e

Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques

DÉFINITION ET ORGANISATION :

1° Le G. L. E. C. S. a pour objet l'examen en commun des questions linguistiques concernant les langues chamito-sémitiques.

2° Son activité consiste en échanges de vues sur des questions en général indiquées à l'avance.

En principe, une réunion a lieu le 4^e mercredi de chaque mois, de Novembre à Juin.

A chaque réunion, l'échange de vues est dirigé par un président choisi au début de la séance (autant que possible successivement dans l'ordre alphabétique).

3° Les participants paient une cotisation au début de chaque année scolaire.

(La cotisation a été de 20 francs français jusqu'en 1938-1939, de 25 francs en 1939-1940, de 150 francs en 1945-1947, de 200 francs en 1947-1948).

Ils votent sur les candidatures de nouveaux participants présentés par deux parrains. Le scrutin est secret chaque fois qu'un participant le propose (même par une demande écrite non signée).

Les participants sont convoqués à toutes les réunions et prennent part de droit aux échanges de vues.

4° Des assistants ou consultants non cotisants peuvent être conviés aux réunions. Les assistants qui communiquent par écrit une observation au président de séance peuvent être engagés par celui-ci à prendre la parole. Les consultants sont expressément invités pour donner leur avis sur un point donné.

5° Un organisateur et un organisateur adjoint qui l'assistent assurent l'administration du groupe. Ils reçoivent les propositions des participants pour le programme des échanges de vues; ils convoquent par écrit aux réunions, tiennent registre des exposés et des observations et en publient un résumé tous les mois entre les séances.

Les organisateurs tiennent à jour un fichier des participants; ils rendent compte, à la dernière séance de l'année scolaire, de la perception et de l'administration des cotisations.

L'Organisateur,
Marcel COHEN,
20, rue Joseph-Bertrand
Viroflay (S.-et-O.).

L'Organisateur-adjoint,
J. J. CLÈRE
34, rue du Cotentin
Paris (15^e)
C. C. P. Paris 2026.62

Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Sémitiques

Comptes rendus des Séances

Le *GLECS* avait dû, par suite des événements, cesser son activité en 1940. Après la Libération, les Organisateuris se sont efforcés de redonner dès que possible son activité au Groupe, et les séances ont pu avoir lieu régulièrement de Mars à Juin 1945. Toutefois, les circonstances s'opposant alors à la publication des *Comptes Rendus*, les séances ont été consacrées — après la reprise de contact entre les Membres présents à ce moment à Paris — à des échanges d'informations bibliographiques et de nouvelles sur les Membres absents ou étrangers ainsi qu'à des causeries libres sur des sujets divers touchant le domaine du Groupe, notamment sur le système phonologique du chamito-sémitique.

L'augmentation des frais généraux et particulièrement du prix de l'impression des *Comptes Rendus* a nécessité le relèvement du montant de la cotisation annuelle. Toutefois, pour 1944-1945, comme il n'a pas été distribué, pendant cette période, de comptes rendus imprimés, il a été décidé de ne pas exiger des Membres le versement de la cotisation, mais d'accepter cependant une contribution bénévole au taux ancien de 25 frs pour couvrir les frais d'organisation des séances. Pour 1945-1946, après délibération et vote des Membres présents à la première séance, le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 150 frs.

Depuis la publication de son dernier *Compte Rendu*, en Juin 1940, le Groupe a eu à déplorer la perte de plusieurs de ses Membres : E. DESTAING, F. THUREAU-DANGIN, E. MITTWOCH, Deborah LIFCHITZ, et, plus récemment, M. FÉGHALI.

Séance du 28 Novembre 1945



Communications

I. E. MAINZ. — Les emphatiques de l'hébreu.

On ne connaît pas la prononciation du 'ayyin et des emphatiques en hébreu. Ni les transcriptions des noms propres — par les LXX, par exemple — ni la prononciation actuelle de l'hébreu ne peuvent nous fournir de renseignements. On n'a que des considérations générales pour s'orienter sur le caractère de ces phonèmes : l'analogie des autres langues sémitiques, spécialement de l'arabe (et même là, malgré l'observation de la langue vivante, il y a des difficultés), et surtout la place des phonèmes en question dans le système consonantique de l'hébreu.

Les grammairiens divisent traditionnellement les consonnes, depuis le *Sēfer Yeširā*, en cinq groupes selon l'endroit où elles sont produites dans la bouche, à savoir :

| | | | | | |
|--------------|----------|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------|
| Labiales : | <i>b</i> | <i>p</i> | [<i>p</i> ?] | <i>m</i> | <i>τ</i> |
| Dentales : | <i>d</i> | <i>t</i> | <i>ṭ</i> | <i>n</i> , <i>l</i> | |
| Linguales : | <i>z</i> | <i>š</i> [<i>s</i> , <i>ś</i>] | <i>ṣ</i> | <i>r</i> | |
| Palatales : | <i>g</i> | <i>k</i> | <i>q</i> | | <i>γ</i> |
| Gutturales : | ' | <i>h</i> | <i>ʿ</i> , <i>ḥ</i> | [<i>r</i> ?] | |

Il résulte de cette liste que les emphatiques forment des groupes de trois avec les consonnes simples, chaque série ayant une sourde, une sonore et une emphatique avec une articulation analogue. L'emphatique labiale, dont nous ne trouvons aucune trace en hébreu, ni dans la plupart des langues araméennes, est supposée par LAMBERT (*Traité de Gram-*

mairè Hébraïque, p. 15), sur l'analogie du syriaque et de l'éthiopien.

Les emphatiques de l'hébreu sont considérées comme comportant une double articulation : celle des simples consonnes (sourdes) qui leur sont voisines et celle du 'ayyin, c'est-à-dire une contraction du larynx. On cite comme appui à cette opinion, outre l'analogie de l'arabe, le fait que le *t* avait dans l'ancien alphabet une forme qui semble composée de *t* et de *c*. D'ailleurs, cette hypothèse peut être appuyée par le fait que les emphatiques hébraïques sont toutes des sourdes. Elles ont en outre ceci de particulier qu'elles ne supportent pas la spirantisation après voyelle comme les autres explosives, à savoir *b, g, d, k, p, t* (et selon le *Sēfer Yeširā*, aussi *r*). On peut se demander pourtant, si l'emphase empêche la sonorité et la spirantisation des consonnes en hébreu, comment il est possible que l'arabe ait des emphatiques sonores et spirantes.

Discussion :

A la suite de la communication de E. MAINZ, la question est posée de savoir dans quelle mesure le traitement des emprunts de mots étrangers dans les langues sémitiques peut renseigner à la fois sur l'état phonétique de celles-ci, et sur la manière dont les sujets parlant ces langues ont perçu les sons étrangers.

Georges S. COLIN mentionne que certaines notations orthographiques reposent sur des conventions de transcription et ne doivent pas être prises pour des notations phonétiques ; ainsi lorsque des textes arabes modernes transcrivent le français *g* par *ḡ*.

Au contraire il y a traitement phonétique lorsque certains parlars nord-marocains comportent *bb* pour *p* roman.

M. ROBINSON mentionne que *r* de la gorge tel qu'il le prononce dans son nom est souvent entendu et noté *ḡ* en Syrie.

Marcel COHEN et Georges S. COLIN rappellent que le *t* roman est habituellement noté *ṭ* dans les emprunts par l'arabe. Dans des parlars où *t* est affriqué normalement en *tʰ*, on entend le phonème *t* dans des emprunts. De manière analogue *p* est conservé dans certains emprunts par des parlars qui

empha-
pres --
actuelle
ts. On
sur le
langues
ré l'ob-
et sur-
ystème

sonnes,
oit où

it des
série
c une
trou-
ngues
ram-

ont eu ou ont un contact assez étroit avec les langues romanes (ainsi dans des parlers juifs algériens et marocains).

II. M. RODINSON. — Sur un point de morphologie de l'arabe de Syrie.

Le mot *madām* « Madame, épouse », emprunté au français et d'un usage courant, surtout au Liban, est affecté de l'indice du féminin (-t-) devant les pronoms suffixes, mais ne l'est pas à l'état isolé, non plus qu'à l'état construit. On dit *madāmtō* « sa femme », *madāmtək* « Madame votre épouse », mais *yā madām* « Madame ! » (vocatif), *šāāt madām?* (ton interrogatif) « Madame est-elle arrivée ? ». L'expression est si courante, au moins chez les Chrétiens, que j'ai pu relever dans un journal (donc, théoriquement, en arabe classique !) quelque chose qui devrait se transcrire *madāmatuhu*.

Le mécanisme par lequel on a abouti à ce dualisme morphologique paraît assez clair. On a emprunté le mot tel quel. Il y a une tendance des dialectes syro-libanais, comme de la plupart des dialectes arabes, à munir de l'indice du féminin (en toute position) tous les mots féminins, qui, en classique, en étaient souvent dénués (FÉGHALI, *Syntaxe*, p. 141; BRÜCKELMANN, *Grundriss*, I, p. 417). Mais, ici, la fréquence de l'emploi du mot et la diffusion de la connaissance du français empêchent de le modifier à l'état absolu. Au contraire, employé avec suffixe, il est, en tout état de cause, modifié, et rien ne s'oppose plus à ce qu'il soit normalisé par l'adjonction du suffixe dont l'absence choque après un mot féminin. Notons que, du point de vue de la structure du dialecte, une faille est ainsi introduite dans l'opposition claire entre les deux types bien marqués de noms : noms à finale -a/-e (« état absolu ») /-t (état construit et devant suffixes) et noms dénués de cette finale.

Il faut signaler aussi, dans le même sens semble-t-il, la diffusion du *-t-* pour des mots à finale -ā à l'état absolu, tels que *marḥabā* « salut ! » (où le -ā représente un ancien accusatif), au duel *marḥabtēn* « deux saluts ! » (réponse à

la première salutation), quoique j'ai entendu à Damas *marḥabā'ēn*. Pourtant cet *-ā* est bien distinct du *-a* féminin, car il est accentué (au moins secondairement) et n'est pas passé à *-c* par *imāla* après *ḥ*.

Observation :

En marocain du Nord, certains substantifs, syntaxiquement féminins, prennent le signe morphologique de ce genre quand ils sont pourvus d'un suffixe personnel. Ex. : *mōḍāḥ* « lieu », *mōḍāḥi* « ma place », sans qu'il existe de féminin caractérisé : **mōḍāḥa*.

La communication de M. ROBINSON pose un problème : par quel processus les féminins syntaxiques deviennent-ils morphologiquement caractérisés ? Est-ce par l'addition d'un *-a* à la forme libre, ou bien d'un *-t-* à la forme construite ?

Par ailleurs, il faudrait voir dans quelle mesure l'addition du *-t-*, dans *madāmtak*, n'a pas été favorisé par le besoin d'éviter une collision avec la locution *ma-dāmak*, etc. « aussi longtemps que tu... » (G. S. COLIX).

Séance du 19 Décembre 1945



Communications

- I. Georges S. COLIX. — Le *P* dans les dialectes arabes d'Occident : conservation et transformations.
-

L'arabe classique ne possédait pas le correspondant sourd du *B*; et les dialectes qui en dérivent ignorent à peu près totalement ce phonème. On examine ici les traitements arabes des *P* qui figuraient originellement dans des mots empruntés.

I. MOTS EMPRUNTÉS PAR L'ARABE ANCIEN, légués par lui aux dialectes postérieurs et utilisés en Occident. Dans les emprunts au persan, on a exclusivement $P > F$; dans les emprunts au grec (et au latin), on a, à peu près également, $P > F$ et $P > B$.

II. EMPRUNTS PROPRES AUX DIALECTES D'OCCIDENT. On se borne ici à l'arabe hispanique et à l'arabe marocain.

A) Les arabophones de la Péninsule ibérique, lorsqu'ils veulent préciser la prononciation de noms propres locaux comportant un *P*, l'appellent le *B* roman; graphiquement, ils le transcrivent par un *bā'* arabe surmonté du signe de la gémination, même à l'initiale du mot.

Pour ce qui est des noms communs romans empruntés par le dialecte arabe hispanique, il faut distinguer deux périodes.

Dans la première (état de langue attesté par le *Vocabulista*, XIII^e siècle, région de Valence, notation en caractères arabes), le *P* donne *BB* à l'intérieur de mot et en finale, *B* à l'initiale. La notation *BB* semble bien ne pas être un simple artifice de graphie; on a en effet, pour le singulier *lubb* « loup », latin *lupus*, le pluriel *lababa* (et non **labbabb,ā*).

Dans la seconde période (attestée par l'*Arte* de P. DE ALCAJA, fin du XV^e siècle, Grenade, arabe noté en caractères latins), le *P* roman est régulièrement noté *P*, en toute position. Ce phonème apparaît même parfois à la place de *B*, aussi bien dans des mots d'origine arabe que dans des emprunts romans: *happat* « faire descendre », *lappāt* (pl. *lapāpit*) « abbé », de *el abbad*, avec agglutination de l'article.

Il est difficile de tirer une conclusion des faits hispaniques. Pour la première période, on ne dispose que de notations en caractères arabes: il se peut que des prononciations réelles en *P* nous demeurent dissimulées. Toutefois, on sait que l'élément ethnique arabe a été constamment en s'ameublissant dans la Péninsule; et le royaume de Grenade n'était plus « arabe » que de tradition. La réapparition du phonème *P* dans son dialecte pourrait correspondre à une prédominance de l'élément ethnique romano-ibère.

B) Au Maroc. — Sauf, peut-être, dans la zone méditerranéenne (Jbāla, Rif), les parlers antérieurs à l'arabisation semblent bien avoir ignoré le *P*. En tout cas, dans les emprunts effectués par le berbère au latin (et au grec) et transmis par lui à l'arabe marocain, on a, dans la grande majorité des cas, *P* > *F*, plus rarement *P* > *B*.

Dans les emprunts romans effectués par l'arabe marocain

T. On
n.
squ'ils
locaux
ement,
ne de
runtés
deux

ocabu-
ractè-
finale,
re un
gulier
non

P. ne
carac-
toute
place
dans
kappāt
on de

spani-
nota-
ations
n sait
s'ame-
n'était
pho-
prédo-

éditer-
sation
ns les
ec) et
grande
rocaïn

médiéval et répandus dans les parlers de l'intérieur, on a toujours $P > B$ à l'initiale, et presque toujours $P > BB$ à l'intérieur et en finale. Pour cette couche de mots, la situation est la même qu'en hispanique première période. La réduction de BB à B à l'initiale est d'ailleurs conforme aux tendances générales de l'arabe, qui ne tolère pas un groupe de consonnes à l'initiales, mais s'en accomode très bien à l'intérieur et en finale.

Mais dans les parlers marginaux dont les usagers arabisés avaient un P dans leur langue antérieure (Jbâla, vieux citadins de Tétouan, Tanger et Rabat), le P roman a été conservé tel quel. Parfois même, on constate des cas d'extension de la sourde : Tanger *lāppīz* « crayon », *pāppōr* « (navire à) vapeur », *ṣappānyūl* « Espagnol ».

Dans les emprunts faits actuellement au français, notre P est rendu par BB , en toute position : *bbīsrī* « épicerie », *rabbō* « repos ! », *sarbīs mānīsabbō* « services municipaux ».

A noter que, dans les noms de famille espagnols portés par des descendants des Moriscos hispanophones immigrés à Rabat en 1610-1611, le P roman à l'initiale continue d'être prononcé P par ceux-ci, BB par les autres habitants de Rabat, et B par les étrangers à la ville.

CONCLUSION. Le phonème P est étranger à l'arabe ancien et à ses dialectes; en milieu ethnique arabe ou profondément arabisé, il a été rendu par F ou par B .

Les arabisés qui n'avaient pas de P dans leur langue antérieure, mais qui l'ont entendu fréquemment prononcer, le rendent par BB (sonore renforcée par gémination = sourde).

Seuls, les arabisés qui possédaient un P dans leur langue antérieure (Hispaniques, Marocains du Nord-Ouest, et aussi Maltais) ont conservé ce phonème et tendent même à en étendre l'emploi.

Observation :

Les faits d'emprunts, comme les autres, doivent être étudiés par régions. L'arabe algérien, sauf erreur, ne connaît pas le traitement bb pour p , excepté dans les mots accommodés à des schèmes morphologiques arabes (comme *dabbīš* « dépêche »). Le traitement bb , surtout à l'initiale, évoque

le substrat berbère net de l'arabe du Maroc et de l'ancienne Espagne musulmane (Marcel COHEN).

II. S. GRÉBAUT. — Double transcription éthiopienne des noms propres grecs se terminant en *-ios*.

Les noms propres grecs à désinence *-ios*, transcrits en éthiopien (après une première transcription en arabe), conservent cette désinence. Mais un grand nombre d'entre eux présentent en outre la désinence *-ēwos*. Ces deux translittérations, usitées l'une et l'autre de façon constante, sont donc nettement concurrentes.

Voici quelques exemples de transcriptions de ces noms : Mercure : *Marqoryos* et *Marqorēwos*; Grégoire : *Gorgoryos* et *Gorgorēwos*; Corneille : *Qornēlyos* et *Qornēlēwos*; Honorius : *Anoryos* et *Anorēwos*; Denys : *Danāsyos* (*Diyonāsyos*) et *Danāsēwos* (*Diyonāsēwos*); Arsène : *Arsānyos* et *Arsānēwos*; Athanase : *Atnātyos* et *Atnātēwos*; Claude : *Galāwdyos* et *Galāwdēwos*; Dèce : *Dākyos* et *Dākēwos*; Arcadius : *Arqādyos* et *Arqādēwos*; Eunome : *Awnāmyos* et *Awnāmēwos*.

Ces noms sont tirés de divers manuscrits du Synaxaire. On sait que le texte éthiopien de cet ouvrage n'est autre que la recension alexandrine, c'est-à-dire copte-arabe. Les noms propres par conséquent sont transcrits d'après l'arabe.

Observation :

L'arabe classique a eu fréquemment à transcrire des noms grecs à terminaison *-os*, *-ios* : noms de personnes ou de choses, tout spécialement dans les domaines médical et botanique. Comme cette langue n'admet pas une séquence de deux voyelles longues (ou pleines), les groupes grecs sont en général disjoints et deviennent *-āwus*, *-īwus* ou *-yus*, toujours avec un *w* ou un *y* disjonctif. Comme de nombreux textes guèzes ont été traduits de l'arabe, il se peut que les traducteurs éthiopiens aient claqué les transcriptions arabes. (G. S. COLIN).

Séance du 23 Janvier 1946

Communication

R. LABAT. — Le système phonétique de l'akkadien ; observations préliminaires à une étude phonologique.

Cette communication a pour objet de donner un tableau du système phonétique de l'akkadien en dégagant les faits purement phonétiques des faits simplement graphiques et en indiquant, dans la mesure du possible, les particularités dialectales et les changements intervenus au cours de l'évolution de la langue

En effet, lorsque les Akkadiens empruntèrent aux Sumériens leur système graphique, ils l'accommodèrent d'une façon toute relative à la graphie de leur propre langue.

D'autre part, l'akkadien ne peut être considéré comme une langue uniforme. Après un stade ancien — le vieil-akkadien — il se divisa en deux dialectes, babylonien et assyrien, qui connurent une évolution parallèle, mais distincte. En babylonien même, il importe de distinguer le babylonien du Nord et le babylonien du Sud.

Quelques tablettes tardives, où des mots akkadiens sont transcrits en lettres grecques, permettent de préciser la prononciation de la plupart des phonèmes akkadiens en fin d'évolution.

A. VOYELLES. — Trois voyelles primitives, qui peuvent être brèves ou longues : *a*, *i*, *u* (*ü* pouvant provenir d'un *ü* ancien, ou d'un *ä* ancien sous l'influence d'une labiale : *bûšu* « hyène » < *bašE*; *šubbu* « char », aram. *šabbâ*). — Une voyelle secondaire *e* (*ë* < *ä*, sous l'influence d'un *e* ou *i* voisins, ou de certaines consonnes faibles ; < *i*, au voisinage de *r*, *h* et moins généralement de *l* et *m*) ; — *ē* < de la diphtongue primitive *ai* ou de l'altération d'un ancien *ā*).

Ces voyelles sont transcrites en grec : *ä/a*, *ā/a*; *i/i*, *ī/εi*; *ü/o*, *ū/ω*; *ë/e*, *ē/η*.

En babylonien, on constate dans certains cas particuliers une assimilation vocalique progressive : *erābu* > *erēbu* « entrer » ; *imāru* > *imēru* « âne » ; en assyrien au contrai-

re, une assimilation vocalique régressive généralisée : *qaqqa-ram*, *qaqqurum* (bab. *qaqqarum*), *qaqqirum* (bab. *qaqqarim*) « terre » ; *iqṭibi* (bab. *iqṭabi*) « il a dit ».

B. SEMI-VOYELLES. — *w*, *y*, vivants à l'époque ancienne de la langue, disparaissent progressivement, à l'intervocalique plus rapidement qu'à l'initiale, et le *y* plus vite que le *w*. Toutefois, le *w*, au lieu de disparaître, se renforce parfois en *m*, plus rarement en *b* au voisinage d'un autre *b*.

A noter, en assyrien, a) l'échange de *w* en *y* dans *irdum* « esclave » (< **y*ardun = *wardum*) ; b) le passage de *w*a initial à *n* : *warki* > *wrki*, *wašib* > *ušib*, évolution amorcée en ancien-assyrien, se développant surtout en moyen-assyrien ; c) le *w* intervocalique tombe, mais change le timbre de la voyelle précédente : (*itawar* >) *ituar*.

C. CONSONNES. — a) *Labiales* : *b*, *p*. En bab. commun, *p* > *b*, à côté de *s*, *š* ; en sud-babyl. *b* > *p*, dans quelques exemples ; en assyrien, interéchange sporadique entre *b* et *p* (*p* > *b*) à côté de *š*, *š*, *q* ; *b* > *p*, à côté de *k*). Sous l'influence de l'ouest, on constate à certaines époques une prononciation affaiblie du *p* (= *w*).

Transcription grecque : *b/β* ; *p/φ*.

b) *Dentales* : *d*, *t*, auxquels il faut joindre l'emphatique *ṭ* (en akkadien, les emphatiques ne forment pas un groupe phonétique distinct, mais se rattachent isolément aux sourdes et sonores correspondantes). On constate dans certains mots une alternance *d/t*, et notamment un échange *d* > *t* ; *ṭ* > *t* ; *d* > *ṭ* ; *t* > *ṭ*, en troisième position lorsque la racine présente *l*, *š* ou *n* : dans ce cas, le dialecte assyrien semble manifester une préférence pour la sourde. Divers indices permettent de supposer à certaines époques une prononciation sifflée des dentales : *d* > *s*, *t* > *s*, *ṭ* > *š*. Des doublets tels que *šitī'aru/titī'aru* « brillant », dénotent à époque historique une hésitation entre les dentales et les sifflantes pour rendre les interdentes étrangères, alors qu'à période préhistorique ces interdentes ont normalement donné des sifflantes ou des chuintantes.

Transcription grecque : *d/δ*, *t/θ*, *ṭ/τ*.

c) *Palatales* : *g*, *k*, auxquels est jointe la vélaire emphatique *q*. On note, sous l'influence de *l*, une alternance *g/k* (*pulukku/puluggu*) et notamment une opposition dialectale *k* babylonien/*q* assyrien (*kašāru/qašāru*). Cette prédominance de l'emphatique en assyrien est confirmée par le fait que dans les formes à infixes *-ta-* des verbes commençant par *q*

q: qaqqa-
-qaqqarim)

ancienne
vocalique
ue le w.
arfois en

ns *irdum*
ssage de
on amor-
moyen-
le timbre

commun,
quelques
e *b* et *p*
influence
onciation

batique /
1 groupe
sourdes
ins mots
; *t* > *t*;
présente
anifester
ettent de
fflée des
tels que
istorique
ir rendre
istorique
es ou des

emphati-
ance *g/k*
ialectale *k*
ominance
fait que
nt par *q*

le *t* de l'infixe s'emphatise au contact du *q* (*iqṭibi*, *iqṭirib* : babyl. *iqṭabi*, *iqṭarib*) — phénomène qui ne paraît commencer qu'après le moyen-assyrien. A certaines époques, prononciation affaiblie de *k* en *h*.

Transcription grecque : *a/γ*, *k/χ*, *q/κ*.

d) *Sifflantes et chuintantes* : *z*, *s*, *š*, *š*. Double difficulté, l'une phonétique, l'autre graphique. La première provient de l'origine multiple de ces phonèmes : *z* < *z*, *d*; *s* < *s*; *š* < *š*, *ḫ*, *t*; *š* < *t*, *š*, *s* (sifflante mouillée). A époque très ancienne, la langue distinguait encore un *š*₁ < *t* et un *š*₂ < *š* et *s*. L'akkadien connaissait donc en réalité 3 sifflantes et 2 chuintantes (en voie de confusion). Or, le sumérien ne connaissant que *s*, *z* et *š*, l'écriture traditionnelle se révélait insuffisante pour distinguer les 5 phonèmes akkadiens. A l'époque d'Akkad, *š*₁ fut rendu par *š* sumérien, *š*₂ par *s*, et *z*, *s*, *š* par *z*. Bien que de très bonne heure *š*₁ et *š*₂ se fussent confondus dans la prononciation, l'écriture conserva longtemps la graphie de *z*, *s*, *š* par le seul *z*. En babylonien, ce fut à l'époque cassite que *š* fut noté par des signes distincts, et que, pour *s*, l'on reprit le *s* sumérien désaffecté. En assyrien, le syllabaire conserva plus longtemps les habitudes du vieil-akkadien, qui correspondaient en fait à des particularités de prononciation. En effet, bien que, après le 2^e millénaire, le syllabaire assyrien ne se distingue plus, sur ce point, du syllabaire babylonien, cette similitude apparente n'exclut pas des différences de prononciation. Les transcriptions de noms étrangers révèlent en effet une notable instabilité dans la prononciation du *š*. Il y a, en assyrien, une tendance manifeste à prononcer le *š* comme *s*, sans qu'on puisse cependant affirmer que toute distinction se soit effacée entre *s* et *š*. Dans les deux dialectes, on observe, pour certains mots, une hésitation entre *š*, *z* et *s* (*s* restant prédominant en assyrien). Devant labiale, *š* peut passer à *l* ou à *r*; devant dentale, traitement particulier pour les deux dialectes : *št* > en bab. *lt*, en ass. *ss*.

e) *Laryngales et vélares*. En face du sémitique commun qui comprenait 4 laryngales et 2 spirantes vélares, l'akkadien ne paraît posséder que : une occlusive glottale *ʔ* (< *ʔ* *h*, *h*, *ʕ*, *g*) et une spirante vélaire sourde *ħ* (< *ħ*) Il est toutefois possible que cette simplification soit en partie simplement graphique. En effet les racines qui contenaient originellement un *ʕ* ou un *g* offrent un vocalisme le plus souvent différent de celui des racines qui contenaient un *ʔ* ou un *h*

(*erêbu* (< **garâbu*) « entrer », *alâku* (< **halâku*) « aller »). Certaines même présentent un renforcement caractéristique : *šehêru* « être petit », *ragâmu* « mugir ». Par ailleurs, il est également possible que *h* se soit maintenu dans la prononciation. Outre un vocalisme en *e*, on constate en effet dans la graphie une hésitation assez fréquente entre *o* et *h* dans les mots qui contiennent un *h* originel.

D. SONANTES. — a) *Nasales*: *m*, *n*. A noter : une prononciation affaiblie de *m* en *w*, à certaines époques ; une alternance *m/n* en fin de mots (*pasâmu/pasânu* « voiler ») ; une alternance curieuse *n/z*, *n/š* dans *samanum/samazum*, *šagunnu/šaguššu* ; le passage de *n* à *m* par dissimilation devant un autre *n*.

Transcription grecque : *m/μ*, *ν* ; *n/v*.

b) *Liquides* : *r*, *l*. Ces deux liquides absorbent communément la voyelle voisine (normalement dans *epiru/epru* « poussière », etc. ; de façon plus étrange dans les présents apocopés *tarkas* (= *tarakas*), *kalpap* (= *talapap*), etc.). Il existe d'assez nombreux exemples de permutation entre *l* et *r*, et, devant dentales, entre *l* ou *r* d'une part et *š* d'autre part ; beaucoup plus rares, entre *r* et *n* (*murdabru/mundabru*), ainsi que entre *m* et *l* (*namšu/nalšu* « rosée »).

Transcription grecque : *r/ρ*, *l/μ*.

Observations :

La transcription des occlusives sourdes de l'akkadien au moyen des aspirées *φ*, *θ*, *χ* du grec tend à confirmer la supposition que les occlusives sourdes du sémitique commun devaient se prononcer avec la glotte ouverte (articulation de type allemand ou anglais). (A. MARTINET).

On remarque une opposition étonnante dans certains mots où, en face de l'assyrien *t* (non emphatique) et *q* (emphatique), le babylonien a *ṭ* (emphatique) et *k* (non emphatique) : — *exx.* assyr. *galātu*, *qašâru* : bab. *galātu*, *kašâru*. Marcel COHEN demande s'il ne peut y avoir influence assimilatrice des phonèmes voisins. Il serait nécessaire de réunir les exemples de ces oppositions. A ce sujet, G. S. COLIN signale des faits de désémphasisation par contact de consonnes ou voyelles antérieures en arabe.

A Propos du timbre *e* à proximité d'une laryngale en akkadien, G. S. COLIN signale, en arabe maghrébin, la conservation de voyelles de timbre *i* de l'arabe classique après des laryngales.

Séance du 27 Février 1946



Communications.

I. Raymond JESTIN. — Sur la formation de quelques noms propres akkadiens de basse époque.

Les documents akkadiens juridiques et économiques appartenant à la dernière époque (Artaxerxès I et Darius II) offrent entre autres particularités de leur langue celle qui consiste à employer certains idéogrammes sumériens d'une manière inattendue. Cela tient à ce que les rédacteurs de ces textes écrivaient une langue déjà morte, conservée par tradition chez les scribes dans la rédaction de leurs actes, au milieu d'une population parlant araméen. D'où la présence fréquente de mots ou de phrases en araméen dans les marges des tablettes. C'est dans les noms propres que se rencontrent les quelques particularités suivantes :

1) Emploi de l'élément sumérien indiquant le pluriel *MEŠ* comme simple procédé graphique pour rendre la désinence akkadienne *i*. C'est un jeu de mots par lequel on transcrit non seulement le pluriel *-ê* prononcé à basse époque *-i*, mais encore, par extension, toute autre désinence en *-i* (un exemple frappant est celui du pron. démonstr. *šūati* écrit MU-MEŠ parce que sum. MU-MEŠ = *šumu* « nom » au pluriel, c'est-à-dire *šumati* > *šuwati* > *šūati*, rendu égal à *šūati* pronom).

a) UD-MEŠ. Dans BE. IX, cette composante de nom propre est lue *Šamši* (*-i* pron. poss. suff. 1^{re} pers. sg. « mon ») en concordance avec les formes araméennes parallèles. Ainsi ^{UD}MEŠ-*ba-rak-ku* (*Šamši-barakku*; aram *šmš-brk*); ^{UD}MEŠ-*nûri*/*nu-ur-ri* (Šamši-nûri); aram *šmšy-nwry*). Pour la graphie araméenne, cp. encore F. H. E. R. S., *Iranische Beam-*

tennamen, p. 38 : šwšy à rapprocher de šumati > šuwati. Pour le premier nom, cp. variantes de l'élément brk : barakki ou barikki, la désinence, i ou u, n'étant plus prononcée (cp. aussi Nadir écrit Na-di-ru/Na-di-ir; Ha-nab/Ha-an-bu; etc.). — Dans BE. X, UD-MEŠ est lu Šameš^(meš) : Šameš^(meš)-barakku, Šameš^(meš)-nurio, etc.

La lecture la plus probable est la première : Šamši « mon dieu Šamaš », à cause du parallélisme avec les noms écrits en araméen. Ce qui semblerait être un argument en faveur de la lecture Šameš et qui va être examiné maintenant, est aisément réfutable : on trouve une fois (BE. X, n° 123, l. 11) le nom propre Ba-ri-ki-Il-tam-meš (aram. brk-šl-šmš) qui est écrit aussi (BE. X, n° 99, 15, etc.). Ba-ri-ki-UD-MEŠ. En réalité, cet hapax provient de ce que le scribe aura lu phonétiquement les éléments DINGIRUD-MEŠ sans tenir compte du fait que le signe DINGIR est déterminatif, sous l'influence des noms du type Il-tam-ma-ku, Il-tam-ša-ma, où Il n'est évidemment pas le déterminatif divin puisqu'il en est lui-même précédé : 'Il-tam-ma-ku, etc.; ayant donc lu Il-tam-meš, il a été contraint d'ajouter en tête un deuxième signe DINGIR comme déterminatif.

b) DINGIR-MEŠ. En sum. : « dieux ». Mais la lecture akkadienne correspondante ilāni est exclue par les transcriptions araméennes l en finale. Dans BE. IX, p. 69, ce nom est lu ili « mon dieu ». Ainsi : Ra-ši-im-DINGIR-MEŠ = Rašim-ilī (aram. rhym-l); DINGIR-MEŠ-qa-ta-ri = Ilī-qatari. Dans KOHLER-ÜNGNAD, Hundert ausgewählte Rechtsurkunden, DINGIR-MEŠ a été lu El à cause du correspondant araméen l. Mais l'araméen ne marquait pas nécessairement les finales (cp. šmšy/šmš [plus fréquent]) et la lecture qui est à préférer est ili « mon dieu ». On peut penser aussi à la désinence -i du génitif, exprimable comme les autres suffixes -i par le même procédé, mais le sens ainsi obtenu paraît moins satisfaisant.

A noter, à propos de cet emploi de DINGIR-MEŠ « dieux » pour le singulier, que certains auteurs ont fait un rapprochement avec l'hébreu elohim. Mais il ne s'agit ici que d'un procédé graphique mettant en jeu des idéogrammes étrangers et nullement d'un sens pluriel.

> *šuwati*.
k: barakki
 oncée (cp.
n-bu; etc.).
šameš(meš) -

mši « mon
 noms écrits
 i faveur de
 it, est aisé-
 123, l. 11)
 (l-šmš) qui
 ID-MEŠ. En
 i lu phoné-
 compte du
 l'influence
 où *Il* n'est
 en est lui-
 Il-tam-meš,
 gne DINGIR

cture akka-
 nscriptions
 nom est lu
 : *Rahim-ilī*
tari. Dans
sirkunden,
 iraméen *il*.
 les finales
 est à pré-
 i à la dési-
 suffixes -i
 arait moins

« dieux »
 un rappro-
 ci que d'un
 s étrangers

2) MU-*iá*. On trouve cette graphie pour exprimer un nom propre qui est également écrit *id-di-ia* (aram. *idy*) (BE. X, 40, 15, etc.). Il semble que l'on ait affaire à une équivalence sum. MU = akk. *nadānu* « donner », d'où MU-*iá* = *iddin-ia* dont la graphie *id-di-ia* constituerait une approximation. On trouve l'élément MU avec le sens *iddin* dans divers noms : MU-⁴*Marduk* (*Iddin-⁴Marduk*), MU-⁴*Nabu* (*Iddin-⁴Nabu*), etc. D'autre part, *Iddinā* écrit MU-*a* existe aussi, donnant le parallélisme des éléments : MU (= *iddin*) + *iá* — MU (= *iddin*) + *a*.

CLAY (BE. X, p. 51, note) rapproche le nom *Iddi-ia* de *Addi-ia* et *Ḥaddi-ia*. Mais cette hypothèse ne tient pas compte de la graphie MU-*iá* que CLAY ne connaissait d'ailleurs pas.

Observations :

L'idéogramme AN est parfois employé avec la valeur phonétique *il* (tirée de *ilu* « dieu »); voir THUREAU-DANGIN, *Le Syllabaire accadien*, p. 3, n° 12. En outre, l'adverbe *inanna* « alors », écrit habituellement *i-na-an-na*, se rencontre, en certains cas, sous la forme *i-¹šēš-ki* dans laquelle un nom propre (celui de la déesse Nanna) tient lieu des trois syllabes *na-an-na*; voir THUREAU-DANGIN, *Les homophones sumériens*, p. 47, n° 158^b. (Ch. VIROLLEAUD)

C'est vraisemblablement de l'homophonie *ilī* « les dieux » et *ilī* « mon dieu » qu'il faut partir pour expliquer la graphie UD-MEŠ pour *šamši* « mon soleil ». L'idéogramme DINGIR-MEŠ représentant régulièrement *ilī* « les dieux » a été employé par jeu graphique pour rendre *ilī* « mon dieu ». Cette graphie, qui apparaît, semble-t-il, dès l'époque cassite (^m*ardī*-DINGIR-MEŠ = ^m*ardī-ilī*, UP. II, 2, 11, 13; 121, 26; ^mDINGIR-MEŠ-*mukin* = ^m*ilī-mukin*, PSBA. 29, rev. 1), était devenue assez fréquente aux époques assyrienne et néo-babylonienne : outre les exemples cités par R. JESTIN, voir encore ^m*sin*-DINGIR-MEŠ, à côté de ^m*sin*-DINGIR pour ^m*sin-ilī*, et ^mDINGIR-MEŠ-*rimanni*, en face de l'ancien babylonien ^m*li-ri-manni*. Ce jeu idéographique, reposant sur une tradition bien établie, a pu donner naissance à un emploi parallèle de UD-MEŠ pour *šamši* « mon soleil » qui ne saurait s'expliquer directement. Notons en outre que le déterminatif MEŠ n'était

pas étroitement lié à la notion de pluriel concret ; c'est ainsi qu'il sert pour marquer idéographiquement les formes en *-tana-* (I(-IV)/3) des verbes : MAR-MEŠ = *teteneqqi* « tu appliqueras fréquemment ». L'écriture élamite l'emprunte même comme simple déterminatif de tous les idéogrammes. (R. LABAT)

Dans les noms propres akkadiens, *šamšī* ne s'applique, le plus souvent, ni au dieu soleil, ni même à l'astre solaire, mais à une personne tendrement aimée, ou révérée : le maître, s'il s'agit d'un nom d'esclave, la mère, s'il s'agit d'un nom de fille libre, etc. Dans ces noms propres, *šamšī* équivaut à *bēlī*... avec la métaphore en plus. Quand on dit que l'épithète honorifique *šamšī*, dans l'adresse de certaines lettres amarnéennes est empruntée à la rhétorique officielle de l'Égypte, on a sans doute raison, mais on devrait ajouter qu'elle avait déjà droit de cité en Babylonie, donc en akkadien, puisque certains noms propres en *šamšī* sont bien antérieurs à cette époque. (J. NOUGAYROL)

Dans les ouvrages savants actuels en diverses langues, on trouve des abréviations scolastiques latines qui sont de véritables idéogrammes ; ainsi *sq.* pour « et suivants », *v. g.* (*verbi gratia*) « par exemple ». (Marcel COHEN)

II. J. DENY. — Le nom de Dalila dans les *Mille et une Nuits*.

Dalīla al-muhtāla ou *Deīle el-muhtāle* « Dalila la Fourbe » est le nom arabe d'une femme qui apparaît de-ci de-là dans le folklore musulman du Proche Orient et notamment dans deux contes picaresques des *1001 Nuits* : 1° Les ruses de Dalila, et 2° Ali el-Zaybak ou « Ali vif-argent ».

L'histoire de Dalila semble être d'origine persane, bien que dès 943/4 il soit fait allusion à une *Dāl(l)a al-muhtāla* (remarquer la rime) dans les *Prairies d'Or* de Mas'ūdī.

On a une allusion plus explicite dans un vers du poète persan Farrukhī (mort en 1038) qui parle d'un livre intitulé *Kitāb-i Hīla-i Dele* (Ferheng-i Šouri au mot *dele*). A part quelques variantes, le même récit avec le même cadre se retrouve dans le recueil *Feredj baEd šidde* « Soulas après

c'est ainsi
formes en
ji « tu ap-
unte même
mmes. (R.

pplique, le
laire, mais
maître, s'il
in nom de
aut à *bēh*...
hète hono-
narnéennes
, on a sans
déjà droit
tains noms
e. (J. Nou-

angues, on
nt de vérités
, v. g.

une *Nuits*.

a Fourbe »
de-là dans
ment dans
es ruses de
».

ie, bien que
muhtāla (re-
idī.
s du poète
ivre intitulé
le). A part
adre se re-
oulas après

peine » (traduit d'un prototype persan) où le mari s'appelle *muhtāl(e)*. Cp. le roman populaire persan *Kitāb-i Dele Mukhtār* (*sic*).

Le premier épisode (Le changeur dupé) et le cadre un peu différent (Dalila bigame) figurent dans les contes des *40 vezir* (vers 1446).

Allusions plus récentes à *Del(l)e-i muhtāle* chez les écrivains turcs : un annaliste ottoman sous l'année 1138 (1725/6) et le poète Neclim (mort en 1730), avec le sens d' « entremetteuse ».

Quant à la version égyptienne du conte des *1001 Nuits*, elle s'est développée au Caire (roman d'Ahmed el Danaf).

Le mot persan *dele* ou *delle* (d'où l'arabe *dalaḳ*) signifie « fouine ». C'est, d'après les lexicographes persans (notamment la traduction turque du *Burhān-i Kāfi* sous *dele*), l'origine du nom de Dalila.

C'est seulement par étymologie populaire et en glissant sur la pente de la racine arabe *d-l-l* que ce nom est devenu *dalila*, « duègne, entremetteuse, marchande de filles esclaves, femme coquette », masculin de *dalil* « guide ». Cp. aussi les significations de *dālle*, *dellāl(e)* et *Dalāl*, mot qui sert aussi de nom à notre héroïne (dans SPITTA).

Il faut noter cependant que le nom propre de femme *Delle* rattaché à la racine *d-l-l* et comportant la variante *Mudille*, est attesté dès l'an 80 de l'hégire, TABARI, *Annales* (DE GOEJE), p. 2360, l. 13 et suiv.

Les Orientaux n'ont d'ailleurs jamais rapproché le nom de Dele ou Dalila de la Dalila de la Bible, avec laquelle elle n'a rien à voir. Quant à ce nom philistin, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur son origine.

Observation :

GESENIUS¹⁶, 162 ne propose pour *d l l ā* aucune étymologie sémitique. Mais sans vouloir priver Dalila de sa nationalité philistine traditionnelle, on peut admettre qu'elle portait pourtant un nom sémitique ; en effet, l'akkadien connaît les noms propres *Dalīlu-ša* (« sa (= de la déesse) louange »), *Dalīl-īluX* (« louange de la divinité X »), etc., de la racine usuelle *dalālu* « louer, chanter les louanges de, etc. ». Une difficulté provient des *Septante* et de la *Vetus latina* qui ont *Dalida*. (J. NOUGAYROL)

Séance du 27 Mars 1946



Communications.

I. Ch. VIROLLEAUD. — Sur la transcription babylonienne du prénom *Nb-mṣṣt-rṣ* d'Aménophis III.

Le nom du dieu égyptien *Rṣ* est écrit *ri-(y)a* dans la transcription akkadienne du prénom d'Aménophis III: *Nim-muria* = ég. *Nb-mṣṣt-rṣ*; voir encore *Naphuria* = ég. *Nfr-ḥprw-rṣ* (Aménophis IV), etc. Comment s'explique — à côté de la forme *Ra* employée par les égyptologues — cette graphie qui est usitée constamment dans les Lettres d'El-Amarna ? Il est d'autre part probable que les scribes qui ont rédigé ces lettres ne connaissaient pas le sens des noms dont il s'agit. Sinon, *Ri-(y)a* (et aussi *Murwa* = ég. *Mṣṣt*) serait précédé du déterminatif divin AN. Quant à la forme *Nam-mur-ia*, qui se rencontre une fois et dans laquelle les deux noms divins paraissent confondus dans un même vocable, elle est tout à fait barbare ; mais il est vrai qu'on trouve, en Babylonie même et à haute époque, des graphies aussi étranges que celle-là, comme, par ex., *Ku-ub-a-ba* pour *Ku^{AN}Ba-ba*.

Observations :

La forme *Ra* est surtout une transcription conventionnelle dans laquelle *ṣ* est, pour des raisons d'ordre pratique, rendu par la voyelle *a* (on emploie de même *maat* ou *māāt* pour *mṣṣt*) ; c'est en outre la forme qu'a dans les transcriptions grecques, le mot *Rṣ* inaccentué, ex. Παμῶσσης = ég. *Rṣ-ms-ṣw*. La forme des transcriptions akkadiennes *rīya/rī'a* correspond à gr. Ρῆ = copte akh ṛī : sah ṛē < ég. *rṣṣā. (J. J. CLÈRE, M. MALININE, G. POSENER)

Est-ce que *ria* ne serait pas une notation phonétique reflétant la prononciation mouillée d'un *r* initial (se trouvant ici au milieu d'un terme composé) ? (Marcel COHEN)

II. André BASSET. — Berbère *isnin* « tous les deux ».

1. Touareg *assənən* « tous les deux » (F. *Prose*, t. 124, l. 19; t. 159, l. 16), *əkkərdən* « tous les trois » (*ibid.*, t. 106, l. 7), considérés par FOUCAULD comme des pronoms indéfinis masc. pl. (F. *Dict.* II, 605 et I, 573), nous paraissent être d'anciennes 3^{mes} pers. m. p. de verbes qui auraient été à *ssin* « deux », *krəd* « trois », ce que *mru* « être dix » est à *mrau* « dix » (F. *Dict.* II, 159), et qui auraient été employées comme l'est *ndu* « être tous » (F. *Prose*, t. 17, l. 9, etc.). Au demeurant la forme à sifflante *səkkərəd* « poser 3 pions dans 3 cases contiguës... » est toujours vivante, avec valeur limitative, d'après FOUCAULD, mais concordante. *assənən*, *əkkərdən*, n'étant plus sentis comme formes verbales, auraient été, suivis de pron. pers. affixes à la façon de *assin-ineg* « nous deux », etc., étendus à la 1^{re} pers. : *əkkərdən-ineg* « nous trois », et, si le texte est correct, avec extension analogique de *g* : *assənəg-ineg* « nous deux ». Ils auraient été en outre dotés de fém. de caractère nominal *assənətīn*, *təssənətīn* ; *əkkərdətīn*, *təkkərdətīn*, ayant subi l'influence des fém. des noms de nombres cardinaux *sənāt*, *krədət*.

2. Kabyle *sənnunū* « répète (un mot) » (HANOEAU, *Poésies*, p. 376). 2^{me} pers. s. c. de l'impératif intensif d'un dérivé par allongement et redoublement de la 2^{me} radicale, suffixe *t* et sonante vélaire interne, offre de son côté une forme verbale en rapport, pensons-nous, avec le nom de nombre concernant « deux ».

3. Dans chaouia, Ait Fraḥ, m. *isnin*, f. *tisnin* « tous les deux », on est tenté de retrouver à la finale une désinence de pluriel participiale (*-in* commun), et à l'initiale un pronom démonstratif m. p. *i*, f. p. *ti*, suivant une formule usuelle en touareg (F. *Prose*, t. 66, l. 2; t. 78, l. 27; etc.). Toutefois, il manque *-n-* de participe (masc. **i-sən-n-in*, fém. **ti-sən-n-in*) : on peut admettre, peut-être, qu'il y a eu confusion des deux *n* en un *n* long ensuite abrégé.

Ainsi, a) le berbère possède des verbes correspondant aux noms de nombres, mais de façon, aujourd'hui du moins, très limitée (FOUCAULD ne signale rien pour 4 à 9) et souvent encore nettement résiduelle ; — b) nous avons regroupé

pour « deux » trois de ces épaves de trois régions différentes de la Berbérie, restées jusqu'ici éparses ; — c) et surtout, si l'on admet notre analyse, en pays chaouïa, où il est aujourd'hui invariable en genre et en nombre, le participe aurait été antérieurement variable au moins en nombre, ce qui étendrait à cette région l'observation que nous avons déjà faite, grâce à *addainin*, pour la Kabylie (*BSL.* 39, 177).

III. S. GRÉBAUT. — La forme adjectivale trilitère *qatāl* et la forme quadrilitère correspondante en tant qu'expression d'une particularité physique.

La forme adjectivale trilitère *qatāl* ainsi que la forme quadrilitère correspondante sont fréquemment employées en éthiopien classique pour exprimer soit une déficience organique, soit des particularités physiques ou fonctionnelles, surtout celles qui concernent la vue, la parole, la marche, le système pileux, etc. En voici quelques exemples : *naq^wār* « borgne » ; — *ṣamlāt*, *ṣamlāfa* ሩላሣ « chassieux » ; — *ḫawār* « aveugle » (cette forme se rencontre non pas à l'état libre, mais au plur. brisé *ḫawāwert* « aveugles » qu'elle explique ; cp. plur. *qatāwolt* ; la forme ordinaire est soit *ḫawūr*, soit *ḫawer* « aveugle ») ; — *latāt* « bègue, bégayant » (le synonyme est *letūt*) ; — *lāḫlāḫ*, *lāḫlāḫa* ለጻሕ ou *lāḫleḫa* ለጻሕ « bègue » ; — *ṣayāf* « bègue, balbutiant » ; — *bahām* « muet » (les synonymes sont *behūm* et *bāhem* ; la forme *bāhem* manque dans le *Lexicon* de DILLMANN) ; — *hankās* « boîteux » ; — *barāḫ* « chauve » ; — *ṣayāb* « qui a les cheveux blancs » (la référence à cet adjectif manquant dans DILLMANN, voir *CSCO*, s II, t. XX, p. 150) ; — *ṣag^wār* « hirsute, velu, poilu » (dénominateur du collectif *ṣag^wer* « poils ») ; — *yamānāy* « qui ne peut se servir que de sa main droite » et *ḏagāmāy* « gaucher » (ces deux mots ont la désinence adjectivale -āy) ; — *q^walāf*, *q^walāfa* ለቆጽ « incurvé » ; — *dagdāg* « maigre, émacié » (les synonymes sont *dagdag*, *degdeg*, *degdūg*, *dagadag*).

Séance du 30 Avril 1946

Communications.

I. G. BORIS. — Sur l'emploi des pluriels féminins dans un parler arabe moderne.

Conservée en Algérie dans le seul parler de l'Oued Souf, la différenciation des genres aux 2^e et 3^e pers. du pronom et du verbe au pluriel s'est maintenue dans le Sud Tunisien chez les Marāzig de l'oasis de Douz (Nefzāoua), avec les oppositions suivantes : accompli : 3^e m. p. -u (-ū)/f. p. -an; 2^e m. p. -tu/f. p. -ten; — inaccompli : 3^e m. p. -u (-ū)/f. p. -an, -en; 2^e m. p. -u (-ū)/f. p. -an, -en; — pronom indépendant : 3^e m. p. -hum/f. p. -hen; 2^e m. p. -entum/f. p. -enten; — pronom affixe : 3^e m. p. -hum/f. p. -hān; 2^e m. p. -kum/f. p. -ken.

Le parler a innové pour le pluriel des démonstratifs (à formes communes en arabe ancien) : m. p. *hādōm(a)*/f. p. *hādāna*.

L'opposition des genres au pl. est encore marquée dans tous les participes et nombre d'adjectifs à pl. externes, par l'alternance des terminaisons : m. p. -īn/f. p. -ān.

On a examiné, pour ce parler, la répartition des genres au pluriel des noms, telle qu'elle ressort des accords du verbe, du pronom et de l'adjectif, et on l'a comparée à celle de l'arabe ancien.

Les m. p. caractérisés n'apparaissent qu'avec les noms (pl. et quelques collectifs) désignant des pluralités d'hommes, les f. p. avec les pluralités de femmes, mais aussi d'animaux des deux sexes et d'objets inanimés, quel que soit le genre du nom au singulier : *lekbās hādōna hāšan* « ces (f. p.) béliers sont entrés en rut (f. p.) », *lašlām gādāt ešdéd boḡrahen, ma ltemšāneš* « les ciseaux-à-tondre (*ašlām* pl. de *šelām* masc.) restés (f. p.) neufs avec leur (f. p.) brillant n'ont pas été touchés (f. p.) ».

On notera que les femmes, se désignant elles-mêmes à la 1^{re} pers., emploient le f. p. L'usage en ce cas, curieux, du m. p. avait été signalé au Oman, mais à tort étendu par

BROCKELMANN (*Grundr.* II, 98) au parler de Tunis ou les faits invoqués s'expliquent par la neutralisation de l'opposition des genres aux participes.

Le fém. sing. peut alterner avec les pluriels, mais, semble-t-il, non arbitrairement : il est exclu quand la pluralité considérée est dénombrée : *yōmēn* (ou *ḥans aiḡām* ou *εcšrīn yōm*) *mōyogan* « 2 (5, 20) jours ont passé », et chaque fois qu'elle est envisagée non comme une collection indivise, mais comme une somme d'éléments individualisés, conçus séparément.

Tel qu'il est révélé par les accords pluriels (nous laissons de côté les pluriels internes d'adjectifs), le classement en genre des pluriels des noms est fait rigoureusement suivant les catégories sémantiques indiquées; il n'y a hésitation entre m. p. et f. p. que pour des noms tels que *mrāḥḥal*, pl. de *maḥḥūl* « campement en marche », désignant les hommes et/ou les bêtes, bagages, etc.

Seulement chez les jeunes générations, les contacts multipliés avec l'extérieur déclenchent une régression de l'emploi des f. p. des verbes et des pronoms, formes étrangères à tout autre parler tunisien. Assez vite, on tend à leur élimination, et de là, sans doute, à une situation alignée sur celle de nombreux parlars maghrébins et orientaux, et comportant : pour le pronom et le verbe (y compris ses participes) des formes de pl. « communes », héritées généralement des anciens m. p., et, dans l'adjectif, une opposition des genres au pl. marquée seulement dans quelques types dont le f. p. en *-āt* n'apparaît qu'avec les pluralités de femmes.

La répartition des genres au pl. chez les vieux Marāzīg continue, on le voit, celle inscrite en arabe ancien, 1° dans quelques traits de la morphologie du nom : pl. des diminutifs, en *-ūn^a* pour les seuls noms d'hommes, en *-āt^{un}* pour tous les autres; *banā^{un}* pl. de *ḡibn^{un}* dans les composés désignant animaux et objets; etc., mais surtout 2° dans la syntaxe d'accord, pour l'état le plus anciennement attesté de la langue : a) dans la poésie anté-islamique, les f. p. des verbes, pronoms et adjectifs foisonnent (à côté du f. s.) avec les pluralités d'animaux et d'inanimés aussi bien qu'avec celles de femmes; b) dans le Coran, situation analogue avec moindre fréquence du f. p. quand il ne s'agit pas de femmes; c) dans *Kalīlah wa Dimnah* (11^e siècle de l'Hégire), les f. p.

Tunis ou les
1 de l'opposi-

mais, semble-
luralité consi-
1 *εεśrīn γōm*)
ue fois qu'elle
, mais comme
parément.

(nous laissons
classement en
ement suivant
ésitation entre
rāḥḥal, pl. de
: les hommes

ontacts multi-
on de l'emploi
ngères à tout
ur élimination,
celle de nom-
portant : pour
s) des formes
anciens m. p.,
u pl. marquée
-āt n'apparaît

ieux Marāzīg
cien, 1^o) dans
l. des diminu-
en -āt^{um} pour
omposés dési-
it 2^o) dans la
ient attesté de
les f. p. des
ôté du f. s.)
si bien qu'avec
analogue avec
as de femmes ;
gire), les f. p.

abondent avec les noms d'animaux ; d) ils se rencontrent en-
core dans la langue du *ḥadīt*, chez Gāḥid, Ṭabari, etc., mais
après le III^e s., ils n'apparaissent plus qu'exceptionnellement
(f. s. seul usité), avec les pluralités d'objets ou d'animaux.

La règle traditionnelle, donnée sous réserve par Zamāhsari
(*Muf.*, p. 84) d'après Abū 'Utmān, et limitant l'emploi des
f. p., quand il ne s'agit pas de femmes, aux accords avec les
seuls pl. de paucité, est démentie avant le III^e s. par d'innom-
brables exemples et semble n'avoir été formulée qu'au moment
où ils sortaient de l'usage.

La poésie anté-islamique, comme divers parlars actuels
(cp. LANDBERG, *Dağ.*, p. 1286, et REINHARDT, *Omān*, p. 265),
suggèrent plutôt que les pluralités d'objets et d'animaux purent
être traitées strictement sur le même plan que les pluralités
de femmes, et toutes ensemble (f. p.) opposées aux plura-
lités d'hommes (m. p.).

Si la faculté de traiter indistinctement tout pl. (interne)
comme un fém. sing. s'explique par certains aspects du genre
grammatical en sémitique (« féminin » et « collectif » pa-
raissant faire partie d'une même classe de notions — l'« in-
tensif » de WENSINCK — marquées par des indices morpho-
logiques communs), on peut se demander comment, d'autre
part, à l'intérieur de la catégorie grammaticale du pluriel,
se sont constituées en arabe deux classes nominales opposant
les seuls hommes à toutes les autres pluralités, et nullement
calquées sur les classes de genre qui se partagent les noms
au singulier.

On peut seulement remarquer que, dès le sémitique commun,
la différenciation des formes aux 2^{es} pers. pl. (verbe et pro-
nom) atteste que la langue opposait : pluralités d'hommes
pluralités de femmes. Le rattachement à ces dernières des
pluralités d'animaux est peut-être en rapport avec la prépon-
dérance, en nombre et en valeur, des femelles dans les trou-
peaux. Il serait intéressant de vérifier si l'arabe est seul,
parmi les langues sémitiques, à présenter dans le classement
« générique » des noms au pluriel (tel qu'il ressort des
accords pluriels) les traces d'une divergence aussi frappante
avec celui des singuliers.

II. J. J. CLÈRE. — Sur un emploi parallèle des prépositions arabe littéral *bi-* et ancien égyptien *m*.

La préposition *bi-* de l'arabe se rencontre parfois employée pour introduire le prédicat d'une phrase nominale — ex. a) en phrase sans copule: *ʿalīkālhu li-l-ṣaqrwāmi bi-l-mirṣādi* « Allah est pour les peuples le Guetteur », *manzili la-bi-l-mānzili l-ṣaqsā* « ma demeure est certes la demeure la plus éloignée », *mā ṣahī bi-lladi...* « mon frère n'est pas celui qui... »; b) avec copule: *lam takun bi-ṣagīratin* « qui n'était pas petite », *kānat ʿalayya bi-ṣawbara* « elle était sur moi un vêtement velu », *laysa l-ṣwikāwu bi-ṣahlin...* « l'avare n'est pas digne... » (avec *laysa*, emploi fréquent); pareillement, *bi-* peut introduire un attribut prédicatif — ex.: *lā ṣaṭunmu-hu bi-ṣḥitin* « je ne le crois pas sûr », *mā raḡaḡat bi-ḥāribatin* « ils ne revinrent pas bredouilles » (références et autres ex. dans RECKENDORF, *Ar. Syntax*, 234-6, 240).

Pour BROCKELMANN (*Grundr.* II, 90), *bi-* ne sert dans ce cas qu'à joindre plus étroitement le prédicat au sujet; RECKENDORF (*Ar. Syntax*, 234) mentionne, à propos de l'emploi en phrase négative (qui est beaucoup plus fréquent), l'opinion des grammairiens arabes pour qui *bi-* sert à « renforcer la négation » (*li-taḡkīdi n-naḡyī*).

Il est tentant d'expliquer cet emploi exceptionnel de *bi-* d'après l'emploi parallèle de la préposition synonyme de l'ancien égyptien *m* (litt. « dans ») dans son rôle dit « d'équivalence ». En égyptien — le fait est ici courant et normal — *m* (devant pronom: *im-*) introduit aussi le prédicat d'une phrase nominale ou un attribut prédicatif (nombreux ex. dans les grammaires — types: *ḥw-f m nsw* « il est (le/un) roi », *nb-sn im-k* « tu es leur maître », etc.). En égyptien, la valeur de la préposition apparaît nettement comme étant « en qualité de, dans la personne de, etc. » (*ḥw-f m nsw* = « il est en (qualité de) roi »); on emploie parallèlement la préposition *r* « vers » qui donne à la phrase un sens futur (*ḥw-f r nsw* = « il sera roi »).

Cette interprétation — sûre pour l'égyptien — pourrait s'appliquer au *bi-* de l'arabe. Elle n'expliquerait toutefois pas la prédominance de l'emploi en phrase négative, qui peut, il est vrai, être secondaire. Il s'agirait d'ailleurs, sans aucun

doute — même étant admise la parenté de *bi-* et de *m* (EMBER, *Eg.-Sem.-Studies*, 61) — de l'évolution simplement parallèle, sans liens historiques, de l'emploi des deux prépositions synonymes. En dehors de l'arabe, cet emploi de la préposition « dans » ne semble pas se retrouver en sémitique, si l'on excepte quelques cas assez incertains en hébreu et en araméen (voir M. COHEN, *Syst. verbal*, 80 et 83, n. 1).

Observation :

Il est peut-être utile de comparer des emplois partitifs : en français « il est de mes amis », « il n'est pas des plus sûrs », etc. (Marcel COHEN)

Observation complémentaire

sur la communication de M. RODINSON (ci-dessus, p. 4-5):

Les traces du mot *madama* qu'on trouve en arabe de Syrie sont probablement de la même provenance que le *madama* des Turcs : c'est le mot italien. Le turc a aussi les deux formes *madam* et *madama*. Les formes italiennes sont plus anciennes que les françaises qui les ont refoulées. Quelquefois elles coexistent. Voici quelques autres exemples de doublets : « flûte » : *flâvta* (italien)/*flüt* (français); — « comte » : *konte*, *konta* (it., périmé)/*kont* (fr.); — « duc » : *duka*, *doka* (principalement celui de Toscane — it., périmé)/*dük* (fr.); — « duchesse » : *dukessa* (it., périmé)/*düşes* (fr.); etc. A noter les compromis entre français et italien : *düello*, *düika* (« duc »), *filâvut* (« flûte »). (J. DENY)

Séance du 22 Mai 1946



Communications.

I. Charles-F. JEAN. — Vestiges de cananéisme dans l'amorrite des lettres de Mari.

On écrit *amorrite*, langue *amorrite* comme on dit *dynastie amorrite*. Au point de vue méthode, 1^o) il n'est pas question des noms propres de personne parce que ces noms se trans-

mettant routinièrement n'attestent pas nécessairement l'état de la langue à l'époque étudiée ici ; ainsi, dans les noms théophores, le préfixe de l'élément verbal, à la 3^e personne, est *ya* ; or, dans la langue courante, en akkadien, c'est *y* : — 2^o) on ne cite que des lettres de Mari, ou bien, pour appuyer les conclusions, des textes contemporains ou antérieurs aux dynasties amorrites de Larsa et de Babylone. Cette langue est akkadienne dans son ensemble.

LARYNGALES. — On employait quelquefois *h* pour *ɔ* ; ex. : *si-im-ha-al* pour *šemo(ɔ)l*. En akkadien, le *ɔ* dans les verbes peut se maintenir ou tomber ; à Mari, il permute plusieurs fois en *h*, dans le verbe *lecum* « pouvoir » ; akkad. *adârûn*, *narârûm*, à Mari : *iḥ-ha-ad-da-aw*, *in-ha-ra-ar-ra-ak-kum* ; — etc.

A, I, U dits *compagimés*, de « liaison » ou d' « appui ».

A. *Sum-ma li-ib-ba-ka* « si tel est ton désir », *li-ib-ba-šu pa-ri-id* « son cœur est inquiet », etc. Des faits semblables ont été constatés, depuis des années, sous les dynasties amorrites de Larsa (DRIVER) et de Babylone (VS, XVI) et ailleurs ; mais cette construction n'est pas régulière en akkadien.

I. Construction anormale, exceptionnelle en pur akkadien : *a-na ma-ša-ar-ti a-tim* ; *šum-ma li-ib-bi-be-li-ia* ; *neq pa-ag-ra-i li-ni-in-pe-eš* ; *zi-it-ti be-li-ia lu-ša-ri* ; etc.

U. Emploi également irrégulier du *u* dans *i-na li-ib-bu 2 u₁-mi ma-tim* ; etc. D'autres faits de ce genre d'époque amorrite furent groupés, en 1933, dans *ZA*.

Dans ces formes, il semble que l'on ait employé indifféremment ces *a, i, u*. Cette impression n'est-elle pas confirmée par ces deux lignes d'une tablette où l'on traduit des noms propres sumériens, amorrites et kassites (VR 44, ll. 48-49) :

Ha-am-MU-ra-bi kim-TA-ra-pa-as-tum
Am-mi-ša-dùq-QA kim-tum-kit-TUM.

On estime qu'on peut appeler cananéismes ou amorréismes les formes et constructions citées, exceptionnelles et anormales en pur akkadien, apportées par les Amorrites de leur patrie originelle et conservées par les scribes formés aux écoles akkadiennes, mais originaires d'Amurru.

Observations :

É. l. DHORME, se référant à ses publications antérieures sur

irement l'état
es noms théo-
personne, est
, c'est y; —
pour appuyer
ntérieurs aux
Cette langue

h pour ɔ;
le ɔ dans les
permutés plu-
dir »; akkad.
a-ra-ar-ra-ak-

« appui ».
», li-ib-ba-šu
its semblables
nasties amor-
VS, XVI) et
lière ca: akka-

pur akkadien :
neq pa-ag-ra-i

i-na li-ib-bu 2
l'époque amor-

ployé indiffé-
pas confirmée
luit des noms
44, ll. 48-49):
n

is amorréismes
s et anormales
de leur patrie
és aux écoles

antérieures sur

la question, rappelle qu'à son avis « amorrite » est une dési-
gnation géographique et non ethnique, ne recouvrant pas une
unité linguistique.

R. LABAT fait remarquer que tous les faits signalés peuvent
s'expliquer par l'akkadien.

Ch.-F. JEAN répond : on a cité nombre de faits linguisti-
ques semblables à ceux qui sont rapportés ici, mais ils étaient
tous de dynasties amorrites. On a expliqué le nom *Ammiša-*
duqqa par l'arabe. Mais est-ce de bonne méthode d'en appeler
à l'arabe dont les documents les plus anciens sont du III^e
siècle après J.-C. pour expliquer des formes qui datent du
XIX^e siècle avant J.-C. ? N'est-ce pas à l'akkadien — si do-
cumenté vingt-sept siècles plus tôt — qu'il faut comparer
l'arabe ? Arabe et akkadien dépendant, comme leurs congé-
nères, du sémitique primitif, peuvent d'ailleurs avoir des
traits communs sans dépendre l'un de l'autre.

II. E. CERULLI. — Transcriptions françaises de mots arabes
dans un manuscrit du XIII^e siècle.

La Bibliothèque Bodléienne d'Oxford possède un manus-
crit donnant la traduction française du *Kitāb al-Miṣrāḡ*,
« Livre de l'Ascension », faite, selon l'incipit du Ms., de
l'espagnol en français, et non directement de l'arabe. La tra-
duction de l'arabe en espagnol, par « Habraym Juif et phy-
sicien », a été faite à la cour d'Alphonse X, ainsi que la
traduction française (et une traduction latine dont j'ai trouvé
un Ms. à la Nationale). Le Ms. d'Oxford a conservé des
petites phrases arabes et des noms propres qui attestent la
prononciation courante de l'arabe d'Espagne pendant la deu-
xième moitié du XIII^e siècle. J'indique très rapidement ce sujet
d'étude, me réservant d'examiner la question de plus près en
éditant le manuscrit.

1. — Le titre même du livre arabe (*Kitāb al-Miṣrāḡ*) est
traduit : « li livre q̄i hom appelle en sarrazinois *halmereig*,
que volt tant dire en François come : monter en alt ».

2. — L'appel à la prière : « celi qui estoit *halmohaden*
que volt tant dire en sarracinois com : celi qui clame les

sarazins quant ils doivent faire lor oreison », — « il comença ad dire : *Haltahu akeibar*, que volt tant dire com : Diex est li grant ». — « Et, apres ce, si dist : *le halla hilalla*, c'est a dire : N'est autre Diex for Diex ». — « Et puist dist avant : *Haxedu le halla hilalla*, et ce volt dire : Temoignez qu'il n'a autre Diex for Diex ». — « Et, apres ce, si dist : *Haxeduna Muhamet raçur Halla*, que vuolt dire : Temoignez autresme que Mahomet est messagier de Diex ». — « Et unquor dist : *haia laçala, haia lalfala*, que volt tant dire : Venez ad vos oreisons et ad vostre profit ».

3. — L'appel de Dieu à Mahomet : « une voiz que me dist : *Acrop codem, ya habibi, hya Mahmet*, que volt tant dire : Aproche tei de moi, ami Mahomet ».

4. — Les noms propres : *Abdillehe, Koraixi, Alborak, Yoanna ibn Sakaria, Yça ibn Mariem*.

Le livre contient encore d'autres matériaux. On peut remarquer à titre provisoire : une extension remarquable de l'*mālah* : *mīḡrāḡ/mereig; lā/le; (ašhadu/Haxedu); quddām/codem; Abdullāhi/Abdillehe; (Maryam/Mariem)*; — la transcription du *š* par *x* à la manière espagnole : *Koraixi, Haxedu*; — l'assimilation *raçur* pour *rasul*; — l'impératif *Acrop*.

Séance du 26 Juin 1946

A. Communications

I. E. CERULLI. — Mots éthiopiens dans les langues européennes et mots européens en éthiopien au Moyen Age.

1) Ancien français *açopart* = « éthiopien ». — Ce mot a reçu différentes explications au cours d'une discussion récente en Amérique. ARMSTRONG, après P. MEYER, y voit une forme adjectivale en *-art*, *açop-* étant une déformation de lat. *Æthiops*. SPITZER en fait un *nomen agentis* de « achopper » : les Croisés auraient appelés « ceux qui achoppent » les archers éthiopiens qui pliaient le genou pour tendre leur arc. Cette explication a été contestée par G. LEVI DELLA VIDA qui

« il comença
m : Diex est
ilalla, c'est a
st dist avant :
noignez qu'il
ce, si dist :
: Temoignez
». — « Et
lt tant dire :

voiz que me
ue volt tant

ixi, Alborak,

On peut re-
marquable de
'u); *quddām/
iem*); — la
ole : *Koraixi*,
— l'impératif

gues européen-
en Age.

— Ce mot a
ussion récente
voit une forme
ation de lat.
« achopper » :
pent » les ar-
ndre leur arc.
ELLA VIDA qui

a proposé d'expliquer le mot par l'arabe *al-ğabartī* (*aš-žabartī*), désignation appliquée aux Ethiopiens musulmans par les Arabes; cette interprétation soulève des objections d'ordre chronologique et géographique. Enfin, H. GRÉGOIRE a récemment expliqué *açopart* par le grec.

2) Italien *saŋgi* = « diable » — Ce terme, surnom d'un modèle de Léonard de Vinci, particulièrement espiègle, a été identifié par P. RAINA avec *salai* désignant un des diables dans le poème « Morgante » de L. Pulci. I. GUIDI a suggéré de rapprocher ce mot de l'éthiop. *ṣalāy* « *inimicus* », tout en ne voyant pas bien comment rattacher l'éthiopien à l'italien à cette époque. On peut aujourd'hui invoquer la participation des Ethiopiens de Jérusalem au Concile de Florence en 1441. Une commission spéciale les interrogea sur leur pays, etc., et on peut penser qu'on leur demanda comment ils nommaient le « démon ». Or l'emploi de *ṣalāy* dans ce sens est courant en éthiopien, et il apparaît déjà dans un texte du XIV^e siècle (rituel de la prise d'habit publié par S. GRÉBAUT).

3) Franç. *Roche Amadour* = arabe *Rūsmaḍūr* (éthiop. *Rūsmaḍur*). — Dans ce nom du sanctuaire du Quercy, introduit en Orient avec la traduction des contes des « Miracles de Marie », le *ch* a été rendu en arabe par *š*, alors que la transcription normale de *ch* dans les textes du XIII^e siècle est *ġ* (cp. *Ġartris* = « Chartres », *birāğūrīyyah* = « prêcheurs », *Riğōrd* = « Richard »). Cette transcription aberrante est-elle due à une influence phonétique de *m* en contact, en arabe ou dans la prononciation française de cette époque ?

4) Éthiop. *Batērgēlā Māryām*. — Ce nom propre, désignant dans un acte du XIV^e siècle un personnage auquel le roi donne un fief, avait été expliqué comme un composé de lat. *pater* par CONTI ROSSINI qui y voyait un indice de la présence de missionnaires européens en Éthiopie à cette époque. Cette interprétation par un mot étranger parut par la suite difficilement acceptable, d'autant plus que ce nom a été aussi porté par un personnage qui est probablement un fils du roi Zare'a Yā'qob (XV^e s.). On a supposé, à titre d'hypothèse, un composé *Batra-gēlā Māryām* « Bâton du Voile de Marie » (allusion au voile protégeant les icônes). CONTI ROSSINI a objecté qu'il était difficile d'admettre la déformation *batērgēlā* pour *batra-gēlā*; il a pensé aussi au grec *πατήρ*.

le personnage devant alors être un ecclésiastique de langue hellénique.

Observations :

L'explication de *acopart* par « achopper » est aussi invraisemblable qu'ingénieuse, mais rien ne s'oppose à l'explication par *Al-Gabartī*, de nombreux toponymes partiels étant pris dans un sens plus général. — *Rūšmadūr* est difficile à expliquer au point de vue phonétique; la transcription courante (au XIII^e s.) *ḡ* est due à la prononciation *č* du *ch* français à cette époque. — *Batērgēlā Māryām* pourrait être composé avec la préposition *ba-* « par » (cp. *Bā-ḡda Māryām*, *Bahāyla Giyorgis*, etc.); il resterait à expliquer **targēlā* qui pourrait ne pas être sémitique. (MARCEL COHEN)

A l'explication de *Batērgēlā Māryām* par « Bâton du Voile de Marie », possible sémantiquement, on peut objecter que les noms propres à trois éléments nominaux n'existent pas en éthiopien. (S. GRÉBAUT)

II. André BASSET. — Sur la proposition indépendante et la proposition relative en berbère.

En berbère, si l'on considère la proposition relative, sans cas litigieux de relatif, quand l'antécédent fournit le régime direct de la relative, le problème se pose de la discrimination entre la séquence de propositions indépendantes et celles d'une principale et de sa relative. Les exemples utilisés ici sont tous empruntés à des textes inédits de M. NEZZAL dans le parler berbère chaouïa des Ait Frah.

Dans le premier de ces exemples, offrant incontestablement une suite de propositions indépendantes, le verbe est chaque fois accompagné du pronom personnel affixe régime direct lequel en outre est suffixé: *igudan, kərrəən-hən, nəqqəšən-hən, rənnin fərrəən-hən, ttgəbbərən-hən* « les terres irriguées, on les laboure, on les bine, de plus on les sarcle, on les fume ».

Dans le deuxième, offrant, aussi incontestablement, une principale et sa relative, il n'y a pas de pronom personnel régime direct et la particule d'approche est non suffixée mais préfixée: *təggənt is-sənt tizədmīn d-d-ətəwint f-tiggəwəwint*

ansant « elles en font des fagots qu'elles rapportent sur leur dos ».

Dans le troisième qui offre aussi nettement que le précédent la séquence d'une principale et de sa relative et qui ne comporte plus le critère positif que constitue la *préfixation* de la particule d'approche, on observe encore la non-présence du pronom personnel affixe régime direct : *igəddəd d-iglimən ssafələnt tsədnan* « les autres sont des peaux que tannent les femmes ».

Toutefois, si, comme nous venons de le voir, il existe une expression formelle du lien relatif, il n'est pas dit que le berbère soit tout particulièrement sensible à l'expression de ce lien. De là sans doute une tendance, consciente ou non, si la chose importe peu, à envisager une série d'opérations, sur le même plan, autonomes ou successives, plutôt qu'à les hiérarchiser. C'est ce qu'illustre admirablement le dernier exemple retenu qui comporte chez M. NEZZAT, une séquence de propositions indépendantes, avec pronom personnel régime direct suffixé, à laquelle répond spontanément pour nous celle d'une principale et de sa relative : *ttəggən-dd ssag-s əssəkət, tətən-tt nəg snusan-tt* « ils en font de l'huile qu'ils consomment ou vendent ».

Observations :

André BASSIET, répondant à une question de Marcel COHEN, rappelle brièvement les différents cas de la proposition relative. — 1a) Quand l'antécédent fournit le régime direct, voir ci-dessus ; — b) quand il fournit un complément circonstanciel (temps, lieu, moyen, etc.) la relative est introduite par une préposition en emploi absolu : *ass di h-at-tfəl* « le jour dans [lequel] elle monte (le métier à tisser) » ; — c) quand il fournit le sujet, le verbe est au participe : *llant tsədnan izzadən wəhhad-sənt* « il y a des femmes qui font la moulture seules » ; — d) quand il fournit un complément d'attribution, la relative est introduite par *mī* (et variantes) : *ma təlla təgləwt t-taməswarut i wə mī təmmuug* « si c'est le premier burnous de celui pour qui il est fait » ; *mī* fait difficulté, mais le problème dépasse ici le cadre du relatif en raison des particularités du complément d'attribution, qu'il s'agisse de la préposition elle-même ou du pronom personnel affixe ré-

gime indirect. On comprend par ce qui précède pourquoi, dans notre communication nous avons envisagé spécialement le cas de l'antécédent fournissant le régime direct.

2) Ce que l'on considère habituellement comme des pronoms relatifs — ainsi : *tigamsivcin n-zwagan... t-tisodnan a hən-ittəggən* « les objets servant à puiser l'eau... ce sont les femmes qui les font » — ne sont jamais que des démonstratifs dont il est loin d'être sûr que, par suite de dédoublement fonctionnel, ils aient cessé d'être sentis comme démonstratifs pour être perçus comme relatifs.

B. Compte-rendu de l'activité du Groupe pendant l'année 1945-1946

Le Groupe a pu reprendre cette année une activité normale, et les séances ont été tenues régulièrement depuis novembre 1945, le nombre des présences aux séances étant de 20 en moyenne. La publication des *Comptes rendus* imprimés a pu aussi être reprise et la distribution des premières feuilles du tome IV est en cours.

D'assez nombreuses adhésions ont été enregistrées en France, mais l'impossibilité d'effectuer des paiements de l'étranger a empêché la plupart de nos anciens Membres résidant hors de France de régler leur cotisation. Il en est résulté que le Groupe n'a compté cette année qu'une cinquantaine de Membres cotisants. La situation financière s'en est ressentie, et l'on enregistre cette année un léger déficit — qui pourra d'ailleurs être facilement comblé dès que les Membres étrangers pourront de nouveau nous faire parvenir leur cotisation. Pour 1944-1945 et 1945-1946, le budget s'établit ainsi :

| | |
|--|-----------|
| <i>Recettes :</i> | |
| Vente des <i>Comptes rendus</i> , tomes I-III..... | 1.130 » |
| Cotisations bénévoles pour 1944-1945..... | 450 » |
| Cotisations pour 1945-1946..... | 7.050 » |
| | 8.630 » |
| <i>Dépenses :</i> | |
| Frais d'organisation (pour 1944-1946)..... | 2.501 40 |
| Frais d'impression des <i>Comptes-rendus</i> | 9.000 » |
| | 11.501 40 |

Séance du 27 Novembre 1946

Communication.

André BASSET. — Le système phonologique du berbère.

1) CONSONNES. — Le système consonantique comprend :

| | | | | |
|-----------------|----------|----------|-----------|-------------------|
| 3 labiales : | <i>b</i> | <i>f</i> | <i>m</i> | |
| 4 dentales : | <i>t</i> | <i>d</i> | <i>ɖ</i> | <i>n</i> |
| 2 liquides : | | | | <i>l</i> <i>r</i> |
| 3 sifflantes : | | <i>s</i> | <i>ʒ</i> | <i>ʃ</i> |
| 3 chuintantes : | | <i>š</i> | <i>ʒ̣</i> | <i>ʃ̣</i> |
| 2 gutturales : | <i>k</i> | <i>g</i> | | |
| 1 vélaire : | | <i>ɣ</i> | | |

Pour les bilabiales, dentales et gutturales, la distinction occlusive/spirante n'est qu'une question de répartition dialectale et de position: simple constatation d'état actuel qui ne préjuge en rien de ce qui a pu se passer antérieurement. — Pour les emphatiques, *t* n'est qu'une variante dialectale ou conditionnée de *d*; *ʃ* n'intervient que dans les emprunts; à *ʃ* arabe correspond anciennement en berbère, pour quelque raison que ce soit, *ʒ*: *ʒum* « jeûner », *ʒall* « prier »; *š* n'a pratiquement été signalé phonologiquement que dans l'opposition régionale *ššū* « sentir bon », *ššū* « puer ». De l'emphatisation des labiales et des liquides, notre seul alphabet berbère, les tfinagh touaregs, ne porte pas trace. — Les vélaire *h* et *q* ne sont autonomes que dans des emprunts et peut-être aussi comme éléments formatifs expressifs; partout ailleurs *h* n'est qu'un *ɣ* assourdi, *q* un *g* allongé. — Hormis, peut-être, quelques termes expressifs, les pharyngales sont limitées aux emprunts: l'articulation de *ɣ* y est généralement très affaiblie et les Touaregs du nord, pour leur part, substituent régulièrement *ɣ* à *ɣ* et *h* à *h*. — Laryngale et simple souffle, en dehors des emprunts, surtout attestés chez les Touaregs, se résolvent trop souvent en attaque vocalique et son résiduel pour qu'on ne songe à les

1.130 »

450 »

7.050 »

8.630 »

2.501 40

9.000 »

11.501 40

exclure du système fondamental actuel. — Suivant une remarque déjà faite par Marcel COHEN, ce jeu consonantique peut être résiduel d'un jeu plus développé en articulations postérieures.

2) SONANTES. — Nasales et liquides, dépourvues de valeur sonantique, ne sont jamais que consonnes. Dialectalement la nasale peut être semi-occlusive palatale, occlusive gutturale et occlusive vélaire (ainsi Chaouïa, Ait Frah), mais toujours comme altération conditionnée de *n*. Il existe également des altérations dialectales et secondaires des liquides. Sonantes palatale et vélaire ont au contraire un caractère sonantique accusé et oscillent perpétuellement et insensiblement de l'état voyelle à l'état consonne. Elles sont la source de nombreuses difficultés. Elles peuvent permuter (*ašənfur/ašənfir* « lèvres », *asif/asuf* « rivière »), tomber en 2^e élément de diphtongue (*ağərda* < **ağərd.ɔi* « rat », *aməksa* < **aməksau* « berger », *arən* < *aurən* « farine »), s'amplifier ou se réduire (*uššən*, *təvəššən*, *uvəvəššən* « chacal », *iyisan*... *isan* « chevaux »), être dissimilées, du moins la sonante vélaire (*turu*, *tiru*, *turi* « elle a enfanté »), s'altérer du fait de la quantité, la palatale longue passant à *gg*, la vélaire longue à *bb*, *gg* et *kk* (*təvvurt*, *tabburt*, *taggurt* « porte »; *vəvət* « frapper », thème intensif *kkat*). Mais surtout, le rôle des consonnes et des voyelles étant nettement différencié, les éléments radicaux, c'est-à-dire sémantiques, étant strictement consonantiques et, dans la morphologie, l'emploi des séries consonantiques et des séries vocaliques étant également, en base, nettement distinct, la capacité consonantique et vocalique des sonantes apporte des perturbations dans un système par ailleurs fort net. Nous admettons qu'il y a des sonantes fondamentalement consonnes, accidentellement voyelles et 2^e élément de diphtongue, éléments radicaux ou dérivatifs, le cas échéant infixés, et des sonantes fondamentalement voyelles, éléments morphologiques, le critère de distinction étant qu'une sonante, même voyelle en fait toujours présente, et non soumise à alternance vocalique, tout au long du développement d'une racine, est sonante consonne et qu'une sonante soumise à alternance vocalique est sonante voyelle, compte tenu de cas particuliers déjà décelables à l'intérieur du berbère et d'une plus ample connaissance à venir des

altérations radicales du fait, en particulier, du comparatisme chamito-sémitique et des travaux en cours de Marcel COHEN.

On peut se demander si le 3^e timbre du degré plein vocalique, *a* (voir ci-dessous), n'est pas, de son côté, l'état vocalique, seul survivant, d'une 3^e sonante, pharyngale par exemple, dont la forme consonne aurait disparu. S'il en était ainsi, cela amènerait à réviser phonologiquement tout le problème vocalique. Quoi qu'il en soit, sur le plan berbère, et l'état actuel des choses, *a* est purement voyelle et étranger à tout système sonantique.

3) VOYELLES. — Nous distinguons un degré plein à 3 timbres : *a*, *i*, *u* et un degré zéro, lui-même, pour des raisons purement phonétiques, absolu ou relatif (a). Ce système offre non une, mais des séries d'alternances partielles, au moins de fait, quelle que soit leur origine. Mais des difficultés subsistent, des cas particuliers, en raison, notamment : a) de la perte manifeste de timbre de voyelles pleines : *nsan/nsin/nsən* « ils ont passé la nuit » ; — b) des rapports à établir entre les systèmes d'alternance et l'atrophie des radicaux : *agan*, *əns*, etc. ; — c) surtout de la relation de degré et de quantité, la voyelle pleine pouvant être le résidu d'une ancienne longue devenue indifférente et la voyelle zéro, absolue ou relative, pouvant représenter une ancienne brève.

4) QUANTITÉ ET REDOUBLEMENT. — Les consonnes, sonantes-consonnes incluses, peuvent être redoublées et allongées, allongement non seulement accidentel comme dans *əzzəg* de *əzdəg* « habiter », *əkkər* de *ənkər* « se lever », *əggul* de *əgyul* « âne », mais morphologique. L'allongement morphologique ne se confond pas avec un redoublement ou une gémination, car les cas de dissociation d'une consonne longue de fait : *ikərri*, pl. *akrərən* « bélier » sont exceptionnels et allongement et redoublement coexistent dans un même thème : *qəlulli* « dégringoler » en regard de *əgli* « tomber ». Il paraît préférable de considérer toute longue comme une longue morphologique tant que, pour chaque cas déterminé, le caractère spécifiquement secondaire de la longue, soit par assimilation, soit par allongement compensatoire, n'est pas prouvé.

En général, les tentatives de distinction de quantité vocalique — longue, mi-longue, moyenne, brève, ultra-brève (DESTAING) — ne donnent rien sur le plan morphologique,

compte tenu du degré, situation confirmée par deux enquêtes en cours, l'une sur le parler kabyle de Taourirt Mimoun, l'autre sur le parler Chaouia des Ait Frah. Toutefois, pour les Touaregs du Nord, où FOUCAULD discerne trois durées — une longue, une moyenne, une brève, — il oppose, dans le verbe, par exemple, prêt. pos. 3 sm. *insä* et prêt. pos. int'. 3 sm. *insä* « il a passé la nuit », prêt. pos. 3 sm. *iksën* et aor. 3 sm. *iksen*. Mais plutôt que de systèmes proprement dits, soit unique à 3 quantités, soit multiples à 2 quantités, il s'agit, semble-t-il, d'une caractérisation absolue et, il se peut, secondaire, du prétérit par la brève, des thèmes intensifs positifs par la longue, la voyelle partout ailleurs étant indifférente.

5) ACCENT. — Les notations d'accent, rares, sont, dans les textes, sujettes à caution, faute d'un départ entre accent de mot et accent de phrase. Les observations doivent être contrôlées par l'étude des phénomènes d'enclise dont le berbère offre des exemples caractérisés.

Observations :

A. MARTINET demande *a*) si l'exposé vise à restituer le système protoberbère ou si l'on cherche simplement à dégager une sorte de système commun aux différents parlers berbères d'aujourd'hui; — *b*) jusqu'à quel point la voyelle phonétique *a* pourrait avoir une valeur différenciative (*ans* distinct de *nas*); — *c*) si les réductions comme celle de *ārən* < *aurən* n'aboutissent pas dans certains dialectes à des oppositions de quantité.

a) Il s'agit effectivement d'une sorte de système commun aux différents parlers berbères actuels, les réserves ayant été faites, le cas échéant, en ce qui concerne sa superposition à un système protoberbère; — *b*) on pourrait trouver dans les notations de FOUCAULD des éléments de valeur différenciative de *a*; mais en raison de la tendance régularisatrice accusée de F., ces notations ne sauraient être retenues actuellement sans réserves; — *c*) les cas de type *ārən*, infiniment rares en l'état actuel de nos connaissances, ne paraissent pas avoir déclenché de phénomènes quantitatifs phonologiquement perceptibles.

Séance du 22 Janvier 1947



Communications.

- I. Marcel COHEN. — A propos du classement de la « forme d'habitude » dans la grammaire berbère.

Dans ce qu'on appelle un système verbal ou une conjugaison un certain nombre de notions sont grammaticalisées. On les range sous les catégories de personnes, temps, mode, voix, aspect, ordre de procès (voir J. BRUNEL, *L'aspect et l'ordre de procès* » en grec, dans *BSL*, 42, 1942).

Les moyens d'expression sont variés : forme du thème avec modifications des consonnes et des voyelles, affixes (éventuellement infixes), adjonction plus ou moins lâche de pronoms, de particules, d'auxiliaires proprement dits et d'auxiliaires de modes. Statiquement ou synchroniquement, dans un état de langue donné, on reconnaît ce qui constitue l'essentiel de la conjugaison et ses extensions. Historiquement on peut essayer de se rendre compte de la manière dont s'est constituée la conjugaison.

On voit que dans certains ensembles linguistiques une évolution se fait d'un système à certaine prédominance à un autre. Ainsi dans les langues indo-européennes et dans une certaine mesure dans les langues chamito-sémitiques on voit une prédominance de l'aspect (de certains aspects) céder plus ou moins à une extension des rapports de temps subjectif (voir par exemple A. MEILLET, *Introduction*; Marcel COHEN, *Système verbal*).

Il est fréquent, et en somme normal, qu'une forme change de valeur au cours de l'évolution et passe d'une catégorie à une autre par un phénomène de réemploi de matériaux.

Dans la naturelle complication du langage, on peut voir des formes d'origines différentes converger dans une même fonction, et la même forme recevoir plus d'une valeur. Souvent des procédés différents sont employés pour des radi-

caux ou des thèmes de compositions différentes pour un même fonctionnement.

La constitution du temps futur et plus tard du conditionnel dans le groupe latin fournit un exemple simple et frappant. Dans la conjugaison du latin classique le futur des verbes radicaux est un ancien subjonctif, *legam*, *leges* (mode devenu temps); dans les verbes thématiques, la marque du futur est un ancien auxiliaire agglutiné et dégradé en suffixe (*amabo*, *monebo*). Dans les langues romanes ce système est remplacé par l'agglutination pour tous les verbes de l'auxiliaire *habeo*, d'où *je lirai*, *j'aimerai*.

En chamito-sémitique on rencontre naturellement des systèmes variés sur un schème général commun. La conjugaison à marques personnelles et à affixes de noms verbaux se fait d'une manière générale sur des radicaux ou thèmes marquant des « ordres de procès »; elle comporte ordinairement des distinctions de mode (indicatif-jussif essentiellement) et d'aspect pour l'indicatif (accompli-inaccompli; souvent aussi de momentané et de duratif).

Le système arabe classique comporte une série de thèmes distingués les uns par des renforcements de consonne ou de voyelle, les autres par des préfixes (qui deviennent quelquefois infixes); les modes subjonctif et impératif-jussif sont distingués par la vocalisation; dans l'indicatif, les aspects accompli-inaccompli sont distingués à la fois par la vocalisation et par le mode d'adionction et la qualité des marques personnelles. Il n'y a pas de duratif; mais il semble bien que l'accompli à suffixes a été constitué par réemploi d'un ancien duratif pour l'expression de l'opposition d'aspect achevé-inachevé. D'autre part la vocalisation permet de distinguer des verbes d'action ordinaires et des verbes exprimant l'état et le devenir; par le même procédé il y a en outre une distinction de l'actif et du passif pour tous les thèmes.

En berbère il y a aussi la distinction des thèmes et celles des principaux modes. La distinction accompli-inaccompli ne se fait (si on laisse à part l'emploi de particules, pour lesquelles il faut considérer le passage à l'expression du temps) que dans une partie des racines, constituées d'une certaine manière. De plus chaque thème comporte un duratif (dit

pour un
u condi-
simple et
le futur
um, *leges*
la mar-
dégradé
nantes ce
les ver-

ent des
a conju-
verbaux
u thèmes
ordinai-
essentiels
accompli ;

le thèmes
sonne ou
ent quel-
atif-jussif
catif, les
ois par la
ualité des
is il sem-
par réem-
opposition
on permet
les verbes
idé il y a
ir tous les

s et celles
compli ne
pour les-
du temps)
e certaine
aratif (dit

« forme d'habitude »), qui se rattache, là où la distinction est possible, à l'inaccompli (ce qui se marque à la vocalisation). Cette forme durative a des marques différentes pour les racines de constitution différente. Le passif « interne » est exceptionnel si même il existe. Les verbes d'état sont à part sur une partie du domaine.

Or pas plus l'état arabe classique que l'état berbère ne sont primitifs. C'est à la linguistique historique et comparée d'en reconnaître les origines et le développement. Fr. BÉGUINOT a tort de mélanger le point de vue synchronique et le point de vue diachronique lorsqu'il veut ranger la forme d'habitude dans la série des thèmes d'ordre de procès; mais il a raison quand il rapproche les moyens d'expression de l'aspect duratif berbère de certaines formations des thèmes des ordres de procès tels qu'on les observe en arabe (voir *Seritti dedicati alla memoria di Francesco Gallina*, Rome 1943, p. 286-289).

Les faits sont les suivants: suivant une distribution qui tient à la composition des racines, la marque de la forme d'habitude berbère est un renforcement de la consonne médiane d'une racine trilitère ou initiale d'une racine bilitère, ou la préfixation de *t(t)*-. Le premier procédé rappelle la formation du thème intensif de l'arabe et du sémitique en général. (Pour le renforcement de l'initiale, lorsqu'il n'y a pas de radicale médiane, comparer la répétition de l'initiale dans les fréquentatifs amhariques de racines bilitères, comme *tātāṣṣā* « écrivait » en face de *nagāggara* « parler à plusieurs reprises »). Lorsqu'il s'accompagne comme en *nefusi* d'un *ā* après la consonne renforcée, il y a ressemblance avec l'extensif (conatif) de l'arabe. Le second procédé est pareil à la formation de ce qu'on appelle d'une manière générale le réfléchi sémitique.

D'après ce qui a été dit plus haut, il n'y a aucune objection théorique à ce que des formes servant originellement à caractériser des thèmes d'ordres de procès (devenues superflues pour un état de langue donné ou remplacées par une néoformation, comme le réfléchi à préfixe *tu-* en berbère) confluent dans la constitution d'un aspect à l'intérieur de chaque thème.

Mais il y a autre chose à considérer : l'état que nous

constatons notamment en arabe est lui-même dès l'abord dyssymétrique et composite, puisque certains thèmes sont caractérisés par des modifications internes et d'autres par des préfixes. Il est supposable *a priori* qu'il s'est constitué lentement, avec utilisation de différents éléments, qui pouvaient avoir d'autres valeurs que celles qui sont en usage dans la langue que nous connaissons. Au reste, il y a lieu de nuancer, et les dénominations de « intensif » ou « réfléchi » connotent des emplois en réalité variés.

En fait, des observations sur l'akkadien, qui est archaïque sur d'autres points que l'arabe, sont ici suggestives. Récemment A. GOETZE (dans un article intitulé *The so-called Intensive of the Semitic Languages*, dans *Journal of the American Oriental Society*, vol. 62) a marqué le rapport de la forme intensive en akkadien avec des « formes statives ». D'autre part les assyriologues (le même A. GOETZE et d'autres) enseignent que la forme à *-t* de l'akkadien a le plus souvent de toutes autres valeurs que ce qu'on appelle en gros le réfléchi et marquent au moins fréquemment une sorte d'insistance.

Donc l'une et l'autre formation peuvent s'accommoder à l'insistance ou à l'actualisation qui à côté de la durée ou de la répétition se trouvent exprimées par ce qu'on appelle la forme d'habitude du berbère. Celui-ci peut donc contribuer à attester pour ce point particulier un état du chamito-sémitique qui n'est pas celui du sémitique en général.

En tout état de cause, il s'impose, dans l'examen statique, et par suite dans l'enseignement grammatical, de considérer tout état de langue, le berbère en particulier, dans son fonctionnement propre, et d'autre part de chercher les explications historiques en considérant l'ensemble de la famille linguistique de la langue en question, ici le chamito-sémitique.

Observations :

G. S. COLIN pour l'arabe, R. LABAT pour l'akkadien, S. GRÉBAUT pour l'éthiopien, A. BASSÈT pour le berbère indiquent différentes nuances d'emploi des formes étiquetées grossièrement « intensif », « réfléchi », « forme d'habitude ».

II. Georges S. COLIN. — « Ressaut » et « sursaut » en arabe maghrébin.

C'est dès 1896, dans sa grammaire de l'arabe tunisois, que Hans STUMME formula sa double théorie du *ressaut* et du *sursaut* qui, dans son esprit, devait rendre compte de deux particularités relatives à l'économie syllabique dans les parlers maghrébins actuels. Par la suite, cette théorie fut adoptée par W. MARÇAIS (voir *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen* (1902), p. 46-60; *Le dialecte arabe des Ulad Brahim de Saïda* (1908), p. 49-75) et s'est répandue parmi les arabisants dialectologues. Voici cette théorie (voir H. STUMME, *Gramm. tunis. Arabisch*, p. 5).

Il y a *Aufspringen* (que W. MARÇAIS traduit par *ressaut*) dans le cas de ar. class. *madrasa*tm, *yaktubūn*^u > ar. dial. *mādrsa*, *ikātbu*, la voyelle du *r* et du *t* étant supposée avoir ressauté sur le *d* et le *k*. Inversement, il y a *Umspringen* (W. MARÇAIS dit *sursaut*) dans le passage de ar. class. *qāml*tm « poux » et *kātab*^u « il écrivit » à ar. dial. *qmal* et *ktāb*, la voyelle accentuée du *q* et du *k* étant censée avoir bondi en avant sur le *m* et le *t*.

Lorsqu'elle fut formulée, il y a un demi-siècle, cette théorie n'était pas sans valeur pour expliquer, sur le plan synchronique, un certain nombre de faits dialectaux. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les parlers actuels du Maghreb et d'Orient, et que les dialectes médiévaux nous sont moins inconnus, cette théorie ne correspond plus à la réalité des faits. D'ailleurs, H. STUMME et W. MARÇAIS s'étaient déjà bien rendu compte que l'histoire de ces changements syllabiques devait être plus complexe qu'ils ne l'exposaient; que tout ne dépendait pas de la nature des consonnes et que l'accentuation avait dû jouer un rôle important. Ajoutons qu'il est manifeste que, dans certains cas, l'existence de groupements syllabiques ayant acquis une valeur morphologique ou sémantique a contrarié l'évolution phonétique normale.

Les parlers arabes modernes représentent l'aboutissement d'évolutions, plus ou moins rapides, qui se sont poursuivies durant une quinzaine de siècles. Aussi leur économie syllabique actuelle ne saurait-elle être complètement explicable sur

le seul plan synchronique. Mais, avant d'en aborder l'explication diachronique, il sera indispensable d'avoir tiré au clair deux questions fondamentales et, d'ailleurs, étroitement liées: 1° celle de l'accent du mot (classique et dialectal) et de son évolution; 2° celle du sort de la voyelle brève placée en syllabe ouverte. L'important, ce n'est pas de constater par exemple le *sursaut*: class. *qāṣr-* > *qṣər*. Ce serait d'expliquer dans quelles conditions le dialectal à voyelle de disjonction *qāṣar* est passé à *qaṣár*, puis, de là, à *qṣár*.

Observation :

Marcel COHEN rappelle que dans *Le parler arabe des Juifs d'Alger* il a fait un exposé de la distribution syllabique de l'arabe maghrébin et de son origine sans faire intervenir l'accentuation (et sans parler de ressaut ni de sursaut).

Séance du 26 Février 1947



Communications.

I. Georges S. COLIN. — Quelques « emprunts » de morphèmes étrangers dans les parlers arabes occidentaux.

C'est un fait bien établi que les cas d'emprunt de morphèmes étrangers sont fort rares. Les exemples qui suivent, tirés de divers parlers arabes occidentaux, n'en présentent que plus d'intérêt.

ARABE HISPANIQUE. — Ce dialecte, dans plusieurs mots, présente des cas d'emprunt de morphèmes romans.

1°) Suffixe *-air* (< lat. *-arius*), dans *funduqair* « aubergiste », *hansair* (pour **hansīrair*) « porcher », *hurbair* « fourbe » (de *hurba* « fourberie »), *madakkair* « fourbe, charlatan » (de *madakka* « fourberie »), *haraǧaira* « fille publique » (assujettie comme telle à l'impôt dit *harāǧ*).

expli-
ré au
ement
tal) et
placée
er par
liquer
ction

Juifs
ue de
venir
)

rphè-

rphè-
tirés
que

mots,

uber-
rbair
urbe,
fille

2°) Suffixe diminutif *-ēl, -ēlla* (< lat. *-ellus*, etc.) : *Muhammadāl* « le petit Muhammad » ; *šarbāla* « petit goblet » (de la racine arabe *ŠRB* « boire ») ; *ḥarālla* « petit quartier », de *ḥāra* ; *baṭṭiḥālla* « petite pastèque (nom d'une plante) » ; *šahmālla* « petit morceau de graisse (nom d'une plante) ».

3°) Suffixe augmentatif *-ón*. Ce suffixe se trouve ajouté à de très nombreux noms propres arabes particuliers à l'Espagne musulmane : *Ḥafšūn, Zaidūn, Ḥamdūn, Ḥaldūn*, etc. — Un exemple avec un nom commun : *Ḥainūn* « globulaire (nom d'une plante) », de *Ḥain* « œil ». — Un suffixe *-ūn* (avec ses variantes *-ān* et *-īn*) est courant dans les langues sémitiques, avec une valeur affective tantôt augmentative, tantôt diminutive ; et il s'y ajoute volontiers aux noms propres (cp. arabe *Ḥamdūn/Ḥamdīm/Ḥamdān*). Mais, nulle part, son rôle d'élément amplificateur de noms propres n'est aussi généralisé que dans la Péninsule Ibérique où, précisément, le suffixe roman *-ón* est très vivant comme augmentatif. Il est donc difficile de décider si, en arabe hispanique, le suffixe *-ūn* est d'origine purement sémitique ou purement romane.

4°) Suffixe ethnique *-es* (< lat. *-ensis*). — De ce suffixe, les exemples d'emprunt sont rares, deux seulement ; et, chaque fois, au suffixe ethnique roman (noté *-is*) est surajouté le suffixe arabe de même valeur *-i*. — Le premier exemple est *garnāṭiṣi* (cp. P. DE ALCALA, éd. 1883, p. 263 ; attesté par ailleurs) « originaire de Grenade », roman *granadés*. Le second est fourni par le marocain actuel *ẓīlāsi* « originaire d'Arzila », en arabe *Āẓīlā*, l'antique *Zīlī*, qui paraît bien remonter à un latin **zilensis*, roman **zilés*.

ARABE MAROCAIN. — A) L'arabe marocain a emprunté au berbère le morphème complexe *tā—t*, qui comporte à la fois un élément préfixal et un élément suffixal. En berbère, ce morphème est, avant tout, caractéristique du féminin. Accessoirement, il donne des diminutifs. Plus rarement enfin, il fournit quelques substantifs abstraits : noms d'action ou de qualité. En arabe, où ce morphème d'emprunt est très vivant (pour le seul parler de Salé, F. GUAY a donné (dans *Archives Berbères*, 3 (1918), 31-51 : *La forme féminine berbère à Salé*) une liste de plus de 160 de ces

dérivés), il sert à former : 1°) des « noms de métier », 2°) des « noms de qualité ».

1°) « Noms de métier ». — De chaque « nom d'artisan », l'arabe marocain peut tirer un « nom de métier », en insérant le premier entre les deux éléments du morphème : *baqqāl* « épicier » > *tā-baqqāl-t* « métier d'épicier » ; *qzādri* « ferblantier » > *tā-qzādrī-t* « métier de f. ». Ces dérivés désignent non seulement la profession, mais souvent aussi la technique correspondante.

2°) « Noms de qualité ». — Il s'agit toujours de qualités morales, particulières à des êtres humains et — en général — affectives, péjoratives. Ces dérivés se forment de la même façon que les « noms de métier » : *qṛwāḍ* « maquereau » > *tā-qṛwāḍ-t* « conduite de m., proxénétisme » ; *ihūdi* « Juif » > *tā-ihūdī-t* « poltronnerie » ou encore « roublardise ».

Noter que ces dérivés, comportant comme élément préfixal l'article (ʔ) défini féminin berbère, ne prennent pas l'article défini arabe. Ajoutons que, si l'emploi de ce morphème berbère est tout spécialement vivant au Maroc, il n'est pas particulier à ce pays. On le retrouve en Algérie, mais surtout dans la partie occidentale. Le parler de Tlemcen, qui, par bien des points, se rapproche des parlers citadins marocains, en fait notamment grand usage (cf. W. MARÇAIS, *Tlemcen*, p. 96).

B) J'ai indiqué ailleurs (v. *Étymologies Magribines*, dans *Hespéris*, 1926, p. 65 et 1927, p. 98) que plusieurs parlers arabes montagnards du Nord-Ouest marocain utilisent comme marque du pluriel, avec certaines catégories de substantifs, un suffixe *-ḩ* qui semble bien d'origine romane (*-es*).

ARABE ALGÉRIEN. — Dans ce dialecte, tout particulièrement dans les parlers « maures » des grandes villes, on relève plusieurs cas d'emprunt du suffixe turc *-ḩi*. En turc, ce morphème sert essentiellement à former des « noms de gens de métiers », à partir d'un substantif désignant soit l'objet fabriqué, soit l'opération habituelle. En arabe dialectal, ce suffixe emprunté a conservé les mêmes emplois ; on a ainsi, tirés de substantifs arabes ou arabisés (exemples em-

pruntés au dictionnaire de BEAUSSIER; la liste en pourrait être sensiblement allongée): *məqfūlġi* « savetier », de *məqfūl* « espèce particulière de chaussure »; *ʃətnāġi* « querelleur » de *ʃətna* « querelle »; *ʃlūkāġi* « batelier », de *ʃlūka* « barque »; *səbsāġi* « marchand de pipes », de *səbsi* (pl. *sbāsa*) « pipe ». — Dans un cas, au moins, le suffixe turc a été accolé à un mot d'origine romane: *bəʃʃənġi*, *bəʃʃūnġi* et *būʃənġi* « bouffon » (les deux dernières formes sont empruntées au dictionnaire de PAULMIER, éd. 1850, p. 88 et 629). — Ce dernier exemple montre le morphème turc suffixé à un substantif qui, étymologiquement au moins (= italien *buffone*), désigne déjà un opérateur. Comme il s'agit d'un mot d'origine étrangère, on pourrait supposer qu'il a été mal interprété en arabe et employé avec la valeur de « bouffonneries ». Mais W. MARÇAIS a signalé, dans le parler de Tlemcen (p. 96), trois cas où le morphème turc se trouve surajouté à des « noms d'artisans » arabes: *qəmmārġi* « joueur (d'argent) », *ħəffāfġi* « barbier », *ʃəllāqġi* « chiffonnier ». Il semble s'agir d'une sorte de super-caractérisation morphologique.

Outre les pays de langue arabe (non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais aussi l'Égypte, la Syrie-Palestine et l'Iraq), le suffixe turc *-ġi* a été emprunté, et est devenu productif, sur bases indigènes, dans diverses langues balkaniques (bulgare, serbe, albanais, roumain) parlées sur des territoires ayant fait partie de l'ancien Empire Ottoman.

Ce qui a été dit précédemment pour les parlers maures d'Algérie vaut, en gros, pour le tunisois (voir H. STUMME, *Gramm. d. tunis. Arabisch*, p. 66) où l'on remarque, par exemple: *gərbāġi* « porteur d'eau », de l'arabe *garba* « outre »; *ʃurnāqġi* « chauffeur de bain maure », de l'emprunt roman *furnāq* « chaufferie »; *balġāġi* « cordonnier en babouches », de l'emprunt romano-ibérique *balga* « sorte de chaussure »; *ʃəʔəwārġi* « peintre, dessinateur », formé sur un « nom d'artisan » arabe, par « surajout ».

OBSERVATIONS. — L'examen de ces emprunts de morphèmes amène à plusieurs observations, de divers ordres.

A. — Au point de vue *Forme*: 1) Tous ces morphèmes sont externes. — 2) Ils sont tous du type suffixal; un seul

comporte, en outre, un élément préfixé. — 3) Il s'agit toujours de morphèmes secondaires qui s'ajoutent, non pas à un radical, mais à une formation nominale déjà morphologiquement constituée.

B. — Au point de vue *Sens*: 1) Sauf dans un cas (adjectif ethnique), dont les exemples sont d'ailleurs rarissimes, il s'agit de morphèmes donnant des substantifs. — 2) Chacune des notions marquées par les morphèmes empruntés (pluriel, diminutif, augmentatif, nom d'artisan, nom de métier, adjectif ethnique) possédait en arabe même un moyen d'expression, voire plusieurs — 3) Les notions ainsi marquées sont autant, sinon plus, intellectuelles qu'affectives. Bien des notions, il est vrai, sous l'empire des circonstances, peuvent glisser, dans les deux sens, d'un domaine à l'autre.

C. — Au point de vue *Emploi*: 1) Sauf, semble-t-il, dans le cas de *tā--t*, le morphème emprunté n'a jamais complètement supplanté le morphème (ou : le thème) arabe de valeur correspondante. — 2) Dans deux cas (adjectif ethnique et nom d'artisan en *-ġi*), le morphème étranger se présente combiné avec le morphème arabe équivalent (externe ou interne).

D. — Au point de vue *Conditions d'emprunt*: 1) Ces emprunts paraissent propres à des populations sédentaires (peut-être même, plus précisément, citadines), donc racialement plus mêlées que les populations bédouines. — 2) Dans le cas de l'hispanique et du marocain, les emprunts ont été faits à la langue de substrat : roman ou berbère. Il est donc délicat de décider si l'on a réellement affaire à des emprunts ou à des « conservations ». Seul le suffixe *-ġi/-ji* est nettement emprunté à une langue « étrangère » : le turc. — 3) Dans tous les cas, ces « emprunts » se sont effectués dans des milieux racialement mixtes et linguistiquement bilingues. C'est dans les milieux *qouloughli-s* (individus issus du croisement des militaires turcs et des femmes indigènes) de Tlemcen, d'Alger, de Constantine et de Tunis que le suffixe turc a dû commencer à être accolé à des substantifs du parler arabe local. C'est seulement à la faveur de leur bilinguisme que les sujets parlants ont pu discerner la valeur morphologique de certains suffixes par rapport au substantif de base, puis isoler, mobiliser en quelque sorte ces morphè-

ait tou-
pas à
hologi-

(adjec-
nes, il
hacune
pluriel,
adjec-
ession,
autant,
ons, il
; dans

l, dans
omplè-
valeur
que et
ésente
ne. ou

) Ces
ntaires
aciale-

Dans
nt été
t donc
prunts
nette-
rc. —
ectués
nt bi-
issus
gènes)
ue le
antifs
leur
valeur
stantif
orphè-

mes pour les appliquer à des substantifs étrangers. — 4) Le cas du morphème berbère complexe *tā—t* est seul obscur. Il est, indubitablement, emprunté au berbère. Mais dans cette langue, s'il fournit quelques rares « noms de qualité », il ne produit pas de « noms de métier ». Il est vrai que la civilisation proprement berbère ne comporte, pour ainsi dire, pas d'artisans. En tribu, on ne rencontre guère que des forgerons, qui constituent d'ailleurs une sorte de caste méprisée mais crainte; seuls, ils portent une dénomination d'origine berbère. Les autres artisans, s'il s'en trouve, ont des noms empruntés à l'arabe. Dans ces conditions, et jusqu'à plus ample informé, on peut supposer que c'est dans des milieux bilingues (berbère et arabe) de civilisation citadine que le morphème berbère a été d'abord employé à la formation de « noms de métier ». Il est également vraisemblable que cet emploi a fait suite à son utilisation pour former des « noms de qualités » humaines, seule fonction dont on relève par ailleurs des traces à l'intérieur du berbère.

II. S. GRÉBAUT. — Expression en éthiopien du sémantème « orgueil ».

Le sémantème verbal « s'enorgueillir » s'exprime en éthiopien par le réfléchi-passif intensif *taqattala* et quelquefois par le réfléchi-passif conatif *taqātala*. Le sémantème nominal « orgueil » utilise la forme *teqtelt*, qui correspond aux deux formes verbales précitées.

Les verbes suivants signifient « s'enorgueillir » (sens général); les noms dérivés de ces verbes présentent, eux aussi, le même sens d' « orgueil ». Chacun d'eux comporte des nuances qu'il y a lieu, dans la mesure du possible, de préciser.

ORGUEIL : *taξabbaya* « être orgueilleux, s'enorgueillir » ; *'astaξabbaya* « rendre orgueilleux » ; *teξbīt* « orgueil » ; *taξabbāyī* « qui s'enivre d'orgueil ».

JACTANCE : *tamakkeha* « se vanter » ; *'astamakkeha* « rendre vaniteux » ; *temkeht* « jactance » ; *ṭanakkāhī* « glorieux ».

AMBITION : *tazahbara* « se montrer ambitieux » ; *'astazahbara* « rendre ambitieux » ; *tezher* « ambition ».

MÉPRIS D'ORGUEIL : quadrilittère *taq'anādaya* « se montrer insolent ».

ADMIRATION DE SOI : *tazawwafa* et *tasāwafa* « se gonfler de suffisance » ; *tezweft* « suffisance, arrogance, morgue ».

PARURE (ostentation) : *tarassaya* et *tarāsaya* « se parer avec somptuosité » (sens second) ; *'astarassaya* et *'astarāsaya* « surcharger d'ornements » (sens second) ; *tersit* « pompe, appareil » ; *tarassāyī* « qui se pare ». — Il y a lieu de noter que le réfléchi-passif conatif *talābasa* peut présenter occasionnellement deux sens opposés : « se vêtir avec somptuosité » ou, au contraire, « se vêtir sordidement (dans le but de se camoufler), se déguiser ».

Publications

Le texte étendu de la communication de Ch. F. JEAN du 22 mai 1946 (ci-dessus, p. 25-26) a paru dans *L'Éthnographie*, nouv. sér., 38 (1946), p. 33-38, sous le titre de *Notes sur l'amorrhite des lettres de Mari*.

Travaux en cours

Il est fait appel à nos confrères pour qu'ils communiquent les titres de leurs travaux en cours d'impression, prêts pour l'impression ou même en projet. Il en sera fait état lors de nos séances, et dans les *Comptes rendus* dans la mesure du possible (à moins de contre-indication expresse des auteurs).

Sous presse : Marcel COHEN, *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique* (à paraître en 1947, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, IV^{ème} section, librairie Champion).

René LABAT, *L'écriture akkadienne* (syllabaire et idéogrammes), à paraître chez Adrien Maisonneuve, en 1947.

Séance du 26 Mars 1947

Communication.

Philippe MARÇAIS. — Quelques changements de nombre en arabe parlé.

Dans certains parlers arabes maghébins apparaît une série de noms dont la forme est celle de singuliers et le traitement syntaxique celui de pluriels. On a relevé la présence de tels monstres dans les parlers du nord constantinois (Petite Kabylie) et ceux du nord marocain (Djebalâs). Ce sont à Djidjelli : *mā* « eau », *būl* « urine », *ḥrā* « excréments », *rīq* « bave », *ḥmū* (cl. *ḥamūm*) « suie » ; en djebli : *mā*, *būl* et *biṣār* « bouillie de fèves ». L'on y entend donc : *jīb-li l-mā shūūn*, et non *shūn*, « apporte-moi de l'eau chaude » ; *l-būl isīlu*, et non *isīl*, « l'urine coule » ; *l-ḥmū am iwassḥu*, et non *am iwassḥ*, « la suie salit ». La monstruosité chez ces mots est chronique. Dans d'autres vocables du djidjellien elle n'est qu'occasionnelle. Sont indifféremment traités syntaxiquement comme singuliers ou pluriels : *qamḥ* « blé », *šḥīr* « orge », *fūl* « fèves », *ldākli* « écume », *tizāgla* « champignons », *linādra* « douleurs de l'enfantement » (ces trois derniers, emprunts berbères). Il paraît plausible — et l'on y a déjà songé (voir G. S. COLIN, *Parler Nord Taza*, p. 58, dans *Bull. Inst. Franç. Archéol. Orient. Caire*, 18) — d'attribuer à l'influence du substrat berbère, toute proche dans ces régions, le traitement syntaxique pluriel de ces singuliers typiques. La correspondance sg. arabe/pl. berbère en est tout à fait rigoureuse : *mā/aman*, *būl/ibazzidān*, *ḥrā/ih'han*, *rīq/iluffas*, *ḥmū/išlān*, *qamḥ/irdān*, *šḥīr/tamzīn*, *fūl/ibaxwān*, etc. Disons en passant que, comme l'a proposé WESTERMARCK (*Ritual and belief in Morocco*, I, p. 89), le dicton marocain *l-mā aman* conserve probablement le souvenir de l'équivalence sémantique du mot arabe et du mot berbère, bien que l'on donne à l'expression une interprétation fondée sur le sens propre de *amān* en arabe : « l'eau (vue en songe) présage sécurité ».

De tels changements de nombre sont à considérer sous le

même angle que les changements de genre sans caractérisation morphologique dans les mêmes parlars. C'est ainsi que partout ailleurs *lham* « viande », *ṣōf* « laine », *bāb* « porte », sont masculins singuliers. A Djidjelli et dans de nombreuses régions du Maroc, ils sont féminins singuliers parce qu'ils recouvrent les berbères correspondants *tifi*, *taḍuft*, *tawwurt*. Les régions du Maghreb où ces mutations de nombre et de genre se sont produites sont précisément celles où l'arabe et le berbère ont vécu côte à côte dans les mêmes bouches et dans les mêmes têtes pendant une longue durée. Les emprunts de traits berbères par les parlars arabes considérés résultent d'un bilinguisme prolongé. L'emploi simultané et concurrent de deux termes fournissant la même notion a conféré au second, le vocable arabe, le traitement syntaxique du premier; le vocable berbère.

D'une façon générale, ce phénomène a été favorisé d'une part par l'attraction qu'a exercée la masse des *pluralia tantum* du berbère, d'autre part par l'usage fréquent que le sémitique fait du pluriel là où l'on attendrait le singulier. C'est ainsi que la totalité des parlars berbères étudiés préfèrent le pluriel au singulier, ou usitent le pluriel à l'exclusion du singulier, avec les noms de choses concrètes qui ne sont pas plurielles, mais unités en soi multiples (matières dont les éléments peu différenciés forment masse, objets dont toutes les parties ne sont pas conçues comme dénombrables, « tout » dont l'esprit ne songe pas à individualiser les unités), soit : a) LIQUIDES ET HUMEURS : *aman* « eau », *idammən* « sang », *ibəzzidən*, *iburdan* « urine », *iluffaz*, *akufsən* « salive », *ildain* « bave », *irarən* « crachat », *iḥlulən* « morve », *iḥḥən*, *ibəzzurən* « excréments », etc.; b) MATIÈRES LIQUIDES OU VISQUEUSES : *imərgan* « bouillon », *iləfḍən* « saletés », *idəgən* « ordures », *təhsəs* « crottin », *inəzzən*, *iršəin* « crasse », etc.; c) MATIÈRES PULVÉRULENTES : *əsləin* « suie », *igdən* « cendre », *ibrin* « poussière », *ibrurin* « grésil », etc.; d) MATIÈRES VAPOREUSES : *iraggutən* « vapeur », *tilləs* « brouillard », etc. De même les noms de matières qui s'apparentent à des collectifs comme *iggurn* « farine », *ilammən* « son », *irdən* « blé », *təzrin* « raisin », *ifsən* « semence », *ibəwən* « fèves », *aləmmən* « herbes », *idrimən*, *flus* « argent monnayé », etc. On citera également les noms d'objets uniques de structure complexe: a) MASSIS INDÉCOMPOSABLES :

isation
e par-
orte »,
reuses
ils re-
vurt.

et de
abe et
hes et
prunts
sultent
urrent
ré au
1 pre-

d'une
antum
nitique
: ainsi
e plu-
singu-
s plu-
ments
es les
out »

soit :
ng »,
ive »,
rve »,
UIDES
tés »,
iršain
sue »,
, etc.;

tillas
'appa-
mmən
nce »,
argent
s uni-
BLES :

idmar, *idmarən* « poitrine », *idbubər*ra « tripes », *aḍan* « boyaux », *tanivəm* « gencives », *inassən* « charrue », *inḡan* « trépied », *ississən* « trousseau », etc.; b) ENSEMBLES CONSTITUÉS DE PAIRES: *turin* « poumons », *təmmuḡvīm* « sourcils », *ifallən* « guides », *tuslin* « ciseaux », *tiḡəmdin* « tenailles », *igərgnən* « bissac », etc.

En sémitique on invoquera d'abord les cas typiques de l'hébreu *maim* « eau », *šəmaim* « ciel », *ʔanim* « figure », qui sont des pluriels caractérisés, *mūšnaim* « balance », *məlqəḡaim* « pincés », des duels. En arabe classique on relève: a) parmi les noms inusités au singulier (voir Suyūṭī, Muzhir, I, p. 205): *'arjāb* « entrailles », *malāmih* « traits de ressemblance », *maṭā'ib* « bons morceaux », *maḡāsīn* « beautés » (sans doute d'après *masāwī* « laideurs » dont le sg. *masā'wa* est attesté); b) parmi les noms occasionnellement employés au pluriel: *miyāh* « eaux » (Yāqūt IV, p. 862 et 864), *dimā'* « sang » (ʔanūḡhī, Nišwār, p. 266), *ḡulumāt* « ténèbres » (plus de vingt fois dans le Coran); et de même *saḡābīb*, *taḡābīb* « filets de liquide », *ḡayāsīm* « poitrine », *ḡayāsīm* « fosses nasales », *ḡarāsīm* « annueuse nasale », *ḡanāsīr* « écrouelles », *ḡəwāsīr* « hémorroïdes ». Dans diverses parties du domaine de l'arabe dialectal on note: a) des cas de changement de nombre (anciens pl. devenus sg.): *ryād*, *jnān* « jardins », *blād* « ville », *dhān* « beurre conservé », *ibḡār* « condiments », *šəwāri* « double corbeille de charge » (la faiblesse de caractérisation de ces pluriels et la perte de l'opposition pl./sg. favorisent l'adoption du singulier syntaxique, donc le reclassement de nombre); b) des *pluralia tantum*: *flūs*, *drāḡəm* « argent monnayé », *šbāk* (djidjellien) « filet », *təwāzər* « vêtements », *ḡḡīb* (tunisien) « grosse semoule », *ḡəwāmih* « traits de ressemblance », etc.; c) des pluriels spécialisés sémantiquement: *zərər* « condiments », *məwālḡ* « légumes en saumure », *ḡəwāli*, *ḡəwāij* « effets », etc.; d) des pluriels désignant des objets faits de paires: *məwāḡər*, *məwāyāt*, *bənnārīyāt* « lunettes », *šṯūlat* « pantalons d'enfant » (Tlemcen), etc.; e) des emplois fréquents de pluriels pour les noms de liquides: *məwāḡāt*, *məwāimat* « eau », *dmūm*, *dmūmāt*, *dmāyāt* « sang », *ryūq* « bave », *ḡrūqāt* « sueur », *kšākīš* « écume » (bête), *ryḡāwī* « écume », *šḡəḡḡā* « urine », etc.

On peut considérer que, de même que le berbère, le sémi

tique présente des tendances naturelles à expliciter la pluralité des notions composites, mais, semble-t-il, avec une moindre fréquence. D'autres types de langues connaissent aussi des *pluralia tantum* (voir pour le latin et le grec WACKER-NAGEL, *Syntax*, I, p. 86; WITTE, *Singular und Plural*; HUMBERT, *Syntaxe grecque*, p. 26). C'est un fait de linguistique générale. Les remarques qui précèdent, si elles soulignent une analogie indéniable entre telle partie du sémitique et telle partie du chamitique, ne semblent donc pas devoir être versées sans réserve au dossier des rapprochements chamito-sémitiques. Elles tendent essentiellement à mettre en lumière un cas précis d'influence exercée par une langue de substrat sur celle qui l'a recouverte et à définir les conditions générales favorables à une telle action.

Observation :

La fréquence des « pluriels de pluriels » en éthiopien fait penser que beaucoup de pluriels ont été pris pour des singuliers. Il serait intéressant de rechercher si on peut déceler dans ce fait une influence du substrat couchitique. (Marcel COHEN)

A propos de sa communication (ci-dessus, p. 4-5 et 25), M. RODINSON remarque :

Je découvre que VOLLERS (*ZDMG*, 51 (1897), 322) a signalé *mudâma* à l'état absolu en Égypte. L'ayant rattaché, comme moi, au français, il a été corrigé sur ce point par NALLINO (*ibid.*, 534) en ces termes : « Se *mudâma* e in uso in Egitto fin dalla prima metà di questo secolo, è probabile che derivi dal piemontese *madanta*. La colonia piemontese in Alessandria ed al Cairo e numerosissima. D'altre parte gli ufficiali piemontesi hanno diffuso il vocabolo *madama* (oltre alcuni altri) in tutta la Colonia Eritrea ». En conclusion, il faut penser au piémontais pour les mots français à forme italienne empruntés dans les langues orientales. Ainsi s'explique sans doute le tigrîña *rappasæ* « stirare la biancheria col ferro caldo » (DA BASSANO, *Vocabolario*, 162), un emprunt direct au français « repasser » étant invraisemblable en cette région.

Séance du 23 Avril 1947

Communication.

F. CERULLI. — Quelques notes sur la phonologie du somali.

Le système consonantique du somali comprend :

| | | | |
|-------------|------------------------|----------|--------------------------|
| Labiales | <i>b</i> | <i>f</i> | <i>m</i> |
| Dentales | <i>t</i> | <i>d</i> | <i>n</i> (<i>ñ</i>) |
| Prépalatale | <i>ɟ</i> | | |
| Liquides | | | <i>l, r</i> (<i>r</i>) |
| Sifflante | | <i>s</i> | |
| Chuintante | | <i>ʃ</i> | |
| Gutturales | <i>k</i> (<i>h</i>) | <i>g</i> | |
| Vélaires | <i>q</i> (<i>q̣</i>) | | |
| Laryngales | <i>ʕ</i> | <i>ʔ</i> | <i>h, h</i> |

Note. Pour les variantes entre parenthèses : *q̣* s'entend aujourd'hui dans tous les dialectes septentrionaux (isāq, dārōd, hawiyya) ; *ñ* dans les dialectes hawiyya et sab (au sud) ; *r* dans le dialecte dārōd des Ogaden ; *h* dans le dialecte méridional des Sab.

Le système vocalique est très simple :

| | | | |
|----------|----------|----------|----------|
| | <i>i</i> | | |
| | <i>e</i> | | |
| <i>a</i> | | <i>o</i> | <i>u</i> |

Les semi-voyelles *y* et *w* ont une individualité phonologique nette et représentent parfois une réduction de consonnes : dentales (*y*) ou labiales (*w*).

Les traits caractéristiques de ce système sont les suivants :

1. — Le manque de *z* (et de la chuintante correspondante *ʃ*). Les Somalis n'arrivent pas même à prononcer la consonne *z* dans les mots étrangers (par ex. arabes), et aujourd'hui ils prononcent *s* à la place de *z*. Il est toutefois remarquable qu'il n'en a pas été ainsi dans l'état ancien de la langue puisque les mots (arabes) adoptés anciennement ont constamment *d* à la place de *z*. La consonne *z* manque dans un grand nombre de langues couchitiques, et dans toutes ces langues la correspondance *z* > *d* est normale. Si l'on considère la situation géographique des langues où *z* manque, on voit que cela ne correspond pas complètement à nos classifications actuelles

des groupes couchitiques. Nous avons, au contraire, une division nette entre les langues situées au nord (agau) qui ont *z*, et les langues situées au sud (sidama; et somali et galla) qui n'ont pas *z*.

2. — La présence des laryngales *h* et *ɛ*. Il faut noter toutefois que, à l'intérieur du somali, il y a une ligne de partage entre le dialecte des Sab (au sud du territoire linguistique somali) qui n'a ni *h* ni *ɛ*, et tous les autres dialectes qui ont les deux laryngales. Historiquement, le dialecte des Sab s'est superposé récemment (au *xvii*^e siècle) à une population parlant galla (la langue galla n'a pas les laryngales *h* et *ɛ*). Il se peut bien, par conséquent, que, à l'intérieur du somali, on doive plutôt parler de la correspondance actuelle : *h* > *h*, *ɛ* > ', dans le dialecte sab, comme un cas d'influence du substrat galla. Mais à l'extérieur la ligne de partage entre les langues qui ont les laryngales *h* et *ɛ* et celles qui ne les ont pas se prolonge vers le nord et ne correspond pas — encore une fois — à nos classifications. En réalité, le couchitique en général n'a pas les laryngales *h* et *ɛ*, avec la seule exception du somali, du saho et du dankali. Je pense qu'on pourrait peut-être prouver sans grandes difficultés que le galla aussi a eu tout au moins la laryngale *ɛ* dans un état ancien. Ceci nous fait voir, sur la carte, un groupement de langues couchitiques parlées (ou qui *étaient* parlées, dans le cas du galla) sur les rives de la Mer Rouge et de l'Océan Indien et qui ont les laryngales *h* et *ɛ*. A ce groupe s'oppose le reste du couchitique, sur le plateau intérieur, sans les laryngales *h* et *ɛ*. On peut donc se poser la question de savoir si *h* et *ɛ* se sont effacés dans le couchitique du plateau éthiopien (et ici encore il y aurait à examiner la question des substrats, parce que ni le nilotique ni le soudanais n'ont *h* et *ɛ*) ou plutôt si ces laryngales se sont conservées (ou reconstituées) dans les langues du bord de la mer sous l'influence de l'arabe. Le problème gagnerait peut-être à être examiné en dehors même du couchitique : je veux dire en tenant compte de la situation du sémitique d'Éthiopie.

3. — La série des emphatiques en somali est très limitée : *ḍ* et *q*. Le somali n'a ni *ṣ*, ni *ṭ*, ni *ṣ̣*. Il est important de noter aussi que le *q* somali est l'explosive vélaire de l'arabe, et le *ḍ* une explosive précacuminale. Ni *q* ni *ḍ*, en somali, ne sont suivis de la fermeture glottale qui marque les

consonnes « emphatiques » des autres langues couchitiques. Ici encore la ligne de partage est la même que celle qui sépare les langues ayant les laryngales *h* et *ʕ* des langues qui ne les ont pas : le somali fait groupe avec le saho et le dankali, et dans ce cas il est difficile de reconstituer un état ancien du galla.

La question se pose aussi dans des termes analogues : les emphatiques avec fermeture glottale ont-elles été adoptées par les langues couchitiques du plateau éthiopien sous l'influence d'un substrat africain, ou plutôt les langues du bord de la mer ont-elles subi l'influence de l'arabe ? Il est à remarquer que, dans ce cas, le sémitique éthiopien, tout au moins dans l'état actuel que nous connaissons, a adopté dans toutes ces langues la prononciation des emphatiques avec fermeture glottale.

Une conséquence phonétique de l'articulation des emphatiques en somali est la stabilité relative de *q* et *q̣*. Il n'y a en somali aucun des phénomènes, si communs dans les langues couchitiques du plateau, d'alternances des emphatiques entre elles et d'échange de toutes les emphatiques avec *hamzah*. Le trait fondamental de *q* et de *q̣* en somali est, au contraire, leur sonorisation, sous l'influence des voyellés, en position intervocalique, dans certains dialectes : *q* devient *q̣*; *q̣* passe à *r* (dialecte ogaden) ou *ṛ* (dialecte hawiyya). On a quelques phénomènes analogues en saho et dankali, pour les mêmes raisons.

4. — Un autre point important du système somali est celui des changements consonantiques en fin de mot. La tendance générale de la langue est de sonoriser les consonnes finales des mots : *k* en fin de mot passe à *g*; *t* devient *d*. Et *m* final de mot devient *n*. Ces changements doivent être attribués historiquement à un état ancien de la langue, parce qu'ils se trouvent aujourd'hui dans tous les dialectes. La même loi s'applique aussi dans le cas de consonnes qui deviennent finales de mots à cause de variations morphologiques : racine *ark* « voir », imparfait *arka* « je vois », impératif *arag* « vois ! » ; suffixe formatif du genre féminin des noms : sémitique *-at* = somali *ad*, etc. ; racine *ham* « faire de la médisance », imparfait *hama*, impératif *han*, racine *hawn* « être mauvais », imparfait *huma* « je deviens mauvais » adjectif *hun* « mauvais », etc.

Ces changements sont tellement conformes au génie de la langue que, dans plusieurs cas, dans des néologismes, nous avons, par un phénomène d'étymologie populaire, des reconstructions fautives — par ex. arabe *bustān* « jardin » (emprunté en somali) a un pluriel *bustāmo*, l'*n* final étant considéré comme une modification d'un *m* radical.

Il est remarquable que des phénomènes analogues de sonorisation de la dernière consonne des mots se trouvent dans une langue sémitique du sud éthiopien, l'argobla, qui a par ex. *bēd* « maison », *ched* « sœur », etc.

5. — Voyelles. Le timbre des voyelles est très net et il y a assez peu de nuances. Certains dialectes septentrionaux seulement (ceux des Isaq occidentaux) ont plus de voyelles intermédiaires (*ĕ*, *ĕ*, *ō*, etc.) que les autres. Mais la langue, dans son ensemble, se rapproche beaucoup, sur ce point, du galla et du sidama qui sont aussi assez pauvres en variétés vocales et qui, comme le somali, n'ont pas la voyelle *ə* (de l'agau et du sémitique éthiopien). Ici encore, comme pour le § I, un ensemble méridional s'oppose aux langues du nord à l'intérieur du couchitique.

6. — Quantité et redoublement. La gémination des consonnes est en somali un fait purement phonétique et accidentel (en général, les consonnes en position faible — à l'intervocalique — tendent à la gémination du fait que la gémination peut les conserver, particulièrement dans les cas éventuels d'homophonie, contre leur possible sonorisation; ainsi *d* intervocalique passe à *r* ou se gémine de *dd*, *k* intervocalique peut se géminer en *kk* et ne pas passer à *g*, etc.). Mais ces phénomènes de gémination n'ont pas de fonction morphologique.

La répétition des consonnes, au contraire, est un moyen employé pour marquer différentes variations en morphologie, par ex. la formation du pluriel des noms (sing. *wīl* « fils », plur. *wīlal*; sing. *lug* « jambe », plur. *lugag*; sing. *mīn* « maison », plur. *mīnan*, etc.) et la formation du fréquentatif des verbes (*tag* « aller », *tattag* « aller fréquemment »; *ṭab* « toucher », fréquentatif *tattab*; *day* « regarder », *daddaw* « regarder avec attention »; etc.).

La quantité des voyelles n'a pas de fonctions morphologiques en somali. Il est remarquable que cela constitue une différence importante entre le somali et les langues saho et dan-

kali qui emploient l'alternance « voyelle longue : voyelle brève » pour exprimer la différence de genre dans les noms. Il est caractéristique de noter que la diffusion de l'usage de l'article (différencié pour les deux genres) en somali a rendu inutile un pareil emploi de la quantité vocalique.

Observations :

Les répartitions internes du groupe couchitique indiquées par E. CERULLI sont très intéressantes; naturellement, il faudrait y intégrer le bedja. (Marcel COHEN)

Pour les emphatiques, l'articulation glottalisée des langues couchitiques de l'intérieur et des langues sémitiques éthiopiennes a des chances d'être plus ancienne que l'articulation connue surtout par l'arabe et le berbère. (Marcel COHEN, A. HAUDRICOURT)

Séance du 23 Mai 1947



Communication.

Joseph VERGOTE. — Le système phonologique du moyen-égyptien.

Le système phonologique du moyen-égyptien comprend les consonnes suivantes (voir le tableau p. 58).

En commençant par les consonnes linguales, nous constatons l'existence de trois occlusives sourdes *t*, *kaf*, *qof*, dont les deux premières s'opposent à deux mi-occlusives sourdes aspirées *t^h* et *k₂^h*. Nos grammaires égyptiennes opposent au contraire deux occlusives sonores *d*, *g*, à trois occlusives sourdes *t*, *kaf*, *qof*. Ces dernières valeurs sont fondées sur la comparaison avec les phonèmes sémitiques auxquels les consonnes égyptiennes correspondent dans les racines que ces langues ont héritées d'un ancêtre commun. L'état phonologique du copte montre toutefois qu'une importante mutation consonantique s'est produite en égyptien. On peut interpréter comme suit l'état que présente la langue copte. A un moment donné, les sonores protosémitiques *d*, *g* se sont assourdis

| | | | | | | | | | |
|---------------|----------------------------|----------------------------|--|--|--|---|--|--|--|
| Bilabiales | [p] b | | | | | | | | |
| Labiodentale | f ou φ | | | | | | | | |
| Dentales | t s, š n r [l] | | | | | | | | t ^h , tš ^h iš |
| Prépalatale | | | | | | y | | | |
| Postpalatales | k ₂ | x ₂ | | | | | | | k ₂ ^h |
| Vélaires | k ₃ | x ₃ | | | | | | | |
| Laryngales | | ' , p h, h ^h | | | | | | | |

A. PHONÈMES À ARTICU-

LATION SIMPLE :

- 6 occlusives sourdes
 1 spirante sonore
 7 spirantes sourdes
 2 occlusives nasales sonores
 1 vibrante sonore
 1 latérale sonore

B. PHONÈMES À ARTICU-

LATION COMPLEXE :

- 1 spirante mouillée sonore
 1 spirante vélarisée sonore
 4 mi-occlusives sourdes aspirées
 1 mi-occlusive sourde non aspirée

en ég. en *t*, *k*. Quant aux sourdes protosémitiques, ou bien elles étaient originaires des sourdes aspirées *t^h*, *k^h*, ou bien elles étaient à l'origine des sourdes simples et elles se sont transformées en égyptien en mi-occlusives sourdes aspirées. Pour expliquer les différences entre les dialectes coptes, WORRELL a établi la loi suivante : à une époque tardive, les dialectes de Haute-Egypte ont perdu l'aspiration en toute position, le dialecte du Delta (le bohaïrique) l'a conservée devant l'accent.

A quelle époque faut-il situer cette mutation consonantique ? Nous disposons d'une preuve indirecte de grande importance. L'égyptien possédait à l'origine une sifflante sonore *z*, que les égyptologues transcrivent par *s*, et une sifflante sourde *z*, généralement transcrite *š*. La sifflante sonore s'est entièrement assourdie en copte et les exemples de la confusion entre *z* et *s* apparaissent déjà dans les Textes des Pyramides (SETHE) ou au début du Moyen Empire. L'évolution de la sifflante montre donc que le système phonologique égyptien fut affecté à une époque ancienne par l'assourdissement des consonnes sonores. SETHE et CZERMAK situent ce phénomène sous l'ancien Empire. L'assourdissement des occlusives sonores pourrait même, à notre avis, être préhistorique. En tout cas le m.-ég. ne possédait plus d'occlusives sonores.

Après l'assourdissement du *g* protosém., l'égyptien possédait deux phonèmes vélopalataux sourds. Le premier était en m.-ég. postpalatal *k*₂. Lorsque plus tard il deviendra prépalatal (*k*₁), il sera bientôt entraîné par la tendance à la mouillure, propre à l'articulation prépalatale, et il deviendra *k'* dans les dialectes de Haute-Egypte, *tš* dans le Delta. Le second était vélaire *k*₃. On retrouve donc ici l'opposition entre *kaf* et *qof*, propre aux langues sémitiques. Ce *qof* vélarisait le timbre de la voyelle environnante (phénomène appelé *tafḥīm* en arabe), mais il n'était pas emphatique, puisque l'égyptien ne possédait pas de consonnes emphatiques. La mi-occlusive vélopalatale aspirée était également postpalatale *k*₂^h. Son évolution est en effet parallèle à celle de *k*₂ : à la Basse Époque elle se mouille et devient *k*^h > *k'* en Haute-Egypte, *tš*^h en bohaïrique.

Parmi les consonnes labiales, la sourde *p* suit la même évolution que les autres occlusives sourdes originales : elle était donc en protosém. *p*^h ou bien elle s'est changée en égyptien de *p* en *p*^h. Protosém. *b* s'est seulement transformé en *p* à la fin des syllabes accentuées, mais son rendement fonctionnel est si réduit que ce *p* ne doit pas être considéré comme un phonème du m.-ég. Puisque dans les autres positions le *b* original ne s'est pas assourdi comme les occlusives sonores, il représentait en égyptien une consonne d'un type différent, c'est-à-dire la spirante bilabiale *b*. Divers phénomènes de substitution démontrent une grande affinité entre égyptien *b* et *w* : c'étaient deux spirantes bilabiales sonores. La principale différence consistait en ceci que *w* était une bilabiale vélarisée,

1 mi-occlusive sourde non aspirée

tu bien *k*^h, ou elles se s'aspi-coptes, ve, les toute uservée

donc *w*. Ceci est attesté par les transcriptions grecques, p. ex. *P³-wnš* (« le loup ») = Φιγουσις. Le *b̥*, de son côté, peut alterner avec *f* aussi bien dans l'orthographe des Textes des Pyr. que dans celle des documents coptes; *f* peut donc représenter la spirante bilabiale sourde (*β̥*). WORRELL préférait cependant lui attribuer la valeur labiodentale (*f*).

Passons aux mi-occlusives *tš* et *tš^h*. Le phonème que les égyptologues transcrivent par *d̥* a en copte la valeur *tš*. Étant donné que le *šima* boh. s'oppose au *djandja* exactement comme φ, θ, χ s'opposent à π, τ, κ, le *šima* boh., correspondant en partie à *t̥* m.-ég., doit être un *djandja* aspiré, c'est à-dire *tš^h*. Les phonèmes *d̥* et *t̥* dérivent de *g* et de *k* protosém. En confrontant les phénomènes ég. avec la prépalatalisation des langues romanes, telle qu'elle fut analysée par GRAMMONT, on peut affirmer que *d̥*, *t̥* avaient déjà en m.-ég. la valeur *tš*, *tš^h*. Les variantes *kbwī*, etc., coexistant dans les Textes des Pyr. avec les formes plus usuelles *tbwī*, etc., attestent pour l'anc.-ég. un flottement dans la prononciation entre *k^(h)* et *t^(h)* (cp. dans le dialecte de Paris *cinquième* et *piñi* prononcés *cintième* et *piquié*). Si en anc.-ég. *t'*, *t'^h* se sont réduits à *t*, *t^h* dans la plupart des mots, ils doivent avoir évolué en même temps vers *tš*, *tš^h* dans les rares cas où la mouillure s'est conservée. L'état intermédiaire *tç^(h)* n'existait plus en m.-ég., car ç avait disparu comme phonème indépendant sous l'Ancien Empire.

Les spirantes *x₂* et *x₃*, figurées par le « *khet* couché » et par le « *khet* rond », s'opposent l'une à l'autre exactement comme *k₂* et *k₃*. Les premiers égyptologues ont déjà identifié le *khet* rond avec l'« *sch-laut* » de l'allemand. La nouvelle valeur attribuée ici au *khet* couché (transcr. usuelle *h*) est fondée sur le parallélisme entre la prépalatalisation des occlusives et celle des spirantes. Le phonème figuré par ce signe dérive en règle générale d'une vélaire (*x₃*) protosém., parfois même d'une laryngale *h*. Pendant que dans certaines conditions *k^(h)* protosém. se changeait en *t^(h)*, *x₃* (et *h*) protosém. se prépalatalisaient en *yod* sourd (*ç*). Celui-ci est parfois noté dans les Textes des Pyr. par *š*, le son qui lui ressemble le plus au point de vue acoustique. Il perd la mouillure sous l'Ancien Empire, en même temps que *t^(h)*, et glisse en arrière en position postpalatale *x₂*.

Nous constatons l'existence de deux occlusives laryngales :

ques, p.
té, peut
Textes
it donc
LL pré-

que les
. Etant
tement
respon-
, c'est
proto-
alatali-
ée par
m.-ég.
ans les
l, etc.,
ciation
nième
tⁿ se
avoir
où la
xistait
lépen-

ché »
ement
iden-
nou-
lle *h*)
n des
ar ce
osém.,
taines
et *h*)
ci est
ni lui
rd la
"), et
ales :

un « coup de glotte » plus faible représentant le 'alef initial de syllabe et un « coup de glotte » plus fort représentant le *ʕayin* en toute position (cp. dialectes des Arabes sédentaires : ' équivalant au *hamza*, ² remplaçant un ancien *qof*). L'orthographe montre que le 'alef intervocalique et final de syllabe s'est déjà amui en anc.-ég. Mais le 'alef initial de syllabe se distingue du « roseau fleuri » jusqu'au Nouvel Empire : il a donc conservé sa valeur en m.-ég. Le *ʕayin* final de syllabe est régulièrement représenté, sauf dans les mots monosyllabiques, par le redoublement de la voyelle dans les dialectes coptes de Haute-Égypte ; en boh. il a généralement disparu. Différents indices prouvent que ce redoublement sert à noter l'occlusive laryngale. Le changement de *ʕayin*, spirante laryngale sonore, en occlusive laryngale sourde est probablement contemporain de l'assourdissement des occlusives sonores et de la spirante *s*. Il est aussi attesté par la graphie *ʕ̣* remplaçant le *ʕayin* initial dans certains textes anc.-ég. Or 'alef avait précisément en cette position conservé son ancienne valeur ; le *ʕ̣* peut noter une voyelle prothétique accompagnant ce « coup de glotte » plus violent. Puisque en fin de syllabe devant consonne 'alef s'était amui, *ʕayin* pouvait y prendre sa valeur ; les mots *tootaf* « sa main », *kaas* « ossements », écrit *ḏrt.f*, *kršw* et *ḏʕt.f*, *kʕšw* en anc.-ég. montrent du reste qu'une occlusive laryngale s'est maintenue en cette position pendant toute l'histoire égyptienne.

Les autres phonèmes n'appellent aucun commentaire particulier. Les spirantes laryngales sourdes *h* et *ḥ* ont en m.-ég. la valeur des phonèmes arabes correspondants. L'*r* était articulé avec la pointe de la langue et probablement à un séül battement ; ainsi s'expliquent les changements *n* > *r* et inversement *r* > *yod* fayoumique *r* > *l*. Enfin certains indices font croire à l'existence d'un *l* m.-ég. qui, vu sa faible valeur fonctionnelle, ne fut pas figuré par un signe spécial.

Observations :

Le terme de mi-occlusive appliqué aux occlusives aspirees peut, malgré l'autorité de GRAMMONT, prêter à des confusions. — On peut juger des emphatiques chamito-sémitiques d'après l'état actuel de l'arabe et les théories des grammairiens arabes. Le *q* fait bien partie de la série emphatique ancienne, dont la caractéristique essentielle (même en arabe moderne) est un phénomène laryngal. Dans un système —

celui de l'égyptien — où cette série paraît bien avoir été détruite, le *ǵ* a pu être le traitement, en même temps que de *g* prépalatalisé, de spirantes ou affriquées emphatiques diverses de l'avant-bouche, ainsi que le montrent les tableaux étymologiques tirés par J. VERGOTE de l'ouvrage comparatif de CALICEA (Marcel COHEN)

Séance du 25 Juin 1947



Entretien sur la « mise à part » (1).

Marcel COHEN. — La question de la négation et de tout ce qui s'y rattache dans la syntaxe sémitique a été peu traitée comparativement, en dehors du *Grundriss* de BROCKELMANN, et peu creusée sur des domaines particuliers (voir G. BERGSTRAESSER, *Verneinungs- und Fragepartikeln und Verwandtes im Kur'an*, 1914). Une récente contribution de Georges S. COLIN sur l'origine affirmative de certaines négations arabes (communication à la Société de Linguistique) ranime l'intérêt.

Sans traiter les problèmes dans leur ensemble, il est intéressant de rechercher comment est signifiée dans les différentes langues la négation partielle: expression de la « mise à part » en général, ce qui correspond en français à « sans, excepté, sinon, à moins que, etc. », et est lié aux constructions adversatives: « mais, seulement, etc. ». Pour les prépositions et les conjonctions qui leur correspondent, on se trouve souvent en face d'emplois délicats et subtils; il semble que les expressions se soient souvent renouvelées au cours de l'histoire des langues et qu'on ait à observer maintes particularités, d'où il serait intéressant d'extraire dans la mesure du possible les faits généraux. Il est besoin de contributions variées; le présent entretien sera continué.

OBSERVATION SUR DES FAITS GUÈZES ET AMHARIQUES. — En guèze *ɔnbala* ou *ɔɔnbala* a de nombreux emplois comme conjonction et comme préposition, bien classés dans la gram-

voir été
nps que
es diver-
tableaux
nparatif

maire et le dictionnaire de DILLMANN. Relevons les cas fréquents où on peut traduire par le français « sans » ou « excepté », et après négation ceux où on peut traduire par « mais » ; ainsi dans l'exemple suivant de *Matthieu* 19, 6 : *ən̄kasse ɔikonu kəɓe saɔɔnbala sahadu šəgā ɔɔmuntu* « ainsi donc ils ne sont pas deux, mais ils sont une seule chair ». Un cas un peu spécial et de transition entre la mise à part à l'intérieur d'un tout et l'opposition de deux tous différents paraît donné par l'exemple suivant (*Kəbra nagašt* éd. BÉZOLD, p. 212, col. a) : *mahalu... kama ɔitāngəšu ɔanəsta wəsta manbara mangəšta ɔityopyā saɔɔnbaḳi sarɔu ladəwīt... tabāgta... wəɔitāngəšu ɔanəsta...* « jurez que vous ne ferez pas régner de femmes sur le trône du royaume d'Éthiopie, mais seulement des mâles de la race de David (*mot à mot* excepté la race de David... mâle)... et que vous ne ferez pas régner de femmes (en général) ». L'interdiction de la première partie de la phrase porte sur une partie de la dynastie privilégiée, et l'idée est rendue en français par « mais seulement », traduction qui ne convient pas en général (voir l'exemple précédent). Ceci s'éclaire mieux par les exemples amhariques qui suivent.

de tout
eu trai-
:OCKEL-
s (voir
En und
tion de
s néga-
istique)

En amharique l'exception est exprimée par le complexe *ka-* (« de, par rapport à ») *ba-qar* (« dans reste ») et des variantes, qui peut être traduit le plus souvent soit par « sauf (que) » soit par « outre (que) », mais non par « sans » ni « mais ». Voir Marcel COHEN, *Traité de langue amharique*, pp. 309-310 (où il faudrait ajouter *kəzzih baqar* « en outre ») et *Nouvelles études d'éthiopien méridional*, pp. 311-312. A cette dernière page a été cité un exemple où l'expression en question sert à « mettre à part » une partie d'un tout qui n'est pas expressément noté. Cette construction semble être assez fréquente pour pouvoir être dite normale ; plusieurs exemples ont dès maintenant été relevés ; en voici un pris dans un journal récent : *abetutāwn lamādrag bastaqar maččā qan kəfu lamādrag assəbo yawqal*, dont le mot à mot donne : « excepté à faire une demande, quand donc saurait-il penser à faire du mal ? » ; l'idée est : « il ne pense nullement à faire du mal, *mais seulement* à faire une demande » (la demande n'est pas comprise dans le mal éventuel).

st inté-
diffé-
« mise
« sans,
nstruc-
prépo-
trouve
le que
irs de
parti-
mesure
utions

Une autre chose est à remarquer, c'est qu'en amharique comme en français l'idée générale négative amène l'emploi

es. —
omme
gram-

d'une négation explétive; ainsi dans cette phrase d'un journal récent: *bālatārik kāltasāsāta bastaqar* « à moins que l'historien ne se trompe » = « sauf si l'historien se trompe »; l'exemple cité dans *Traité*, p. 309: *malkun kālāyyaw baqar* n'est pas mal traduit par « sans compter qu'il n'avait pas bien vu son apparence » en tant que proposition détachée; mais je pense maintenant que dans le contexte d'où je l'ai tiré (AFEVORK, *Roman*, p. 15, l. 4) le sens est positif, avec la même disposition que ci-dessus (mise à part d'une partie d'un tout non nommé): *malkun kalayyaw baqar sāmturn ayāwqəm* « excepté qu'il avait vu son apparence, il ne savait pas son nom », c'est-à-dire « en fait de renseignements, il n'avait que la connaissance de son apparence, mais ne savait pas son nom », ou: « il ne savait pas son nom, mais seulement comment il était fait ». Dans le même ordre d'idées, remarquer que DILLMANN a noté, *Lexicon*, col. 774, que si plusieurs compléments suivent *ənbalā* on les réunit non par *wa* « et » mais par *waci* « et non », ce qui est aussi la construction du français: « sans empêchement ni interruption ».

Observations :

L'ancien égyptien connaît, pour l'expression *wpw-hr*, litt. « séparé de », signifiant normalement « excepté, sauf », un emploi identique à celui qui vient d'être signalé. A côté de cas normaux — par ex. « interdire qu'aucun Nubien dépasse la frontière à l'exception d'un Nubien (*wpw-hr Nḥsy*) qui viendrait faire du commerce » (LEFÈVRE, *Gr.* § 532) — on en trouve en effet d'autres, assez nombreux, où *wpw-hr* (+ infinitif) ne peut être rendu en français que par « mais seulement, mais au contraire »; ainsi dans: *nn ḡd sḡmtyfy nn... wpw-hr ḡd...* litt. « celui qui entendra cela ne dira pas (telle chose), excepté dire (telle autre chose) » = « celui qui entendra cela ne dira pas... mais dira seulement (ou au contraire)... » (*ibid.*, § 406). (J. J. CLÈRE)

Il est intéressant de constater que l'égyptien tardif (démotique), tout en ayant remplacé *wpw-hr* par *m-s* (copte *nsa-*), litt. « dans le dos de » = « derrière, après, excepté », a conservé le même emploi — ex. « (ils ne voyaient pas la lumière) *m-s p* *kky* mais seulement (litt. excepté) l'obscurité » (SPIEGELBERG, *Demot. Gr.*, § 356). (Michel MALININE)

Séance du 26 Novembre 1947

Entretien sur la « mise à part » (II)

FAITS BERBERES (André BASSET). — Les lignes suivantes, sur le plan même du berbère, n'apportent qu'une réponse très partielle à la question posée. D'une part il nous est apparu très vite que le problème de la mise à part n'était pas sans rapport avec celui de la mise en évidence, d'autre part nous n'avons pu dépouiller qu'un nombre très limité de textes relatifs au seul parler chaouïa des Ait Frah. Néanmoins, quelle que soit leur place dans l'ensemble du système berbère, ces résultats fragmentaires nous ont paru déjà offrir un certain intérêt pour le problème en lui-même.

Dans les textes considérés, nous avons relevé, avec la valeur évidente de « sauf » l'expression *d-a-y-a n-*, soit : *lktir ən-tgausiwin ən-tiddax-ənnəg, ənttəgg-ihənt s-ufus, d-a-y-a n-tgausiwin ttaxwan lməğalim əm-təgga n-wuzzal t-tsar d-ələğbub ən-tyərza t-təməgra* « la plupart des objets de nos maisons, nous les faisons à la main, sauf les objets que fabriquent les artisans, à savoir ceux de fer, les moulins à bras et les instruments de culture ».

Mais il s'en faut que *d-a-y-a n-* ait toujours strictement cette valeur ; ainsi, dans les exemples suivants, il répondra à :

a) « ne... que... » : *gir ad-ibdu ifəssa, ud-ittadəf dag-s d-a-y-a n-irgəzən t-isswan nəg t-ifərrənən* « quand il commence à former ses épis, n'y entrent que les hommes qui l'irriguent et le sarclent »,

b) « il n'y a que » : *ma tusid-ədd gər-nəg, at-tafəd tazəm murt tərzəg da, tišt dunn : d-a-y-a m-f-ttəma n-igəzran ai igitənt* « Si tu viens chez nous, tu trouves un olivier planté ici, un autre là ; il n'y a qu'au bord des rivières qu'ils sont nombreux »,

et précédé de *li-š-id*: « il n'y a pas que »: *li-š-id d-a-y-a n-tyarza n-targa ag-gallan gr-ait-wauras* « il n'y a pas que la culture irriguée qui soit chez les gens de l'Aurès ».

Quels que soient au demeurant les rapports de ces valeurs, si notre analyse est exacte, *d-a-y-a n-* est en base une expression positive, signifiant littéralement « c'est ceci de », partant, destinée fondamentalement à mettre quelque chose en évidence.

FAITS HÉBRAIQUES (HENRI CAZELLES). — En hébreu deux particules surtout servent à exprimer la « mise à part », l'exception: *šak^h* et *raq*. Cette dernière implique plutôt une restriction et la première plutôt une mise en évidence selon l'expression de M. BASSET. L'une et l'autre demandent d'être rendues en français par des équivalents variés.

1) *šak^h*: Gn 34, 15 « (Nous ne pouvons pas faire...) *ce n'est que* par cela que nous pourrons vous consentir »

Gn 7, 23 « ils furent exterminés... Noé *seulement*... »

Nb 14, 9 « *A la condition que* vous ne vous mettiez pas en révolte »

IRg 17, 13 « Va, fais ainsi, *mais* (ou *toutefois*) fais moi là un gâteau... ».

2) *raq*: Am 3, 2 « C'est vous *seuls* que j'ai connus »

Gn 20, 11 « *Il n'y a rien qu'*absence de crainte de Dieu en ce lieu »

Gn 24, 8 « tu seras quitte de ton serment, *mais* (ou *seulement*) n'y fais pas retourner mon fils »

Ps 32, 7 « Tout pieux te suppliera... *même* dans le débridement des grandes eaux ».

Il faut noter aussi l'emploi exceptionnel de *šep^hes* dans le sens d'une exception. Cette particule d'ordinaire exprime un terme, une fin, donc l'absence.

Soph 2, 15 « moi et *rien que* moi », voir aussi Nb 22, 35.

OBSERVATION : Il faut néanmoins noter que l'hébreu exprime la « mise à part » plus particulièrement par *biltī*. Employée comme préposition et comme conjonction cette particule sert à exprimer la restriction, l'exception et la mise en évidence. L'emploi de *biltī* correspond à celui de *ʕanbala* en guèze. Cette expression correspond au français :

1) « sans » : *makeh ʕammīm baʕ^hrāh makat^h biltī sārāh*. (Es 14, 6) « celui qui frappe les peuples dans sa fureur par des coups *sans* remise ».

2) « si ce n'est », « que » : *lō ʕ yād^haʕtī mī ʕāsāh ʕt^h hadāb^hār hazzeh... biltī hayyōm* (Gn 21, 26) « je n'ai su qui a fait cette chose... *qu'*aujourd'hui ».

3) « excepté » : *ʕim ʕrcū hāw^anāšīm hāʕōlīm mimmišraim... ʕt^h hāw^adāmāh ʕ^ašer nišbaʕti laʕab^hrāhām laišḥāq ulʕyaʕ^aqōb^h... biltī kāleb^h ben-yafwnneh... wihōš^uʕa bin-nun...* (Nb 32, 10-11) « (Je jure) que les hommes qui sont montés d'Égypte... n: verront pas la terre que j'ai jurée (de donner) à Abraham, à Isaac et à Jacob..., *excepté* Caleb, fils de Jephunné... et Josué, fils de Nun ».

4) « mais seulement » en phrase négative et « mais non pas » en phrase affirmative : *ʕōb^hʕah laʕ^alōhīm yoh^arām biltī layəhōwāh* (Ex 22, 19) « celui qui fera des sacrifices aux dieux sera mis en interdit, *mais non pas* celui qui fera des sacrifices à Yahvé ». (S. STRELCYN).

FAITS ARABES (G. BORIS). — On sait l'abondance et l'hétérogénéité du matériel dont dispose l'arabe ancien pour l'expression de la « mise à part » : combinaisons de particules avec la négation, telles *ʕillā* (« si » + « non »), *bilā* (« avec » + « non »); noms, tels *gayrun* (« autre que »), *siwan* (« sur le même plan que »), *dūnun* (« inférieur »)... locutions verbales, telles (*mā*)*ḥalā* (« ce qui est vide de »), (*mā*)*ʕadā* (« ce qui dépasse »)... Les parlars l'ont encore accru ou partiellement renouvelé, avec alg. *lākān* (cl. *la-kān* « certes il y a eu, il y aurait », maghrébin et daïnois *kān* ce dernier souvent pourvu, en tunisien, de l'enclitique *š(i)* de

l'interrogation et de l'éventuel; tripoliteain *nfāt* (« s'il a dépassé »), sud-tun. *hlāf* (« différence »), etc...

Les observations faites sur d'autres terrains sont valables pour l'arabe :

1°) On passe couramment de la « mise à part » à la simple « opposition » : et les grammairiens arabes eux-mêmes, en décrivant les emplois de *jillā* et en tentant de justifier dans ce domaine les caprices et les hésitations de la syntaxe désinentielle, ont été précisément conduits à distinguer les cas où cette particule (en *istitnāw mutṭaṣil*) a le sens de « excepté » : *qāma lqawmu jillā zaydan* « les gens se levèrent, sauf Z. », *lā jilāha jilla llāhu* « pas de divinité hormis Dieu », — et ceux où (en *istitnāw munqatiʿ*) elle équivaut à une adversative, à *lākin* « mais », précise Sibawaih (v. Ibn Yaʿqūb, éd. Caire, II, p. 80) : *mā lahum bihi min ʿilmin jilla ttibāʿa dḍanni* « ils n'en ont pas eu de connaissance certaine, mais seulement une présomption » ; *mā tugni rrimāhu makānaha jilla lmašrafīyu lmušammamu* « n'en tenaient pas lieu les lances mais bien l'épée... ». (les réf. et d'autres ex. d'après Reckendorf, Ar. Syntax, § 262 : v. notamment 7°) *jillā* au sens de « mais au contraire ». On le rencontre avec cette valeur, mais plus rarement, en phrase positive : *daʿu lmağda jillā ʿan tasūqū kazūmakum* « laissez la gloire, mais (au lieu de ça) poussez votre chamelle édentée ! » (ibid., p. 507). Comme outils de transition entre deux phrases autonomes, *jillā ʿanna* et surtout *gayra ʿanna* subissent la même dégradation : « à ceci près que » > « toutefois » > « mais ». En troisième lieu, avec l'ellipse du terme général (i. *muḥarrāg*) en phrase négative, *jillā* sert à la « restriction » pure et simple, *mā jāʿa jillā z.* « n'est venu que Z. » ; en ce cas les parlars font souvent l'économie de la négation.

2°) Une négation explétive apparaît facultativement dans certains parlars après les particules d'exception introduisant une phrase verbale : sud-tun. *ndīra men ʿər la dgūlli* « je le ferai sans que tu me le dises », *mā nāḥodhās kāl la* (pour *kān lā*) *šbāhtha* « je ne la prendrai pas à moins que je ne

l'ai vue », *mā* « que » alternant dans ces exemples avec *lā*, lequel est bien la négation et non pas la conjonction « si » qui n'admettrait pas après elle un inaccompli. Comme le « ne » modal du français, et comme la même négation *lā* en ar. cl. et dial. après les verbes *cavendi* et *metuendi* et encore dans les locutions conjonctives tun. *geddām la, qbel la* « avant que... ne », son emploi répond au besoin d'exprimer, en dépit de la logique, une négation qu'on a dans l'esprit. suivant une syntaxe de sentiment qui suggère : « ne me le dis pas..., je le ferai »...

3°) La parenté qu'on a marquée ailleurs entre la « mise à part » et la « mise en relief » ressort ici des emplois secondaires, tant anciens que modernes, des particules d'exception aux fins de renforcer un serment ou une affirmation (Reckendorf, l. c., § 269, 9; W. Marçais, *Ulād Brāhim*, p. 193 et n. 3 avec les réf.; Feghali, *Syntaxe*, p. 431); comp., inversement, l'origine de *lākān* (supra).

Compte rendu sur l'activité du Groupe pendant l'année 1946-1947

Le nombre des présences aux séances, en légère régression sur celui de l'an passé, a été de 17 en moyenne. Le nombre des membres du Groupe n'est cependant pas en diminution, quelques nouvelles adhésions ont au contraire été enregistrées, tant en France qu'à l'étranger. L'impression des *Comptes rendus*, sans avoir retrouvé la régularité d'avant la guerre, a pu être effectuée d'une façon satisfaisante, la distribution des fascicules de 1946-1947 ayant été terminée dans le courant de l'été.

Au cours des derniers mois le Groupe a eu à déplorer la perte de deux de ses membres : A. CUNY et G. MARCY, ainsi que celle de N. YUŠMANOV qui, sans être membre du GLECS, s'intéressait à ses travaux.

La situation financière du Groupe ne s'est pas améliorée, la réception des cotisations des membres résidant à l'étranger restant toujours aussi difficile. Un appel a donc été fait, au cours de la séance de Juin, pour le recrutement de nouveaux adhérents dont l'appui est nécessaire.

Pour 1946-1947, le budget s'établit ainsi (au 1^{er} décembre) :

Recettes :

Cotisations pour l'année 1946/47 et arriérées. 15.450 »

Dépenses :

Déficit des années 1944/46..... 2.871 40
Frais d'organisation..... 3.608 80
Frais d'impression des *Comptes rendus*..... 10.990 »

17.470 20

Séance du 23 Décembre 1947



Entretien sur la « mise à part » (III)

Georges S. COLIN. — Les outils de « mise à part » en arabe classique et en arabe marocain.

Dans cette note, l'aspect sémantique de la question est seul envisagé.

ARABE CLASSIQUE. — Les outils exceptifs peuvent se grouper en plusieurs catégories :

1^o *illā* est composé de la conjonction *in* « si » et de la négation *lā*; il correspond exactement à notre *sinon*.

2^o Des verbes, figés à la 3^e pers. masc. sing. de l'accompli et si bien grammaticalisés en « particules » que certains peuvent avoir un régime au génitif. Ce sont: *ḥašā* « écarter vers la lisière », *ḥalā* « être vide de », *ʿadā* « outrepasser »; ces deux derniers peuvent se combiner avec le relatif *mā* « ce qui » pour former des locutions: *mā-ḥalā*, *mā-ʿadā*.

néliorée,
étranger
fait, au
nouveaux

embre):

450 »

871 40

608 80

990 »

470 20

» en

t seul

ivent

de la

mpl:
tains

arter

r » ;

mā

lā.

3° Des substantifs, en général figés au cas direct (ou : circonstanciel) :

baida- « écartement, séparation »,

dūna- « en dessous de, en deçà de »,

siwā « sur le même plan horizontal que... ».

En proposition positive, *siwāhu* signifie « son égal » ; c'est à la suite de son emploi avec une négation que ce mot s'est chargé d'une valeur exceptive. Une phrase comme *lam cara nahadim siwahu*, qui signifie litt^t « je n'ai vu personne [qui fût] son égal », a fini par être interprétée avec la valeur de « je n'ai vu personne *sauf* lui ».

gair « personne(s) ou chose(s) différente(s) » est lui un substantif de plein exercice : *jal-gairu* « les autres, autrui », *gairuhu* « les autres que lui ». Comme pour l'outil précédent, c'est dans des phrases négatives qu'il a pris sa valeur exceptive : *mā-racaitu gaira-Zaidin* 1° « je n'ai pas une personne autre que Z. », 2° « je n'ai vu que Z. ».

A noter, dans un ordre d'idées voisin, que *gair-*, devant un qualificatif (adjectif ou participe), est passé du sens large de « autre que » au sens étroit de « qui n'est pas... » : *gairu nafiEin* « in-utile » (et non pas « autre qu'utile »).

ARABÉ MAROCAIN. — Les parlars marocains conservent la plupart des mots exceptifs de la langue classique, soit à titre héréditaire, soit comme emprunts à la langue écrite.

illā subsiste sous les formes *yilla, illa, lla* : *llā-ṛob* « moins [le un] quart ». On le retrouve encore dans les groupes *wu-lla* « ou bien », litt. « et sinon », et *llā-gadda* « le lendemain » à côté de *gadda* « demain ». Sous une forme plus pleine : *illa* (parfois *īla*), ce mot est devenu une particule d'insistance, « certes ! », sans doute à la suite d'un glissement d'interprétation : 1° « tu n'es qu'un... », 2° « tu es certes un... ».

mā-ḡāda et *siwa*, avec leur vocalisme hyper-conservateur, se révèlent comme des emprunts à la langue écrite, ainsi que *hēlāf*, à côté duquel existe pourtant *mān-hlāf* avec un vocalisme bien dialectal.

dūn est employé, mais rarement.

hāša ne figure plus que dans la locution révérentielle *hāšāk(-kum)* « sauf ton (votre) respect ! ».

Mais c'est *gēr* (< *gair-*) qui est l'exceptif le plus employé.

On le trouve parfois encore avec sa valeur de substantif *l-gēr* « autrui », *gērō* « un différent (de lui) ». Cependant c'est surtout en fonction d'outil grammatical qu'on le rencontre, dans les emplois suivants :

1° « seulement, ne... que... » :

Ēāndi gēr huwwa « je n'ai que lui », litt. « j'ai seulement lui » (noter : *a*) que la proposition est positive; *b*) que le régime de la particule est un pronom personnel *indépendant*).

gēr skut! « tu n'as qu'à te taire ».

2° « dès que, aussitôt que » :

gēr šāfni, hrāb « dès qu'il m'eut vu, il s'enfuit », litt. « il n'eut qu'à me voir... ».

3° « moins » :

f-al-hāmsa gēr tūlūt « à 5 h. moins 20 » (comp. *llā-ṛōt* « moins 1/4 »).

C'est le complexe *mən-gēr* qui correspond à notre « hor-nis ».

Devenu outil grammatical, *gēr* subit diverses altérations suivant les parlers : *gēl*, *gē*, *gār*, *ga*, *ēēr*, *ēēl*, *ēān*.

Observation. — Il est intéressant de voir comment les particules « d'articulation » se renouvellent, par des procédés variés, y compris l'emprunt. (Marcel COHEN).

Communication.

Marcel COHEN : Jusqu'à présent on avait considéré qu'en amharique les verbes de type *ṭāfa* ne pouvaient avoir des réciproques et adjutatifs que du type fréquentatif.

Pourtant le *Vocabolario* de I. Guidi fournit au moins *aggwāsa* « emmener en caravane » (adjutatif simple). (Noter que le verbe n'a pas de forme sans préfixe, et paraît être dénommatif).

Séance du 28 Janvier 1948



Exposés sommaires
sur les premiers livres édités dans le monde chamito-sémitique.

I. — J. NOUGAYROL : En Babylonie

L'écrit commémore, le livre diffuse. Dans une société organisée, il importe de commémorer avant tout ce dont l'oubli entraîne de grosses conséquences. Alors que les œuvres « littéraires », épopées ou prières, se transmettent sans grand dommage par voie orale, la vente ou l'achat de quelques sacs de grain peut être, au bout de quelques mois à peine, l'objet d'une contestation. Ici, la tradition orale (les témoins) est certainement moins sûre que le reçu écrit. Les premiers écrits, il y a quelque 5000 ans, furent donc d'humbles pièces comptables dont les collections sont comparables à nos « livres » de comptabilité.

Mais, dès la même époque, apparaissent de petits recueils « lexicographiques » : listes de signes (listes de mots). Or, les signes portés sur ces premières tablettes sont identiques dans les différentes cités, et, pour la majeure part, ils se perpétueront, avec des transformations, jusqu'à la fin de la civilisation babylonienne. Les « vocabulaires » archaïques sont donc des « tirages » d'un prototype qui reflétait sans doute l'unité primitive dont les sumériens semblent avoir conservé le souvenir lointain.

La « littérature » babylonienne est, dès ce moment, et elle demeurera toujours par la suite, une « littérature » de compilateurs, une « littérature » documentaire. Ce qui manque longtemps à ces « tirages », c'est de s'avouer comme tels. Le copiste se relit, compte ses lignes, signe, « enchaîne » parfois la tablette qu'il vient d'achever à celle qu'il va écrire, mais il omet de dire si rien est de son cru là-dedans. En fait, nous pouvons constater assez souvent qu'il s'est vraiment borné à copier. A partir de 1500 avant notre ère, le « colophon » devient plus explicite, en même temps que naît le goût de l'archéologie. Il n'est pas rare, alors, de trouver à la fin des tablettes toute une série de renseignements « bibliographiques », qui correspondent à peu près à

la page de titre (titre, nom, filiation et fonction du scribe; tomaisn, édition, adresse), à l'*ex libris*, et même aux règles de prêt ou d'usage que portent parfois les ouvrages modernes. Les sources, explicitement désignées désormais, nous ramènent presque toujours vers un centre intellectuel célèbre.

Nous devons distinguer trois aspects de la tradition littéraire, selon que nous avons affaire à des « documents de circonstance », des « collections » ou des « compositions ».

Les « documents de circonstance » supposent des formulaires, longtemps et universellement valables, mais que nous ne possédons pas toujours. Des « compositions », chacune a son histoire particulière, sa « biographie » (cf. *Gilgames*, édition SCHOTT et articles de KRAMER; *Poème de la Création*, édition LABAT; *Code de Hammurabi*, édition EILERS; *Roi du Combat*, etc.). Parmi les « collections », aucune ne se prête mieux à l'étude de la tradition, que la collection « hépatoscopique » (au sens large): nos plus anciens documents sont à la fois des présages isolés (et illustrés) et, déjà, des compilations plus ou moins ordonnées et enchaînées les unes aux autres. Cinq cents ans plus tard, à l'époque cassite, ces compilations se fondent en des *corpus* plus étoffés, plus vastes et qui portent l'empreinte des grandes capitales: La bibliothèque sargonide de Ninive atteste l'existence d'un texte reçu où on puise, tant pour des copies que pour des extraits, des morceaux choisis, des manuels, tant pour la « lecture » que pour l'usage pratique. Mais le long de ce grand fleuve canalisé, des traditions « non-canoniques » se perpétuent et s'enrichissent. A la « voix » des tablettes (tradition écrite) répond la « voix » des spécialistes (tradition orale qu'on couche par écrit hors du « canon ») et aussi celle des commentaires. A l'époque séleucide le « canon » est clos. Le *de divinatione* babylonien paraît avoir alors, pour la première fois, un nombre défini d'éléments. Mais, ni dans son édition précédente, ni dans celle-ci, le recueil fondamental de l'haruspicine ne nous offre un texte absolument invariable. Le copiste des « collections » comme celui des « compositions » conserve une certaine liberté. Il peut, il doit même, avant tout, rajeunir l'écriture de son modèle, il dispose aussi d'une certaine latitude dans la graphie; il lui arrive enfin de corriger la rédaction de ce modèle.

L'invention littéraire est donc rare en Babylonie, et diffi-

cilement assignable non seulement à un individu, mais même à un milieu, ou à une époque. Quand un assyriologue se risque à le faire, il ne tarde pas à le regretter (v. par ex. GOETZE, YBI, X, II, n. 76). La *copie fidèle* n'y est pas moins exceptionnelle (aucune superstition de la « lettre »).

Ainsi, plutôt qu'à nos livres modernes, les tablettes babyloniennes font penser à ces fresques des monastères orientaux toujours imitées, jamais copiées, et toujours « restaurées ».

OBSERVATION: La date de la clôture proposée pour le « canon » hépatoscopique me paraît très tardive. D'autres « collections » — collections médicales, en particulier — ont été certainement achevées plus tôt. (R. LABAT).

II. — G. POSENER: En Egypte

On peut saisir le passage de la transmission orale à la transmission écrite dans les contes du pap. Westcar, rédigés dans la langue populaire de la Deuxième Période intermédiaire (vers le 17^e s.) et racontant les origines de la V^e dynastie (26^e s.). La même transition est vraisemblable dans le cas de certains textes religieux et pour les Annales des Rois. Ici les plus anciennes rédactions datent du 25^e s. (Textes des Pyramides, Pierre de Palerme); ce sont les plus vieux « livres » trouvés en Egypte. Pourtant, les premières fixations par écrit de la tradition orale doivent remonter plus haut; le stade transitoire et mixte de l'« aide-mémoire », qui se contente d'une notation rudimentaire, doit se situer aux époques thinite et même préthinite (fin IV^e-début III^e mill.), quand l'écriture hiéroglyphique commence à se former.

Les Egyptiens eux-mêmes attribuent à certains de leurs livres une haute antiquité, en particulier à quelques traités médicaux dont un est assigné à la première dynastie (vers 3000), cf. pap. Ebers 103¹⁻²; pap. méd. Berlin, 15¹⁻². Il est certain, d'après leur langue, que différentes parties des grands papyrus médicaux ont été rédigées sous l'Ancien Empire.

C'est de la même époque que datent le Traité de Théologie Memphite et plusieurs écrits didactiques restés célèbres dans la littérature égyptienne. Le plus ancien (début

III^e dynastie) est l'œuvre d'Imhotep; nous ne le possédons pas. Mais il subsiste des fragments des Instructions à Kagemni (fin III^e dynastie) et de l'Enseignement de Djedefhor (IV^e dynastie). Les Maximes de Ptahhotep (fin V^e dynastie) nous sont parvenues en entier.

Les copies qui ont conservé ces textes datent du Moyen et du Nouvel Empire. Pour les établir, on recommande de respecter l'original, d'éviter abréviations, interpolations et substitutions. Il faut connaître l'ordre des chapitres, savoir faire des restitutions lorsque le modèle est abîmé et, en cas d'impossibilité, signaler à leur place les lacunes (*gm-wš* « trouvé manquant »). Déjà sous l'Ancien Empire, il existe des scribes qui se spécialisent dans la restitution des textes. (Le Caire 1353).

Telle est la théorie: elle a été peu respectée parce que les copistes étaient devenus trop ignares ou, au contraire, s'estimaient très savants. On mettra sur le compte des premiers, écoliers ou apprentis, les innombrables fautes d'audition et de copie qui ont rendu certaines œuvres à peine compréhensibles. Le corps enseignant et les érudits sont responsables des éditions « améliorées » qui modifient les passages devenus obscurs et l'ordre des sentences, rajeunissent la langue, ajoutent des gloses et des commentaires.

L'« édition » des textes littéraires se faisait essentiellement dans les écoles et dans les administrations où les débutants parachevaient leurs études sous une direction.

Les élèves et les amateurs lettrés utilisaient le papyrus, souvent usagé, les ostraca (tessons de poterie et éclats de calcaire) et les tablettes de bois revêtues de stuc qui correspondaient à nos ardoises. La souscription de leurs mss. contenait une formule certifiant que la copie était complète et conforme. On y trouve aussi le nom du copiste, parfois avec la date d'achèvement du travail. Enfin, un ou plusieurs noms peuvent être introduits par *n k3-n* « pour le ka de » (dédicace ?). Les renseignements sur l'ouvrage ou son auteur figurent dans le titre ou dans l'introduction.

Les écrits religieux, magiques et médicaux provenaient des institutions appelées « Maisons de Vie » (*pr-nh*) qui dépendaient des grands temples ou du roi. On y composait, adaptait ou reproduisait des textes commandés. Le travail était collectif et impersonnel. L'édition en série des textes funéraires pourrait être l'œuvre de ces établissements.

Séance du 25 février 1948

Entretien sur l'*Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique* de Marcel COHEN.

Exposé de Marcel COHEN, en relation avec des questions et objections, produites hors séance et en séance.

La recherche a été faite dans le cadre de la famille chamito-sémitique telle qu'elle se trouve définie par les concordances morphologiques, à la fois pour les modes généraux de fonctionnement grammatical et pour les concordances massives du détail du matériel.

Les connexions possibles avec d'autres familles ne sont pas exclues par là. Pour ce qui est des contacts partiels et occasionnels (mots voyageurs), les renvois aux index pour l'indo-européen et le sumérien indiquent que le fonds chamito-sémitique comprend vraisemblablement d'anciens emprunts. La voie reste ouverte pour des recherches ultérieures.

La détermination des termes à examiner s'est faite en partant des notions fondamentales sans transferts de sens. En raison de concordances phonétiques flagrantes, quelques rapprochements ont été admis malgré des discordances légères des sens. Vu l'observation de G. COLIN que la métaphore est un phénomène normal, même pour des termes fondamentaux comme les noms de parties du corps, il est possible que la rigueur doive être atténuée dans des tentatives futures pour étendre le nombre des rapprochements.

En ce qui concerne ce nombre, sur l'observation de Jean CANTINEAU qu'il semble au total assez faible, notamment en comparaison des rapprochements dont on use en indo-européen, il faut observer surtout que chaque fois qu'il s'agit d'une racine verbale le rapprochement indiqué pour la racine implique celui d'un grand nombre de mots; ainsi la proportion de 500 rapprochements retenus, en face de environ 10.000 articles du vocabulaire arabe, le plus richement connu, est-elle très appréciable. Il est naturel que la famille chamito-sémitique que nous connaissons par des textes depuis 4000 ans av. J.-C., déjà étendue sur un vaste domaine, ait connu une différenciation poussée, plus que celle de l'indo-européen dont la période commune se situe peut-être vers 3000 av. J.-C.

C'est en tenant compte de cette différenciation qu'il a été jugé peu important que tel mot ne soit attesté que dans une langue ou un dialecte de chaque groupe, l'arabe par exemple pouvant représenter à lui seul le sémitique. Comme l'indique G. COLIN, il aurait été désirable pour le cas de l'arabe de dire si le terme y est général ou non ; mais c'est de peu d'importance, et le plus souvent difficile en raison du manque de dictionnaires déjà travaillés dans ce sens.

C'est aussi l'absence de travaux préparatoires qui interdisait d'essayer d'opérer avec des formes restituées soit pour les racines soit pour les mots soit pour les phonèmes. Mais l'examen des rapprochements entre les groupes doit lui-même diriger les chercheurs futurs dans l'élaboration des restitutions à l'intérieur de chaque groupe ; ainsi dès maintenant il semble légitime d'admettre l'existence ancienne de laryngales en berbère.

A la question posée par G. POSENER pourquoi les rapprochements nouveaux proposés n'ont pas été distingués, la réponse est que ce qui était intéressant, c'était de fournir les rapprochements sûrs ou plausibles sans question de priorité. CALICE a fait le travail de dépouillement des sources ; il suffit de se reporter à son livre pour voir qui a fait les rapprochements, et quels sont ceux qui proviennent de lui-même, surtout où l'égyptien est intéressé ; les ouvrages de REINISCH et surtout le *Bilinwörterbuch* indiquent les rapprochements couchitiques-sémitiques et certains couchitiques-berbères. La nouveauté de l'*Essai* est moins dans les rapprochements totalement nouveaux que dans le « meublement » par augmentation du nombre des groupes considérés en ce qui concerne les divers termes.

L'auteur s'est refusé de mettre à part ou de faire ressortir d'une manière quelconque les « meilleurs » rapprochements à la lumière de recherches plus poussées, d'autres à leur tour peuvent devenir les plus féconds. Néanmoins on peut signaler l'intérêt du n° 236 portant sur la combinaison particulière I.2.1. D'autre part il peut être intéressant de mentionner que la communication préparée pour le congrès des linguistes de Bruxelles en 1939, restée inédite sauf un résumé, montrait que près de 70 rapprochements se groupent rien que pour les noms de parties du corps contenant des consonnes palatales.

André BASSET. — Etymologies berbères.

Nous commencerons par remercier M. Marcel Cohen de nous avoir donné son *Essai Comparatif*, travail capital, impatientement attendu. Nous insisterons ensuite sur la qualité des matériaux berbères, empruntés d'abord à Foucauld, à défaut des Destaing, exceptionnellement à d'autres. De rares lapsus, 22 *antəm* au lieu de *autəm*, surtout 42 bis *idn* = *id-nanna*; je m'en excuse moi-même puisque le manuscrit m'avait été communiqué. [André Basset n'est en rien responsable pour les fautes résultant de manque de corrections à l'impression, ou d'additions sur épreuves. M. C.]

Dans la conjugaison du type *affəg*, à une 1^{re} radicale longue des thèmes d'aoriste et de prétérit de la forme simple répond une 1^{re} radicale brève précédée de sonante vélaire à la forme à sifflante *ssufəg* et, au nom verbal de la forme simple, précédée de sonante vélaire, *ufug*, ou encore palatale, *idəs*, et même de voyellé *a*. On peut donc se demander si ces bilitères à 1^{re} radicale alternante ne représentent pas d'anciens trilitères à 1^{re} radicale sonante, vélaire par prédominance, mais aussi palatale ou encore pharyngale ou laryngale. Or les correspondances établies par M. Cohen qui retient une douzaine de ces verbes, pour moitié sans réserves, permettent seulement de rétablir, en 1^{re} radicale, une fois *w*, dans *əqqəd* (502, soupçonné d'emprunt), 2 fois *ɛ*, dans *əqqəl* (46) et aussi dans *əqqən* (76), jamais *y*. Et si pour certains, ainsi *əqqəs* (454), il est fait état d'un accident identique à celui de *ənkər/əkkər*, le plus souvent c'est la 1^{re} radicale actuelle qui nous est proposée comme 1^{re} radicale ancienne, ainsi dans *ədd(əh)* (344), *əttəd* (343), *əlləg* (435), et *hhi* (154).

Les consonnes radicales se suivent, dans une racine donnée, dans un ordre donné. Des perturbations accidentelles sont observables. Ainsi, cas limite, pour *anyir* « front » on a relevé, entre autres, les quatre combinaisons *n y r*, *y n r*, *n r y*, *r n y*. Mais ce sont, semble-t-il, phénomènes peu fréquents. Or, dans le travail de M. Cohen, on doit pouvoir évaluer, pour ce qui affecte le berbère, à 15 % le nombre des correspondances proposées qui supposent quelque métathèse, généralement simple : ainsi *əkrəs* (198) *g s r*, *ənki* (464) *n y k*, *tamurt* « lance » (425) *r m h*, *adar* (421) *r d*, *anzar* (299) *z n m*, *ul* (443) *l b*; — parfois double : *aglam*, *algəm* (217)

gml; — parfois encore aboutissant, par quelque processus que ce soit, à un retournement complet de la racine: *garəf-fət* (401) *brk* et aussi *əftək* (228): *qtq* (ou *f*).

Le système des consonnes vélares axé sur la spirante sonore *ʃ*, la spirante sourde *ħ* et l'occlusive sourde *q* n'en étant que des variantes conditionnées, est bien vivant. On aurait donc pu s'attendre à trouver en *ʃ* l'unique représentant non conditionné de toute consonne vélaire de l'ancienne communauté et même le voir attirer à lui les anciennes pharyngales que le berbère ne possède pas. Or, dans le travail de M. Cohen, aux rares correspondances externes en *ʃ* répond berbère *zéro* (83, 84) ou *g* (85); à celles en *ħ*, une quinzaine, répond dans le tiers des cas seulement berbère *ʃ* (154, 165 et aussi 142) ou, conditionné, *ħ* (154 et aussi 158), le reste se dispersant entre *g* (162), *k* (142), *h* (145) et surtout *zéro* (147, 148. etc.), l'intervention ou non de réserves n'affectant pas les proportions. Enfin à celles en *q*, 25 environ, pour moitié *ʃ* (225, 235, 239, 326, 435, 511), *ħ* (265) et *q* (46, 76, 233, 247, 502 et aussi 234) et pour moitié *k* (228, 229, 236, 243, 245, 371 et aussi 503) ou *g* (45, 234, 243, 369 et aussi 249), une fois même *zéro* (232), les réserves ici penchant légèrement au détriment des non vélares.

Nous n'avons considéré aucune étymologie particulière. Nous nous sommes contenté, en choisissant trois exemples sur trois plans différents, morphologie, structure radicale, transmission phonétique, de placer côte à côte des suggestions de l'analyse interne et les résultats des rapprochements. On voit les difficultés qui ne sont pas nécessairement insurmontables.

Observations. — Marcel COHEN se félicite de ce premier travail sur un domaine partiel, à propos de son *Essai*.

En ce qui concerne les formes de racines verbales examinées par A. BASSET et le rôle de *ʃ*, il semble qu'il faille y voir des exemples de développements propres à un groupe.

Pour les métathèses, elles sont si nombreuses dans les langues attestées qu'il est naturel de les admettre comme normales dans les comparaisons entre les groupes. (G. COLIN confirme l'opinion exprimée dans *Essai*, p. 60, que le fort sentiment de la racine est favorable aux regroupements de phonèmes).

Séance du 17 Mars 1948



Communications.

I. Marcel COHEN. — Proposition verbale comme second terme d'état construit en guèze.

Tous les exemples de cette construction, sauf un, qui sont cités dans les manuels ont comme premier terme (avec la marque -a d'état construit lorsque c'est possible) *un nom de temps*. Ainsi *ba-mawāḡola nagša dāwīl* « à l'époque (les jours) où régna David ».

La construction est donc strictement limitée dans son emploi. Il serait bon d'examiner un grand nombre d'exemples dans leur contexte afin de voir dans quelle mesure les noms de temps y ont une autonomie de substantif ou sont plus ou moins des équivalents de conjonctions temporelles.

Reste à voir l'exception signalée ci-dessus ; elle se présente ainsi dans PRAETORIUS, *Aethiopische Grammatik*, § 125, p. 116 : *lāmāda yāballəḡu ḥəbūra* « l'habitude de manger ensemble », sans référence. Or on peut tenir pour assuré (sans que la preuve puisse être faite) que ces mots sont extraits de la *Chrestomathie* de DILLMANN, p. 67, l. 11, où on lit : *wakamāhū sabāḡəḡ-ni bōmū lāmāda yāballəḡū ḥəbūra* « et de même les moutons certes ont l'habitude de manger ensemble » ; à la page précédente, p. 66, l. 11, un passage parallèle donne : *waq^wanāḡələ-ssa bōmū lāmāda yāballəḡū ənta bāḥtūdmū* « et les renards certes ont l'habitude de manger séparément ». Dans les deux exemples *lāmāda* est non pas un état construit mais un accusatif dépendant de *bōmū* « ils ont » (de même encore p. 67, l. 14, *wa-ḡadī sabāḡəḡə-ssa bōmū kāla lāmāda* « et encore les moutons certes ont une autre habitude »).

La proposition à verbe *yāballəḡū* n'est donc pas un second terme d'état construit. Elle est le second terme d'une phrase de « constat » (terme habituel : « phrase nominale »). Pour la même notion d'habitude, voir dans DILLMANN, *Lericon*, col.

36, *wa-lamādōmū la-ḥaṣb yaṣarragū* « et la coutume du peuple est de monter ».

De telles constructions ne sont pas assez bien étudiées. A ce propos il sera bon que le Groupe procède à une mise au point des études concernant les phrases dites « nominales » dans les différentes langues.

II. Georges S. COLIN. — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en arabe classique.

Sans être particulièrement nombreuses, les racines de ce type ne sont pas inexistantes : sauf omission, j'en ai compté cinquante et une.

A l'exception des trois consonnes faibles : \mathcal{O} , W , Y , de la liquide R et des interdentes sonores \mathcal{D} et \mathcal{D} , toutes les consonnes peuvent figurer comme R^1 - R^1 .

Comme R^2 , apparaissent, par ordre de fréquence : W (16), Y (11), R (7), L (6); puis, beaucoup plus rares : \mathcal{O} (1), H (2), ε (2), H , \mathcal{G} , S , T , D , B (une seule fois chacune).

Dans plusieurs cas (j'en compte sept), à une même radicale R^1 correspondent deux racines, de signification identique ou analogue, présentant pour R^2 soit l'alternance W/Y , soit l'alternance R/L .

Une bonne moitié de ces racines, enregistrées dans les dictionnaires, paraissent inusitées ou, du moins, très peu employées dans la langue écrite.

Le reste, par contre, est d'un usage courant et est resté en général vivant dans les dialectes actuels : BWB « porte », THT « trône, estrade », TWT « mûres du murier », HWH « pêches (fruits) », DRD « lie », DWD « vermisseaux », $SW S$ « charançons », $SY S$ « dressage des chevaux, politique », $SL S$ « coulant », $\mathcal{S}W\mathcal{S}$ « trouble, désordre », $-GW-G$ « tumulte, émeute », QLQ « agitation mentale, énervement », $K\mathcal{S}K$ « mets », $K\mathcal{E}K$ « gimblette », LYL « nuit », MWM « cire », NTN « puauteur », NWN « cétacé ou anguille »; plus quelques racines fournissant des mots « grammaticaux » : THT « sous », NHN « nous », TLT « trois », SDS

« six ». (Je n'ai pas tenu compte ici des noms de certaines lettres de l'alphabet comme *mīm*, *nūn* et *wāw*.)

Sur ces vingt-deux racines demeurées vivantes, on remarquera que six seulement évoquent une activité, alors que seize correspondent à des notions d'objet; mais, parmi ces dernières, beaucoup figurent dans des mots empruntés.

Ajoutons que le vocabulaire des parlers arabes modernes connaît beaucoup d'autres racines du type $R^1-R^2-R^1$, d'origines diverses.

Les racines arabes du type $R^1-R^2-R^1$ paraissent sans grand rapport avec les racines $R^1-R^2-R^2$. On pourrait pourtant rapprocher *ZLZ* « s'agiter, s'inquiéter » de *ZLL* (= *ZLĠ*, *ZLQ*, *ZLĤ*) « glisser »; et *SLS* « rendre lisse, dépouiller, couler librement » de *SLL* « extraire par frottement, dégainer, soustraire » (= *SLB*, *SLT*, *SLĠ*, *SLĤ*, *SLQ*).

Pour ce qui est de rapports possibles avec des racines quadrilitères du type $R^1-R^2-R^1-R^2$, on ne relève que les rapprochements suivants: *ZLZ* (déjà cité) et *ZLZL* « secousse sismique »; *QLG* « agitation mentale » et *QLQL* « agiter bruyamment »; *ĠLĠ* « crâne » et *ĠLĠL* « grelot » (cp. *ĠMĠM* « crâne » et « Golgotha »); *SLS* (déjà cité) et *SLSL* « chaîne »; *QWQ*, *QYQ* « caqueter, glousser » et *QWQY* — *QWQQ* « même sens ».

Séance du 28 Avril 1948



Communications.

- I. Sylvain GRÉBAUT. — Un sens aberrant de la forme nominale éthiopienne *qatalā*.

Quelques mots appartenant à la forme nominale *qatalā* expriment parfois leur sens général sans détermination d'objet. Cette forme *qatalā* peut, en effet, dans un contexte approprié, désigner parfois la seule qualité abstraite et jouer ainsi le rôle d'un qualificatif. Les exemples de ce sens aberrant sont rares, mais non introuvables. Voici trois cas qui

ne peuvent être contestés. Il s'agit de *kabatā*, *nakarā* et *ḡasabā*.

Kabatā signifie « qui est caché » ; cp. participe-adjectif *kabūt*, « caché ». *Ba-mankarātī-hū yārēwī kabatā-hū* « par ses miracles il a fait voir ce qui est caché en lui », extrait du *Qērlos* (œuvres théologiques de Cyrille d'Alexandrie) ; cp. DILLMANN, *Levicon*, col. 849.

Nakarā signifie « ce qui est étonnant » ; cp. adjectif *nakūr* « étonnant, admirable ». *Mīṭata bərḥānāt nakarā* « la révolution des luminaires (célestes est) chose étonnante », extrait du *Synaxaire éthiopien*, 21 *Ḥamlē*.

ḡasabā signifie « ce qui est difficile » ; cp. participe-adjectif *ḡašūb* « difficile, angoissant ». *Fəqūr ʕamānāwī yəṭṭamar ba-ḡiṣē ḡasabā* « l'ami fidèle se reconnaît à l'heure des choses difficiles », extrait du Livre des Proverbes.

Il apparaît donc que l'éthiopien, qui est resté étranger à l'idée du neutre, s'est servi parfois, lorsqu'il a dû traduire cette catégorie d'abstraction, d'un nom de forme *qatalā* au lieu d'un adjectif de forme *qatūl* ou *qatīl*.

II. S. STRELCYN. — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en hébreu.

A) Racines verbales.

1) *Y ʕ Y* « convenir », attesté au pf. du *qal*. Le verbe n'étant attesté ni aux autres formes du *qal*, ni au *hip^hʕīl*, la 1^{re} radicale est incertaine (*Y* ou *W*).

2) *Y D Y* « tirer (des flèches) ». L'imp. du *qal* *yəḏ^hū* semble prouver $R^1 = Y$.

3) *Y F Y* « être beau ». L'impf. du *qal* (*ʕwayyif*) prouve $R^1 = Y$. Il faut cependant noter que cette racine a $R^1 = W$ en sudsémitique. *

4) *N G N* « jouer (d'un instrument à cordes) » ; *nəḡinā(h)* « musique d'un instrument à cordes » ; *mangina(h)* « chanson satirique ».

5) *N T N* « donner » ; *nəṭīnīm* « cadeaux » ; cette même racine existe également sous la forme *N D N* empruntée à l'accadien *nadānu*, dans **nād^hān* « dōt »

6) $\varepsilon L \varepsilon$ « humer une boisson ». *Piēl* impf. $\gamma\alpha\lambda\lambda\alpha\gamma\tilde{\varepsilon}\tilde{\nu}$ (Job 39, 30). Racine douteuse. Il faut peut-être lire $\gamma\alpha\lambda\alpha\gamma\tilde{\varepsilon}\tilde{\nu}$ de la rac. $L \varepsilon \varepsilon$.

7) $\acute{S} Y \acute{S} / \acute{S} W \acute{S}$ « se réjouir »; *śāsōn*, *māsōs* « joie ».

8) $\acute{S} Y \acute{S} / \acute{S} W \acute{S}$ attesté au *qal* « fleurir » et au *hip^hēil* « briller »; $\acute{s}\tilde{\imath}\acute{s}$ a) coll. « fleurs », b) « diadème d'or du grand prêtre ».

9) $\acute{S} W \acute{S}$ attesté au *hip^hēil* « regarder par une lucarne ».

B) Racines correspondant à des notions nominales.

10) $D W D$ (I) — *dōd^h* « bien-aimé, oncle ».

11) $D W D$ (II) — *dūd^h* a) « pot », b) « corbeille ».

12) $Z Y Z$ — *zīz* « insecte ».

13) $H W H$ — *hōāh* « épine ».

14) $\acute{T} Y \acute{T}$ — *tīt* « boue, argile ».

15) $\acute{L} Y \acute{L}$ — *laylā(h)* « nuit ».

16) $N D N$, v. au n° 5.

17) $\acute{S} W \acute{S}$ — *sūs* « cheval ».

18) $\acute{S} M \acute{S}$ — *šemeš* « soleil ».

19) $\acute{S} R \acute{S}$ — *šoreš* « racine »; verbe dénom. « déraciner » (*piēl*), « pousser des racines » (*hip^hēil*).

C) Racines correspondant à d'autres notions.

20) $N H N$ — *nahnū* pronom pers. « nous » (à côté de ^a*nahnū*).

21) $\acute{S} L \acute{S}$ — *šalōš* « trois ». Verbe dérivé au *piēl* « partager en trois » et au *puēal* pt. *māšullāš* « triple ». Autres dérivés: *šilšōm* « avant-hier », *šillēšim* « petits enfants », *šališ* « tiers ».

22) $T H T$ prép. *taḥat^h* « sous »; adj. *taḥton* « inférieure ».

Sur les 22 racines énumérées 5 ne sont attestées qu'une fois dans l'A. T. (nos 1, 6, 9, 10, 14). Les R¹ se classent selon l'ordre de fréquence comme suit: N — 4; Y, Z, S — 3; D, S — 2; H, T, \acute{S} , ε , T — 1. Étant donné qu'en hébreu R³ = W > Y, il n'existe pas de racines W-R²-W. Contrairement à l'arabe, il existe plusieurs racines avec R¹ (= Y. Les R² sont: W — 5; Y — 3; W/Y — 2; R, L, H, D — 2; Q, G, F, M, T — 1. En hébreu comme en arabe les R² sont pour la plupart des semi-voyelles et des liquides.

En ce qui concerne les rapprochements avec des quadri-

litères du type $R^1-R^2-R^1-R^2$, on peut en noter un au sein même de l'hébreu entre SRS (n° 19) et $\check{S}R\check{S}R$ — *šaršarā(h)* « chaîne ». L'arabe en permettrait peut-être un deuxième: $Y\check{O}Y$ (n° 1) — ar. $Y\check{O}Y\check{O}$ « flatter ». (Les rapprochements proposés ici et plus bas n'impliquent pas un sens défini dans les dérivations éventuelles.)

III. S. STRELCYN. — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques dans les langues sémitiques de l'Éthiopie.

A) Racines verbales.

1) LWL/LYL g. *mastalāwl* part. IV, 3 « celui qui embrouille ». Selon DILLMANN cette racine dériverait d'un quadrilitère **lawlawā*. G., amh., tña, té: *lēlit*, har. anc. *layli* « nuit ». Cp. har. mod. *lawlaw asa* « remuer »; tña *lāwlāw bālā* « partir précipitamment ».

2) WRW g. *warawa* I, 1 « jeta ». L'amh., le té et le tña présentent des quadrilitères: amh. *wārawāra*, té, tña *warwara*.

3) TRT amh. *tarrata* « dire un proverbe »; tña *tārrätü* « raconter une histoire ancienne ». Cp. tña *tārtārā bālā* « parler vite ».

4) TKT (I) g. *takatat* I, 1 « avoir des menstrues »; *taktō* « menstrues ».

5) TKT (II) g. *ṣatkata* II, 1 « tergiverser ».

6) TKT (III) amh. *tākkata* « être fatigué ». Ces trois racines ne peuvent pas être rapprochées d'après leur sens.

7) SK^wS g. *sakk^wasa* I, 2 « cesser ».

8) NTN g. *ṣantantana* IV, 1 « être très occupé ».

9) GLG g. *ṣangallaga* V « se rassembler ». Ancien quadrilitère $GLGL$. La prononciation traditionnelle a conservé la gémination.

10) $SR\check{S}$ amh. *tešerāššā* « être à son aise ». Cp. héb. *šōreš*.

11) TFT amh. *tāffata* « être doux au goût, être agréable » ($R^1 =$ anc. *š*).

12) TMT tña *tāmmälä* « persuader ».

13) TRT tña *tārrätü* « péter ».

14) $\check{O}T\check{O}$ té *ṣatṣa ṣētē* « entrer » ; « entrée, porte ».

B) Racines correspondant à des notions nominales.

15) $Q^w N Q^w$ amh., tña $q^w \text{ān} q^w \text{ā}$ « langue (parlée) ».

16) $R M R$ g. *marmare* et *marmarā* « besace », cp. héb. *tarmīl*.

17) $H W H$ g. *hōh* « nom d'un arbre, probablement prunier » (DILLMANN); amh. *kok* « pêcher ». Cp. héb. *hōāh*.

C) Racines correspondant à d'autres notions.

18) $L \varepsilon L$ g. *lāēla*, tña *lāēlāi*, té *lāēal*, har. anc. *laēay* « sur »; g. *lāēul* « élevé », *lāēal* « hauteur », té (D'ABBADIE) *lāēālī* « supérieur ». G. *laēola* I, I « être élevé », *alēala* II, I « élever ». Tña *lāēal bālā* « s'élever ». D'ABBADIE note té *laēalāēa* « s'élever (soleil) ».

19) $S D S$ g. *sādās*, amh. *sāddast*, tña *sāddāšt* « six »; té *sadis*, gaf. *sādsā* « sixième »; amh., tña *sādsā* « soixante ».

20) $T H T$ g. *tāht* « partie inférieure » et prép. « sous »; tña *tāhtī* et *tāhtī*, té *tāht*, même sens. G. *taḥata* et *tāhta* I, I « fut humilié », tña *tāhātā* « s'abaissa ».

21) $N H N$ g. *nāhna*, tña *nāhnā*, té *nāhna* « nous ».

Il existe en outre dans les langues vivantes un certain nombre de substantifs dont la structure radicale est $R^1-R^2-R^1$, mais il est possible qu'ils constituent des emprunts.

Ainsi l'on a en amharique :

**mārmī* « fêtu, chose de rien » (usité chez les musulmans); *sansa* « petit radeau »; *qoq* « perdrix »; **bārāba* « vase en poterie »; *dāndī* « ivoire de grandeur moyenne »; *dānde* « voleur ». (Les mots marqués ici d'un astérisque sont cités par D'ABBADIE, mais non confirmés par I. GUIDI).

Et en tigrinia :

salso « collier de mulet, orné de métal »; *sārso* « espèce de coussin qu'on met sur le dos pour porter une charge »; *dāndā* « espèce de palissade »; *dāgud* « récipient imperméable »; *tāntu* « insecte »; *čānč* « gravier ».

Si pour certains mots de cette espèce il a été facile de conclure à un emprunt d'une langue européenne (p. ex. tña *salsi* = it. *salsa*; tña *dāndu* = fr. *dindon*), l'étymologie des substantifs précités reste à établir et doit être recherchée dans les langues non sémitiques de l'Éthiopie (cp. amh. *čānšo* « sorte de piment » = galla *siniččo*. — I. GUIDI).

Les racines R¹-R²-R¹ sont peu nombreuses dans les langues sémitiques de l'Éthiopie. Pour l'ensemble de ces langues nous n'en avons de certaines que 21 (guèze — 12, amh. — 11, tña — 10, té — 6). Quant à leur structure, nous avons pour R¹: T — 6 fois; T, L, N, S — 2; R, Š, Ĥ, Q, W, G — 1. Pour R²: R — 4; K — 3; Ĥ, M, T, W — 2; L, N, K^w, Ė, D, F — 1. Contrairement à l'arabe, on trouve W et R en position R¹. Y n'apparaît ni en R¹, ni en R².

En ce qui concerne les rapprochements avec les quadrilitères, on peut retenir comme certain le n° 4 et comme possibles les n°s 1 et 5.

IV. S. STRELCYN. — Les racines trilitères à première et deuxième radicales identiques.

Répondant à une suggestion de M. Marcel COHEN, j'ai étudié les racines du type R¹-R¹-R² dans leurs relations avec les quadrilitères du type R¹-R²-R¹-R². Sous ce rapport elles apparaissent plus suggestives que celles qui ont été étudiées plus haut.

A) En hébreu.

Sur quatre racines du type R¹-R¹-R² deux dérivent de quadrilitères.

- 1) *DDY* *hit^hpaēl* « cheminer ». Verbe expressif.
- 2) *KKR* subst. *kikār* a) « région », b) « tranche ronde (pain, métal) », d'où « talent ». Cp. aram. d'Eg. *knkr*; sudar., ég. tardif *krkr*; copte (S) *šinšōr*.
- 3) *SSR* subst. **šāšēr* « peinture rouge », emprunt à l'assyrien *šeršer(r)u*, même sens.
- 4) *ŠŠY* dérivé de *ššš* « six ». *Piēl* « partager en six ».

B) En guèze et en amharique

Ce sont toutes des racines verbales. Nous avons en guèze :

- 1) *MMĖ* « s'effrayer » I, 2; II, 2. 2) *ŠŠĖ* « être vague » I, 2; II, 2. 3) *SSL* « s'éloigner » I, 2; II, 2; III, 2. Cp. amh. *salašala* « devenir faible, s'user ». 4) *QQY*/

le;
ces
12,
re,
S,
T,
be.
R¹,

Q Y Q Y « se resserrer, être avare ». La forme employée est *qēqaya* LUDOLF note *qaqqaya* I, 2. 5) Q^w Q^w ε « être dur » I, 2; II, 2. Cp. amh. (*bəgər*) *anq^waq^wa* « frapper la terre (du pied) ». 6) B B Y ou B Y B Y « jubiler » I, 2. Parfait non attesté, d'où doute. 7) W W ε « crier » I, 2. 8) D D Q « arriver (un événement) » I, 2 et 3; III, 2 et 3. 9) G^w G^w ∪ « se hâter » I, 2; II, 2. 10) G G S « avoir peur » I, 2.

lrí-
me

DILLMANN fait dériver les n^{os} 1, 2, 3 et 7 de quadrilitères, mais sans fournir une preuve à l'appui de sa thèse.

En amharique :

et

- 1) S S N / S Y S Y (*səssənə* et *vəssənə*) « mener une vie dissolue ».
- 2) S S G « cacher », type B.
- 3) T T G « brûler avec un tison », type B. Il existe aussi une forme quadrilitère de ce verbe : *tegattaga* (BAETEMAN) et *tañattaga* (GUIDI).
- 4) D D Q « battre (un terrain) », type B. Cp. *daqqaddaqa* « frapper, piétiner ».
- 5) D D B « marcher lentement », type B.
- 6) G G R « écarquiller les yeux », type B.
- 7) G G M — *gəgəggama* « être convalescent ».
- 8a) T T T — *tañattata* « être contrit », type B.
- 8b) S S T — *səssəssata* « causer une douleur ».
- 9) T T R « être fort, dur », type B.

j'ai
ons
ap-
été

On constate donc dans le domaine éthiopien un fait important, à savoir que toutes les racines du type R¹-R¹-R² ne sont employées en guèze qu'à l'intensif, et qu'en amharique elles sont toutes du type B (sauf S S N < S Y S N). Le redoublement constant de la 2^e radicale peut être supposé être le résultat d'une assimilation de la 2^e à la 3^e radicale d'anciens quadrilitères.

de

nde
kr;

Observations :

t à

Dans deux cas au moins on peut constater la constitution de quadrilitères à partir de racines trilitères : W R W R < W R W, sém. W R Y « jeter » et L ε L ε < L ε L < sém. ar., héb. ε L Y (ε L W) « être haut ». (M. RODINSON).

t ».

ze :

Il est possible que la racine éth. L ε L soit formée par analogie avec T H T. La racine G L G est à rapprocher de l'héb. G L L « rouler ». (MARCEL COHEN)

vo-
, 2.
Y/

Séance du 26 Mai 1948



Entretien sur la phrase dite nominale (I).

I. André BASSET. — La proposition sans verbe en berbère.

Le tableau suivant, qui ne préjuge ni d'autres possibilités locales ni d'autres variations dialectales, a été dressé d'après un sondage opéré chez les Irdjen de Kabylie pour les *Eléments de grammaire berbère* de A. Basset et A. Picard, à paraître sous peu et où l'on trouvera un choix plus varié d'exemples (pp. 76-90).

I. — Soit, 1) en proposition déclarative :

wi-s tlata i-n-as « le tiers celui-de-lui » = « lui revient »,

surtout, très usuel, mais employé à bon escient et non exclusif d'un tour verbal, préposition *gur* + pronom personnel :

yiwən, gur-s akal; wayeḍ, isEa tayuga « l'un, chez lui (= a) la terre; l'autre, il possède la paire de bœufs »,

sEw, emprunté, remplaçant *ili* qui apparaît encore ici résiduellement dans *w-ilan... ?* « qui possédant... ? » = « à qui est... ? ».

mazal-aḡ tiyuzad « encore-nous des poules » = « nous avons encore des poules », etc.

2) en proposition démonstrative :

aql-aḡ am lEaskər « voici-nous comme des soldats »,
a-t-a wəmkan-ənsən « voici(-lui) leur emplacement »,
ha-t uməddakəl-ik « voici(-lui) ton ami »,

3) en proposition interrogative :

ašw-tst, ansi-tst təməṭṭut-agi ? « quoi-elle, d'où-elle cette femme ? » = « quelle est cette femme, d'où est-elle ? ».

En proposition négative, ici du moins, l'élément négatif est différent de celui de la proposition verbale (*ur*). Il est double et emprunté : *ulaš, mači* :

ass-a, ulaš aṭṭam « aujourd'hui, point de couscous »,
gur-ək taqabašt, mači i-n-ək, i-n-as « chez toi une
 hache, pas celle de toi, celle de lui » = « tu as
 une hache qui n'est pas à toi, mais à lui ».

La proposition sans verbe peut être formellement subor-
 donnée :

ləmmər lamin-ənsətt yizən, ... « quoique [les villa-
 ges] aient un chef commun, ... »

II. — La proposition sans verbe peut comporter une par-
 ticule propositionnelle *d* qui, lorsqu'elle précède un nom
 susceptible d'état, laisse celui-ci à l'état libre :

ššbəlḥ d-ahəddur, tura d-aṭṭam « ce matin des crê-
 pes, maintenant du couscous ».

qui, devant adjectif, est le seul élément distinctif de l'attribut
 et de l'épithète :

lḥənk aḏuran « une joue épaisse »

lḥənk d-aḏuran « la joue est épaisse ».

et pour qui, ici encore, l'élément négatif est *mači* qui la
 précède immédiatement :

aqəwəš-agi mači d-abərkan « ce bouc n'est pas noir ».

d est ici très usuel et dans maints cas l'on croit discerner.
 quand il est présent, une intention de mise en évidence ou
 d'accentuation de mise en évidence :

ag-d-ərrətt əlḥir d-amqran « elles te rendront le bien,
 il est grand (= largement) ».

d-ašrik-ik aq-gərfaṇ fəll-i « c'est ton associé que est
 irrité contre moi ».

ruḥəg armi d-aḏrquḇ « je suis allé jusqu'au champ »,
 etc.

Après *nəg* « ou bien » il se produit fréquemment une
 rupture de construction, le second terme de l'alternative étant
 exprimé par proposition sans verbe avec *d*, quelle que soit
 la structure du 1^{er} terme.

Mais surtout l'emploi de *d* est ou était, selon les parlers,
 si courant après termes tels que *nəg* « ou bien », *ma* « ce »,
zun « comme » que même là où il a cessé d'être particule
 propositionnelle, il peut subsister encore, partie intégrante
 de ces termes.

III. — *d* peut se trouver juxtaposé à un verbe, soit par nuancement secondaire d'une construction par l'autre, soit par réunion des deux constructions sur un même plan, l'ensemble constituant une ou deux propositions :

nəkk ad-ilig d-wi-s hənsa « je serai le 5^e »,

yugal d-aurag « il devint pâle »,

yəfrəq i^s-t^siḥliḡin « il est divisé ce-sont des hameaux » = « en hameaux ».

II. H. CAZELLES. — La phrase dite « nominale » en hébreu.
[Transcription propre à l'auteur.]

1^o — *Rapports du prédicat et du sujet.* La phrase nominale exprime le rapport :

a) de la matière à la forme: Ez. XLI, 22: *ḥammizbèaḥ èš* « l'autel était en bois »;

b) du contenu au contenant: Jér. XXIV, 2: *haddūd zéhad tehènim ṭōb^hōt^h* « un des paniers (contenait) de bonnes figues »;

c) de la mesure (ou du prix) à la chose: Job XXII, 12: *zélōah gōbah šāmayim* « à Elōah la hauteur des cieux »;

d) du nombre à la chose nombrée: Gn^h XLII, 13: *šenēym èāsar èābādey^hk^hā* « douze sont tes serviteurs »; I Sam. VI, 18;

e) de la partie au tout: Gn XXXIV, 30: *wazāni metēy mišpār* « et je fais partie d'un petit nombre d'hommes »;

f) d'une qualité abstraite ou d'une particularité concrète avec un sujet: Èsd. X, 13: *weḥāzēt gešāmim* « et le temps est pluvieux ».

g) l'explication à la chose expliquée. Mais en ce cas les exemples semblent toujours contenir un pronom copule. Gn XL, 12; XLI, 26.

Par elle-même la phrase nominale ne comporte pas de précision de temps. Elle note un fait du passé (Jér. XXIV, 2), du présent (Job XXII, 12) ou du futur (Gn XVI, 12: *yādō bakkōl weyad kōl bō* « sa main sera contre tous et la main de tous sera contre lui »).

Elle a une valeur énonciative, mais peut être utilisée pour l'optatif (*Yhwh èimmāk^hém* « que Yahvé soit avec vous », Ruth II, 13, Gn XXVII, 13) ou l'interrogation (I Rg II, 13).

2° — *Nature du sujet et du prédicat.* Le sujet peut être un substantif ou un adjectif substantifié, un pronom personnel ou démonstratif (Ex XV, 11), une préposition et son complément (I Chr. IX, 28: *û mēhēm ʕal kelēy hāʕāb^h ʕdāh* « (quelques-uns) d'entre eux (étaient préposés) aux ustensiles du service »). Mais je n'ai point trouvé de phrases avec un adverbe comme sujet.

Le prédicat peut être un nom (Dt XIV, 1), un adjectif (Ex IX, 27), un adverbe (de lieu: Jos. V, 1; de manière: Gn XV, 1), une préposition avec son complément (Ps CXXXV, 11).

Analysons les formes complexes de la phrase dite « nominale » — :

1) *L'insertion de la copule.*

a) LE VERBE *hāyâh*. Ce verbe ajoute presque toujours une nuance sur le mode d'existence indiqué par la proposition. Ainsi dans Gn I, 2: « la terre était (*hāyetâh*) tōhu bōhu », la copule paraît bien ajouter une nuance temporelle.

b) LES PARTICULES *yēš* ET *ʕēyn* ne sont pas non plus purement copules, mais expriment l'existence ou la non-existence du rapport prédicat-sujet. Ces particules seraient à analyser comme les prédicats de la proposition nominale qui suit, devant être considérée comme un bloc formant sujet. Dans *ʕēyn šālôm* (Is L·VII, 21) « point de salut », cela est clair. Mais cela paraît vrai également de propositions (Gn XXXI, 50): *ʕēyn ʕiš ʕimmānū* « point d'homme étant avec nous » ; Gn XXXVII, 29; XX, 11). Et de même pour *yēš*. Par ex. Gn XXVIII, 16: *yēš ylkzwh bammāqôm haʕšeh* « que Yahvé soit dans ce lieu cela est ». On comprend fort bien que ces particules prédicats prennent des suffixes (Ez. XXVII, 36: *wəʕēynèk^h ʕad ʕôlām*).

c) DES PRONOMS. Comme les particules susdites le pronom démonstratif *šeh* se met comme prédicat en tête de la proposition. Ex. III, 12: *šeh lek^h ʕ hāʕôt^h* « cela sera le signe pour toi ». Et sous une forme plus complexe: Gn XXXI, 38: *ʕeh ʕésrim šânâh ʕandèk^h ʕimmāk^h* « 20 ans que je suis avec toi, c'est cela ».

Le pronom personnel de la 3^e personne étant un démonstratif faible, sa place ne sera plus en tête de la proposition: Gn XLII, 6: *yôšèp^h hū ʕaššallit ʕal hāʕârèš* « c'est Joseph

qui était le maître sur le pays ». Dans bien des cas il n'est plus que copule (Gn XXXIV, 21; Dt IV, 24).

2) *Les phrases dites « substantivales ».*

Si nous analysons *šeh*, *yèš*, *šèyn* comme les prédicats d'une proposition sujet, remplaçons ces particules par une proposition et nous avons deux propositions, l'une sujet, l'autre prédicat, dans un rapport grammatical de « phrase nominale ».

Dans II Sam. XIV, 32 la phrase se compose de deux propositions nominales: *tôb^h lî šôd^h šani šâm*, c'est-à-dire: « (le fait que) je suis encore là (est quelque chose qui) est bon pour moi ».

La structure est la même si l'une des deux propositions est verbale et l'autre nominale :

a) la proposition prédicat est nominale: Ex. XIV, 12: *tôb^h lânû šab^hôd^h šéi^h mišrayim* « servir l'Égypte était quelque chose qui était bon pour nous ».

b) La proposition sujet est nominale. Les exemples sont plus difficiles à trouver. On pourrait peut-être ainsi analyser Is XLII, 6: *šani yhwš* « je suis Yahvé » (proposition nominale sujet) *qerâštik^hâ bešédêq* « qui est celui qui t'a appelé dans la justice » (proposition verbale prédicat).

Enfin les deux propositions peuvent être verbales: Is LXIII, 19: *hâyîmû* « nous sommes devenus » (prop. prédicat) *lôš mâšaltâ bâm* « ceux sur qui tu n'as pas régné » (prop. sujet).

Séance du 23 Juin 1948



A. Communication.

J. DENY. — Existe-t-il des éléments expressifs dans le nom d'Allah ?

La laryngale finale du mot *Allāh* est expliquée habituellement par *el-ilāh* « le dieu par excellence »: je me demande si elle n'est pas due en réalité, ou peut-être seulement partiellement, à une influence affective (emphase).

On remarquera tout d'abord, dans la prononciation arabe de ce mot, la présence d'un *l* géminé vélaire ou creux ou postérieur, inconnu à l'arabe en principe. Même phénomène pour la prononciation turque qui a pourtant pour usage de palataliser le *l* arabe. (Dans le même ordre d'idées, le turc offre un autre exemple d'emphase en prononçant *Rabb* « seigneur (Dieu) », bien que dans les autres mots dépourvus de gutturale ou d'emphatique il prononce l'*ā* bref arabe comme un *e* ouvert.)

On comparera l'élément final *-āh* d'*Allāh* d'une part à l'interjection homophone arabe et d'autre part à la terminaison arabe vocative ou exclamative également homophone qu'on rencontre dans certains mots et qui paraît avoir été d'un usage plus étendu que ne le laissent supposer les grammaires (cp. par ex. CASPARI, § 366, rem. *b*). Voir des exemples comme *weylāh* pour *weyl* « hélas ! » (Firouzabadi) ou l'invocation *yā Rabbāh !* « O Seigneur ! » conservée par les Turcs (Evliya Tchelebi; Meninski).

Avec l'hypothèse d'une formation expressive, *Allāh* devient une simple transformation du vieux mot sémitique *El* (II). La gémination de la consonne *l* d'*Allāh* serait en ce cas d'origine expressive également et le mot *ilāh* « divinité, dieu » d'apparition plus récente et dû à l'influence du trilitarisme.

Observation :

A. HERDNER constate que dans les textes de Ras Shamra on trouve généralement *selm*, mais une fois aussi *selhm*.

Travaux en cours

H. FLEISCH prépare une édition de: Ibn Yaʿiš, *Commentaire du Taṣrīf al-Mulūki* d'Ibn Ġinni.

B. Compte rendu sur l'activité du Groupe
pendant l'année 1947-1948.

Malgré une légère augmentation du nombre des adhérents, les séances ont été un peu moins suivies que l'année précédente, le nombre des présences étant à peu près de 15 en moyenne. La distribution des *Comptes rendus* s'est effectuée

avec une meilleure régularité et il y a des raisons d'espérer que la distribution mensuelle sera de nouveau possible à partir de 1948-1949. Le dernier fascicule de 1947-1948, terminant le tome IV, ainsi que la couverture de ce tome, auront pu être distribués pendant l'automne 1948. L'Organisateur-adjoint, envoyé en mission en Egypte pendant l'hiver, a été suppléé de Novembre à Avril par Sz. STRELCYN qui s'est acquitté de sa tâche d'une façon digne d'éloges.

Dans le courant de l'été 1948 le Groupe a eu à déplorer la perte d'un de ses plus jeunes membres, Cl. PIMENTA, étudiant en assyriologie.

La situation financière du Groupe n'est pas meilleure que l'année passée, du fait notamment de l'augmentation continue du prix de l'impression des *Comptes rendus*. La cotisation annuelle, qu'on avait pu espérer maintenir à 150 frs, a dû être portée à 200 frs pour 1948-1949 et aussi, rétrospectivement, pour 1947-1948, les frais n'ayant pas été couverts par les cotisations à 150 frs. Les organisateurs, conformément aux décisions prises par les membres présents à la séance de Juin 1948, se voient donc dans l'obligation de demander aux membres qui faisaient déjà partie du Groupe en 1947-1948, de verser pour 1948-1949 une cotisation de 250 frs (200 + 50). Le tome IV, maintenant achevé, est en vente au prix de 500 frs, correspondant au montant des cotisations des 3 années qu'il renferme. La réimpression des tomes I-III est à l'étude. Pour 1947-1948, le budget — accusant un déficit que l'augmentation de 50 frs par cotisation n'arrivera pas à combler — s'établit comme il suit :

Recettes:

Cotisations pour l'année 1947-1948 et arriérées 22.660 »

Dépenses :

| | |
|---|-----------|
| Déficit de l'année 1946-1947..... | 2.020 20 |
| Frais d'organisation | 4.736 50 |
| Frais d'impression des <i>Comptes rendus</i> et de la couverture du t. IV..... | 23.326 » |
| | <hr/> |
| | 30.082 70 |

TABLE DES MATIÈRES

Communications

| | |
|---|----|
| A. BASSET. — Berbère <i>isnin</i> « tous les deux »..... | 19 |
| — Sur la proposition indépendante et la proposition relative en berbère..... | 30 |
| — Le système phonologique du berbère..... | 33 |
| — La proposition sans verbe en berbère..... | 90 |
| G. BORIS. — Sur l'emploi des pluriels féminins dans un parler arabe moderne..... | 21 |
| H. CAZELLES. — La phrase dite « nominale » en hébreu | 92 |
| E. CERULLI. — Transcriptions françaises de mots arabes dans un manuscrit du XIII ^e siècle..... | 27 |
| — Mots éthiopiens dans les langues européennes et mots européens en éthiopien au Moyen Age..... | 28 |
| — Quelques notes sur la phonologie du somali..... | 53 |
| J. J. CLÈRE. — Sur un emploi parallèle des prépositions arabe littéral <i>bi-</i> et ancien égyptien <i>m</i> | 24 |
| M. COHEN. — A propos du classement de la « forme d'habitude » dans la grammaire berbère..... | 37 |
| — [Sur les verbes de type <i>tāfa</i> en amharique]..... | 72 |
| — Proposition verbale comme second terme d'état construit en guèze..... | 81 |
| G. S. COLIN. — Le <i>P</i> dans les dialectes arabes d'Occident: conservation et transformations..... | 5 |
| — « Ressaut » et « sursaut » en arabe maghrébin.... | 41 |
| — Quelques « emprunts » de morphèmes étrangers dans les parlers arabes occidentaux..... | 42 |
| — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en arabe classique..... | 82 |
| J. DENY. — Le nom de Dalila dans les <i>Mille et une Nuits</i> | 16 |
| — Existe-t-il des éléments expressifs dans le nom d'Allah ? | 94 |
| S. GRÉBAUT. — Double transcription éthiopienne des noms propres grecs se terminant en <i>-ios</i> | 8 |
| — La forme adjectivale trilitère <i>qatāl</i> et la forme quadrilitère correspondante en tant qu'expression d'une particularité physique..... | 20 |
| — Expression en éthiopien du sémantème « orgueil ». | 47 |
| — Un sens aberrant de la forme nominale éthiopienne <i>qatalā</i> | 83 |
| Ch.-F. JEAN. — Vestiges de cananéisme dans l'amorrite des lettres de Mari..... | 25 |

| | |
|--|-----------|
| R. JESTIN. — Sur la formation de quelques noms propres akkadiens de basse époque..... | 13 |
| R. LABAT. — Le système phonétique de l'akkadien; observations préliminaires à une étude phonologique..... | 9 |
| E. MAINZ. — Les emphatiques de l'hébreu..... | 2 |
| Ph. MARÇAIS. — Quelques changements de nombre en arabe parlé..... | 49 |
| M. RODINSON. — Sur un point de morphologie de l'arabe de Syrie..... | 4, 25, 52 |
| S. STRELCYN. — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en hébreu..... | 84 |
| — Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques dans les langues sémitiques de l'Éthiopie..... | 86 |
| — Les racines trilitères à première et deuxième radicales identiques..... | 88 |
| J. VERGOTE. — Le système phonologique du moyen-égyptien..... | 57 |
| Ch. VIROLLEAUD. — Sur la transcription babylonienne du prénom <i>Nb-mṣṣt-rḫ</i> d'Aménophis III..... | 18 |

Entretiens

| | |
|---|------------|
| Sur la « mise à part »..... | 62, 65, 70 |
| Sur l' <i>Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique</i> de Marcel COHEN.... | 77 |
| Sur la phrase dite nominale..... | 90 |

Exposés sommaires

| | |
|---|----|
| Sur les premiers livres édités dans le monde chamito-sémitique..... | 73 |
|---|----|

Comptes rendus sur l'activité du Groupe

| | |
|---|--------|
| En 1945/1946..... | 32 |
| En 1946/1947..... | 69 |
| En 1947/1948..... | 95 |
| <i>Publications et Travaux en cours</i> | 48, 95 |